

IRIS

Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques

Notes de recherche

La migration de main-d'œuvre temporaire : Ses causes et répercussions

Notes de recherche rédigée par
Laura Handal, chercheure

avec la collaboration de

Philippe Viens, stagiaire
Philippe Hurteau, chercheur
Guillaume Hébert, chercheur

Les auteur·e·s tiennent à remercier l'ensemble des personnes qui ont travaillé à rendre cette étude possible.

révision et édition	Martin Dufresne
correction d'épreuve	Danielle Maire
mise en page	Eve-Lyne Couturier
conception graphique	molotov.ca

Toutes nos publications sont gratuites. En devenant membre ou en faisant un don, vous contribuez au maintien de l'accès libre à nos idées et à nos recherches :

Institut de recherche et d'informations socio-économiques

1710, rue Beaudry, bureau 2.0, Montréal (Québec) H2L 3E7
514 789-2409 · www.iris-recherche.qc.ca

Table des matières

LISTE DES TABLEAUX ET DES ENCADRÉS	7
SIGLES ET ACRONYMES	8
INTRODUCTION	11
Section 1 Problématique : portrait général des migrations	13
Fiche 1 – Problématique	15
1.1 Historique des mouvements migratoires	15
1.1.1 La migration préhistorique	15
1.1.2 La migration de conquête, d’invasion ou de transfère de population	15
1.1.3 La migration coloniale	16
1.1.4 La migration lancée par la révolution industrielle	16
1.2 Portrait mondial et différents types de migration	17
1.2.1 Types et causes de la migration	18
1.3 Les enjeux actuels en termes de migration	19
1.4 Historiques des mouvements actuels	20
1.5 Portrait général de la migration de main-d’œuvre	21
Section 2 Cadre théorique – Les causes des mouvements migratoires dans les pays d’origine et d’accueil	23
Fiche 2 – Les causes de l’émigration de main-d’œuvre dans les pays d’origine	25
2.1 Facteurs sociaux et économiques	25
2.2 Facteurs économiques et politiques : perspective mondiale	26
Conclusion	28
Fiche 3 – Les causes de l’immigration de main-d’œuvre dans les pays d’accueil	31
3.1 Le rôle du vieillissement démographique, des cycles économiques et autres	31
3.2 La nature de la pénurie de main-d’œuvre	32
3.3 Les considérations économiques et de compétitivité	33
3.3.1 Pénurie vs. rentabilité	33
3.3.2 Questions de compétitivité face aux marchés mondiaux	35
Conclusion	36

Section 2 Cadre théorique (suite) – Effets des migrations de main-d’œuvre	37
Fiche 4 – Impacts économique de la migration de main-d’œuvre sur les pays d’origine	39
4.1 Transferts de fonds	39
4.2 L’exode des cerveaux	43
4.3 Effets liés aux migrations de retour	45
Impacts économiques globaux	45
Fiche 5 – Impacts sociaux, culturels et politiques de la migration de main-d’œuvre dans les pays d’origine	47
Bilan des impacts sociaux, culturels et politiques	49
Fiche 6 – Impacts économiques de la migration de main-d’œuvre dans les pays d’accueil	51
6.1 Impacts fiscaux de la migration	51
6.2 Effets sur l’emploi des nationaux	53
6.3 Incidence sur les salaires des nationaux	54
6.4 Impacts sur le développement économique	56
6.5 Impacts économiques de la migration pour les travailleurs et travailleuses	58
Conclusion	59
Fiche 7 – Impacts sociaux, culturels et politique dans les pays d’accueil	63
7.1 Impacts sociaux	63
7.1.1 Discrimination sur le marché de l’emploi	63
7.1.2 Impacts en matière de cohésion sociale : difficultés d’intégration ou exclusion sociale?	64
7.1.3 Droits citoyens	65
7.1.4 Effets démographiques	66
7.1.5 Temporalisation de la migration	67
7.2 Impacts culturels et politiques	67
Conclusion	68
Fiche 8 – Conditions de travail de la main-d’œuvre migrante	71
8.1 Conditions salariales	71
8.2 Santé et sécurité	73
8.3 Horaires de travail	74

8.3.1	Sécurité d'emploi et protection sociale	76
8.3.2	Conditions de travail des femmes migrantes	76
8.3.3	Syndicalisation	78
	Conclusion	80
	Section 3 Études de cas	83
	Fiche 9 – Travailleurs agricoles saisonniers au Québec : enjeux actuels	85
9.1	Des employés consulaires congédiés	85
9.2	Loyers illégaux et logements inadéquats	85
9.3	Exploitation et discrimination	86
9.4	Prestations parentales	87
9.5	Un premier pas vers la syndicalisation	87
	PRINCIPALES RÉFÉRENCES	89

Liste des tableaux et des encadrés

TABLEAU 1	Raisons d'émigration évoquées par les migrants	25
ENCADRÉ 1	Rôle des institutions financières internationales et de la libéralisation des échanges commerciaux dans la privatisation des terres agricoles au Mexique	27
ENCADRÉ 2	Incidence des transferts de fonds sur les dépenses de scolarité au Guatemala et au Pakistan	39
ENCADRÉ 3	Impacts des transferts de fonds en Amérique latine sur l'économie et la pauvreté	41
TABLEAU 2	Ratios emploi/population des immigrants récents et des personnes nées dans le pays de résidence, 15-64 ans, 2007, en pourcentage	57
ENCADRÉ 4	Conditions de travail des aides familiales à travers le monde	75

Sigles et acronymes

ALÉNA	Accord de libre-échange nord-américain
AMT	Avis relatif au marché du travail
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
CIC	Citoyenneté et immigration Canada
CRT	Commission des relations de travail
CTI	Centre des travailleurs et travailleuses immigrants
FERME	Fondation des entreprises en recrutement de main-d'oeuvre agricole étrangère
FMI	Fonds monétaire international
ILO	International Labour Office
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTAS	Programme de travailleurs agricoles saisonniers
PTÉT	Programme des travailleurs étrangers temporaires ()
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
TUAC CANADA	Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce
UPA	Union des producteurs agricoles

Introduction

Qu'est-ce qui explique les migrations de main-d'œuvre à l'échelle mondiale ? Quels sont les déclencheurs des migrations temporaires ? Quelles sont les répercussions des migrations sur les pays d'origine, les sociétés d'accueil et les migrants eux-mêmes ? Quels sont les enjeux actuels liés à la migration de main-d'œuvre ? Nous tentons, dans les pages qui suivent, de fournir des éléments de réponse à ces questions afin de mieux comprendre le phénomène des migrations de main-d'œuvre temporaire.

Bien que notre analyse soit parsemée d'exemples tirés de divers pays à travers le monde, nous nous concentrons sur le travail agricole saisonnier et ses enjeux au Québec et au Canada (en tant que sociétés d'accueil) ainsi qu'en Amérique latine, au Mexique et au Guatemala (en tant que pays d'origine) plus particulièrement. Lorsque c'était possible, nous avons analysé les enjeux liés à la migration de main-d'œuvre du point de vue des femmes, en abordant par exemple la problématique des aides familiales résidentes issues de pays asiatiques.

Dans la première section, nous dressons un portrait général des migrations, principalement historique, et présentons une catégorisation générale des mouvements migratoires. Dans la deuxième section, nous proposons un cadre théorique qui permettra de mieux comprendre les causes des mouvements de main-d'œuvre dans les pays d'origine et de destination. Nous en présentons également les impacts (positifs ou négatifs) sur le plan économique, social, culturel et politique, ainsi qu'en matière de droits du travail. Nous analysons ces effets du point de vue des sociétés d'origine, des pays hôtes comme des migrants et de leurs proches. Nous nous efforçons dans cette partie de distinguer clairement les causes structurelles des mouvements migratoires des causes plus superficielles et plus couramment invoquées. Nous y déboulonnons également certains des mythes associés aux conséquences de la migration de main-d'œuvre pour les sociétés et les travailleurs et travailleuses concernés. Dans la troisième et dernière section, nous présentons les enjeux actuels liés au cas des travailleurs agricoles saisonniers latino-américains au Québec.

Section 1 Problématique : portrait général des migrations

Fiche 1 – Problématique

Les flux migratoires ont été, et continuent d'être, d'importants vecteurs de changements sociaux, économiques et culturels. Il est donc important, avant de nous lancer dans l'analyse précise des problèmes et questions liés à la migration de la main-d'œuvre, et particulièrement de celle des mouvements migratoires temporaires dans le domaine agricole, de présenter rapidement l'état de la situation de la migration dans le monde. Sans en faire une présentation exhaustive et complète, nous désirons simplement remettre dans son contexte général l'objet d'étude plus spécifique de ce document.

1.1 Historique des mouvements migratoires

Nous ne prétendons pas tracer ici l'histoire intégrale des mouvements migratoires. Cependant, il demeure primordial de présenter un rapide tour d'horizon des grandes périodes migratoires qu'a connues l'humanité. Ainsi, il sera possible de mieux saisir les caractéristiques que partage la migration temporaire de la main-d'œuvre avec d'autres types de migrations, mais aussi de mieux cerner les aspects qui les différencient. Dans cette fiche, nous nous baserons sur l'historique des mouvements migratoires que propose l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Il s'agit donc d'un bref résumé de ce que nous offre l'organisme affilié à l'ONU¹.

Bien qu'il soit possible de découper à l'infini les différentes périodes migratoires qui marquèrent l'humanité, il nous semble important de présenter quatre grandes périodes qui, encore aujourd'hui, façonnent le monde dans lequel nous vivons : 1) la migration préhistorique, 2) la migration de conquête, d'invasion ou de transfert de population, 3) la migration coloniale et 4) la migration lancée par la révolution industrielle.

1.1.1 La migration préhistorique

À la préhistoire, on considère que l'une des principales motivations qui poussa les populations humaines à se déplacer sur Terre fut reliée aux grands changements climatiques. Les méthodes de déplacement utilisées ne sont pas clairement déterminées, mais il y aurait eu, en Europe par exemple, un déplacement vers le sud pour échapper à l'avancée de la glaciation, suivi d'un mouvement inverse lors de la fonte des glaciers.

Tous les coins du globe portent la trace de migrations préhistoriques massives. Selon les experts, l'Amérique du Nord et du Sud auraient reçu, en plusieurs vagues successives, des migrants venus d'Asie par le détroit de Behring, tout comme les îles du Pacifique auraient été progressivement peuplées par le déploiement de ce qui constitue le premier exemple d'un flux migratoire maritime de l'histoire humaine. Bien souvent, les premiers mythes et légendes des peuples du monde évoquent non seulement des ancêtres venus de loin mais aussi des facteurs d'impulsion du déplacement (par exemple des catastrophes naturelles) ou des facteurs d'attraction (par exemple le goût de l'aventure) qui l'ont motivé.

1.1.2 La migration de conquête, d'invasion ou de transfert de population

Les pays que nous connaissons aujourd'hui n'ont pas toujours eu les mêmes frontières ni abrité les mêmes populations. Les différents récits historiques et l'ensemble de l'héritage humain (tant par la transmission écrite que par la transmission orale) attestent de la prévalence des mouvements de population. Étudier l'histoire ancienne de l'Europe occidentale signifie, par exemple, suivre des flux et des contre flux de tribus venant de l'Est et d'Asie centrale, ou allant vers le Sud au départ des régions baltes, qui ont donné naissance à des

¹ Pour ceux et celles qui désireraient pousser plus loin leur réflexion sur la question, nous vous conseillons de vous référer au site Internet de l'OIM : <http://www.iom.int/jahia/jsp/index.jsp>.

échanges de population toujours plus complexes en réaction à des motivations de survie, des changements démographiques, des circonstances politiques ou une stratégie militaire.

Dans bien des cas, la migration a été la conséquence de conquêtes militaires. Les débuts de l'empire mongol, par exemple, ont commencé par une conquête de la Chine. À mesure qu'il progressait vers l'ouest, il a ouvert la voie à d'amples mouvements migratoires qui ont atteint l'Afghanistan, la Perse, l'Asie mineure, la Syrie et une grande partie de l'Europe occidentale. Quelques siècles plus tard, l'avènement d'une autre entité puissante, l'empire ottoman, a été accompagné par d'autres flux migratoires importants au départ d'Asie centrale, qui, après être passés par l'Asie Mineure, ont abouti à la prise de Constantinople. Ces grands mouvements de population ne se sont pas limités à l'Asie ou à l'Europe, l'Amérique et l'Afrique ayant également vécu de tels transferts de population.

Tous ces transferts de population ont concouru à façonner le monde moderne et entraîné des modifications profondes et durables des styles de vie, des langues, des structures culturelles, sociales et économiques ainsi que des systèmes politiques et administratifs.

1.1.3 La migration coloniale

Un tournant crucial s'est produit dans l'histoire de la migration au moment des premières traversées des explorateurs européens, il y a 500 ans. En plus d'ouvrir de nouvelles voies de communications et d'échanges, ces grandes découvertes ont ouvert le chemin pour des transferts de population sans précédent : le commerce des esclaves venus d'Afrique et la colonisation des parties du monde tombées sous domination européenne.

Le commerce et les stratégies militaires et de peuplement comptent parmi les principaux facteurs qui expliquent la migration transocéanique. Nombreux sont les migrants/colons à s'être rendus dans les Amériques, en Asie, ou en Afrique. Cette vaste campagne de migration au départ de l'Europe était essentiellement composée de repris de justice, de soldats, d'agriculteurs, de commerçants, d'artisans, d'administrateurs et d'ecclésiastiques. À ces mouvements de population déjà sans précédent, il faut ajouter les déplacements internes à l'Europe.

La migration issue du commerce des esclaves est évaluée à environ 15 millions d'individus qui, de leur pays d'origine, ont été embarqués de force sur les vaisseaux négriers et vendus en Amérique, aux Antilles ou dans les pourtours de l'océan Indien. Ce commerce d'êtres humains donna naissance à ce que nous nommons aujourd'hui le commerce triangulaire.

1.1.4 La migration lancée par la révolution industrielle

La révolution industrielle lança une nouvelle forme de migrations de masse : migrer pour fuir la misère et pour chercher un emploi dans des zones territoriales jugées prospères. Les travailleurs et les travailleuses des secteurs de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, même s'ils ne trouvaient pas nécessairement dans la migration une solution à leurs maux, y voyaient à tout le moins une lueur d'espoir.

Le nombre de migrants a été colossal : de 1846 et 1890, il est considéré qu'environ 17 millions de personnes ont quitté l'Europe pour le Nouveau Monde. Au final, si l'on considère l'ensemble de la période d'industrialisation de l'Europe occidentale, on arrive au résultat suivant : de 1846 à 1939, c'est plus de 50 millions de personnes qui ont quitté l'Europe. Les principales destinations de ces migrants furent : les États-Unis (38 millions), le Canada (7 millions), l'Argentine (7 millions), le Brésil (4,6 millions), la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud (2,5 millions).

Au même moment, une migration intense se déroulait au cœur même de l'Europe. Quelque 700 000 Irlandais et Irlandaises quittèrent leur pays d'origine pour fuir la famine et s'installèrent en Angleterre, au pays de Galles ou en Écosse afin de trouver un emploi dans les industries de ces pays. Autre exemple : de 1875 à 1914, 120 000 Juifs ont

fui la Russie vers l'Europe occidentale afin d'échapper aux pogroms dont ils étaient les victimes. L'Allemagne, de son côté, vit une augmentation considérable des migrants de Pologne et d'Ukraine qui tentaient de fuir la misère associée à leur vie d'agriculteurs. D'une certaine manière, par la négociation de contrats de travail temporaire dans les industries de la vallée de la Ruhr, ces migrants ont constitué, sans le savoir, la première forme de travailleurs migrants temporaires.

C'est aussi à cette période que se formèrent les bases de l'encadrement juridique et administratif de la migration moderne. Le Congrès des États-Unis vota la première loi de nature générale régissant l'immigration en 1882. Cette loi reflétait nettement la volonté d'identifier le plus précisément possible les migrants désirables ou indésirables. Les critères d'entrée étaient énoncés clairement et la loi interdisait expressément l'entrée de repris de justice, de malades mentaux et de toute personne susceptible de devenir un poids pour la société. L'Australie et le Canada ont promulgué des lois analogues.

1.2 Portrait mondial et différents types de migration

Comme nous venons de le voir, la migration est un phénomène qui prit des allures bien différentes selon les époques de l'histoire humaine. Avant de décrire les enjeux actuels liés aux phénomènes migratoires ou de dresser un portrait plus serré de l'historique de la migration au 20^e siècle et en ce jeune 21^e siècle, il nous semble important d'exposer un rapide portrait général de la migration. Combien de gens sont considérés comme migrants ? Quel type de transferts de fonds est lié à la migration ? Quelles sont les causes et les types de migration ?

On estime à 214 millions le nombre de migrants internationaux dans le monde. Rapporté à l'humanité, cela veut dire que 3,1 % de la population mondiale est constituée de migrants. Bien entendu, on parle ici des migrants internationaux, 27,1 millions de personnes étant déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Pour bien rendre l'importance que représentent les populations migrantes, il est utile de rappeler que, dans le palmarès des pays, elles représenteraient le 5^e pays le plus peuplé de la planète. Finalement, notons que les femmes représentent 49 % de l'ensemble des populations migrantes.

Certaines tendances générales se dégagent également de ce portrait. Depuis l'an 2000, le nombre total de personnes migrantes a considérablement augmenté, passant de 150 millions à 214 millions. Cette augmentation est toutefois moins marquée lorsqu'elle est mise en relation avec la part des migrants dans la population mondiale : en 2000, 2,9 % de la population mondiale était composée de migrants, contre 3,1 % aujourd'hui.

Fait plus intéressant, il est pertinent de constater que de plus en plus de pays sont touchés par les phénomènes migratoires. Parallèlement, on constate aussi que les rapatriements de fonds ont connu une croissance exponentielle, malgré un léger recul sous l'effet de la crise économique actuelle, passant de 132 milliards \$US en 2000 à quelque 414 milliards \$US en 2009. De ce montant, c'est plus de 316 milliards \$US qui ont été rapatriés vers les pays en développement – soit quelque 76 % du montant total des rapatriements de fonds. En 2000, la part des rapatriements de fonds vers les pays en développement ne représentait que 63 % du montant total. Souvent, il est évalué que le montant des rapatriements de fonds formels et informels vers les pays en développement pourrait être trois fois plus élevé que l'aide publique au développement international.

La proportion des femmes migrantes dans le monde est en hausse depuis les dernières décennies : elles représentaient 47 % de tous les migrants en 1960, comparativement à 49 % en 2010. Les travailleuses migrantes représentaient en 2010 51,6 % de la population totale des migrants dans les pays du Nord.

1.2.1 Types et causes de la migration

Selon l'OIM, il est possible de décrire plusieurs types de migration. On peut parler de migration interne lorsque les migrants se déplacent à l'intérieur d'un même pays ou de migration internationale (ou externe) lorsque le déplacement migratoire implique de franchir une ou plusieurs frontières. La migration peut également être régulière si elle s'applique dans le respect du droit international et des lois d'immigration des pays d'origine, de transit ou de destination. L'existence d'une migration régulière implique donc également l'existence d'une migration irrégulière, c'est-à-dire une migration qui se déroule à l'extérieur des normes légales en vigueur. Finalement, il est possible de faire une distinction entre la migration permanente, qui vise l'implantation des migrants dans le pays de destination, et la migration temporaire, qui consiste généralement à permettre aux migrants d'effectuer un séjour de travail dans un pays étranger.

Il existe plusieurs types de migration : économique, commerciale, technique, écologique, démographique, politiques, etc. Nous souhaitons décrire un peu plus en détail particulièrement ceux qui apparaissent les plus importants et que nous avons regroupés sous les termes suivants : la migration de travail, la migration de contrainte, la migration d'étude et la migration saisonnière.

La migration de travail, donc un type de migration de nature économique, est difficile à évaluer en raison de l'importance du secteur informel et clandestin qui y est fortement lié. En bref, il s'agit d'un type migratoire où les migrants doivent se déplacer d'un pays vers un autre en raison de troubles économiques dans leur pays d'origine rendant impossible l'atteinte d'un niveau suffisant de subsistance. C'est pour cette raison que la migration de travail, bien que non forcée par un pouvoir politique, n'est généralement pas considérée comme une migration volontaire. La raison de quitter le pays n'est pas nécessairement la volonté du migrant, mais bien la nécessité (liée aux contraintes de travail) de chercher ailleurs un meilleur cadre de vie.

La migration de contrainte (ou migration de réfugiés) consiste en un déplacement de personnes justifié par des facteurs assujettissants : persécutions ethniques, religieuses, régimes politiques injustes, guerres civiles, désastres écologiques, etc. 50 % d'entre eux concerneraient l'Afrique subsaharienne. Depuis plus de 100 ans, une partie de l'exode rural peut être attribuée à une migration de contrainte, exacerbée par l'industrialisation de l'agriculture, même dans les pays riches.

La migration d'étude est de plus en plus organisée, se dirigeant essentiellement des pays du Sud vers les pays du Nord. Ces flux migratoires d'étudiants s'effectuent à 88 % en direction des pays de l'OCDE. Cette donnée globale traduit les inégalités en matière d'éducation entre « pays du Nord » et « pays du Sud ».

Finalement, un dernier type de migration qui retient notre attention est le travail saisonnier. De nombreux pays (Espagne, Italie, France, États-Unis, Canada, etc.) utilisent une abondante main-d'œuvre saisonnière étrangère au moment de la culture ou récolte manuelle de certains fruits ou légumes. Ces employés sont souvent mal logés, mal payés et ont une couverture sociale imparfaite ou inexistante, tout en étant plus exposés aux pesticides et à diverses affections. Nous y reviendrons.

Selon François Crépeau, professeur de droit international à l'Université McGill, « la migration des zones de pauvreté et de violence vers les zones de prospérité et de stabilité est inéluctable ». Si la migration régulière peut, entre autres causes, s'expliquer par le désir des gens concernés d'améliorer leurs conditions de vie ou de reconstituer des familles, les causes de la migration irrégulière sont plus difficiles à cerner. Toujours suivant les travaux de Crépeau, on constate que la migration irrégulière est liée à la non-reconnaissance de besoins économiques de main-d'œuvre dans les pays d'accueil. Aussi, un certain déséquilibre planétaire au niveau démographique pourrait expliquer une part de ce type de migration. Certaines régions du globe sont à la fois surpeuplées et ne

peuvent offrir un emploi à l'ensemble de leur population, tandis que d'autres régions sont incapables de fournir d'elles-mêmes l'ensemble de la main-d'œuvre nécessaire à la réalisation des besoins économiques. Nous offrons cependant une autre lecture de la thèse démographique de la migration dans les sections suivantes du rapport.

1.3 Les enjeux actuels en termes de migration

D'abord, on constate une complexification des enjeux migratoires en Occident même en raison du caractère de plus en plus multiethnique des sociétés traditionnelles d'accueil. Aux enjeux de migration se superposent des enjeux d'intégration des migrants. Sur ce sujet, deux paradigmes existent conjointement, et ce malgré leur caractère contradictoire : le paradigme de la souveraineté territoriale et le paradigme des droits humains.

Le paradigme de la souveraineté territoriale met l'accent sur le pouvoir de l'État hôte de décider de qui peut venir s'établir sur son territoire et de qui ne peut pas. En fait, selon ce paradigme, c'est l'État qui décide quel nouveau arrivant peut, ou non, entrer sur le territoire et devenir citoyen, puisque le droit à la citoyenneté n'est pas compris comme un droit a priori, mais comme un privilège à octroyer. En fait, le nouvel arrivant n'est pas doté de droits dans le pays hôte, mais uniquement dans son pays d'origine. Le pays hôte détient donc tous les pouvoirs administratifs nécessaires pour traiter les nouveaux arrivants comme il le souhaite.

Sous le paradigme des droits humains, chacun est doté de droits inaliénables, et ce, même lorsqu'une personne migre d'un pays vers un autre. L'individu migrant peut donc opposer à tout pouvoir ses droits (politiques, économiques, juridiques, etc.) et l'État hôte est tenu de les respecter sans exception.

De l'opposition de ces deux modèles naissent différentes approches dans la manière dont les pays d'accueil traitent les migrants. Il est possible qu'un même pays tienne un discours d'ouverture pour les nouveaux arrivants lorsqu'il est question de recevoir un nouvel apport pour combler des besoins de main-d'œuvre, mais que, dans un même souffle, il intensifie la stigmatisation des immigrants et la lutte contre l'immigration illégale. Il y donc là un paradoxe évident et qui est bien présent et vivant dans de nombreux pays d'Occident : on semble développer un discours visant à encenser l'immigration lorsqu'il s'agit d'augmenter le bassin de travailleurs et de travailleuses exploitables, tout en développant un discours basé sur une obsession sécuritaire faisant porter sur la figure de l'immigré différents maux sociaux.

Depuis quelques années, un nouveau type de migration semble gagner en importance : la migration climatique. Bien que différents champs d'étude s'attardent de plus en plus sur ce problème, bien peu de données probantes sont à notre disposition pour l'instant. Quoiqu'il en soit, les enjeux liés à la migration climatique iront en s'intensifiant à mesure que les effets des changements climatiques se concrétiseront. À ce sujet, l'exemple des déplacements humains causés par les catastrophes naturelles ou la désertification de territoires peuvent servir de préludes annonciateurs des migrations à venir.

1.4 Historiques des mouvements actuels

Nous avons, dans une section précédente, établi un bref historique des phénomènes de migration. Il apparaît intéressant de préciser ici certains développements historiques qui, à la fin du 20^e siècle, ont modifié grandement la manière dont les flux migratoires ont été vécus et pensés. Le choc pétrolier et la récession économique du milieu des années 1970 ont eu des effets considérables sur les politiques migratoires en réduisant la demande de migrants dans les pays récepteurs faute d'expansion économique. Face à la montée en flèche des taux de chômage, la plupart des États d'Europe occidentale ont mis un terme aux programmes destinés aux travailleurs et aux travailleuses migrant-e-s temporaires; aux États-Unis, en Australie et au Canada, des méthodes de sélection plus restrictives et

strictes ont été adoptées. Celles-ci donnaient plus de poids à l'employabilité et à la capacité de s'adapter rapidement à de nouveaux environnements sociaux et économiques.

La succession de flux importants de réfugiés fut également un point caractéristique des dernières années. Nous pouvons penser, par exemple, aux « boat people » en provenance du Vietnam, de l'Afrique et d'autres parties du monde, qui forment toujours un mouvement massif de personnes en quête de protection. Plusieurs régions du monde sont aux prises avec de sérieux problèmes liés aux mouvements de réfugiés. Pensons notamment à l'Afghanistan, à la corne de l'Afrique, à l'Afrique centrale et occidentale, à l'Amérique centrale, au Proche-Orient et aux Balkans. Un problème majeur engendré par ces situations est ce qu'on a appelé le lien entre la migration et la protection des réfugiés, qui continue de faire l'objet de bien des débats et controverses.

Également, la fin du 20^e siècle a rendu pratiquement caduque la classification traditionnelle des pays touchés par la migration – soit la division pays d'origine, pays de transit et pays de destination. Bien qu'il existe toujours une tendance lourde orientant la migration dans un axe Sud-Nord, la plupart des pays envoient et reçoivent des migrants ou en voient passer à leurs postes frontières. En 1965, seul un petit nombre de pays étaient qualifiés de « pays de destination », aujourd'hui pratiquement chaque pays abrite un certain type de migration.

Au-delà de ces constatations, on remarque que l'activité migratoire a connu de nombreuses évolutions. Parmi celles-ci, nous pouvons nommer les suivantes :

- Les barrières politiques qui entravaient depuis longtemps les voyages ont été levées ; c'est par exemple, ce qui s'est produit après l'effondrement de l'Union soviétique.
- Des moyens de transport internationaux bon marché et accessibles se sont multipliés.
- Des réseaux de communication électronique mondiaux en temps réel, de personne à personne, ont été créés, c'est le cas par exemple pour la téléphonie et le système Internet.
- Les médias ont acquis une portée universelle, ils sont présents dans chaque endroit du monde et s'intéressent à ce qui s'y passe.
- Les disparités économiques se sont intensifiées entre les pays industrialisés et les pays en développement.
- Des déséquilibres démographiques ont vu le jour entre les pays développés et les pays en développement : la taille de la population des premiers diminue et les populations vieillissent, tandis que les populations des derniers augmentent et se rajeunissent.
- Des marchés mondiaux se sont développés pour certaines catégories de travailleurs, particulièrement pour les professionnels hautement qualifiés.
- Des réseaux de passeurs clandestins et de traite des personnes se sont multipliés pour répondre aux besoins d'une industrie de la migration irrégulière en forte croissance.

Ces transformations ont poussé les gouvernements du monde à reconnaître – malgré l'amplification d'un discours sécuritaire sur le sujet – que la migration était et demeurera une caractéristique inévitable du monde contemporain. Ce constat rend nécessaire le développement d'une meilleure coopération entre les pays. Ce processus de coopération fut lancé en 1994, au Caire, lorsque la communauté internationale a pour la première fois tenté de trouver un modèle global de gestion des migrations. Plusieurs aspects du phénomène migratoire sont en jeu : les droits des migrants, l'élaboration de programmes migratoires ordonnés, la prévention du trafic illicite de migrants, la réduction des causes de migration non souhaitée, la promotion du potentiel de développement de la migration et les besoins de coopération entre les pays aux fins d'une gestion migratoire réussie.

Il n'existe pas encore de cadre normatif d'ensemble dans le domaine de la migration, toutefois de nombreux éléments du droit international peuvent lui être appliqués.

1.5 Portrait général de la migration de main-d'œuvre

En ce qui a trait à la migration de main-d'œuvre, deux thèses principales (parfois critiquées pour leur analyse peu profonde de la situation) viennent en expliquer l'ampleur : l'impossibilité pour le travailleur ou pour la travailleuse de trouver un travail ou un emploi adéquat dans son pays d'origine et le besoin non comblé de main-d'œuvre dans un autre pays. Les mouvements de main-d'œuvre s'expliquent donc par la pénurie d'emplois disponibles et décents dans un pays X et par l'incapacité d'un pays Y de trouver dans sa population des personnes pour combler certains types d'emploi. Bien entendu, la volonté des migrants de se sortir d'un état structurel de pauvreté dans lesquels ils et elles sont confinés dans leur pays d'origine nous aide également à comprendre les motivations qui poussent à la migration.

Les besoins de main-d'œuvre, tout comme l'offre de travail, sont très diversifiés. Nous pouvons former cinq catégories de travailleurs migrants :

- Les investisseurs-entrepreneurs : Catégorie de travailleurs migrants qui, à leur arrivée, n'occupent pas un poste d'employé salarié. Il s'agit essentiellement de petits entrepreneurs (commerces, dépanneurs, restaurants, etc.) ou d'investisseurs étrangers venant s'établir dans le pays où ils destinent leurs investissements. Certains travailleurs autonomes peuvent également entrer dans cette catégorie.
- Travailleurs très qualifiés : Catégorie de travailleurs ayant un haut degré de formation académique ou un savoir-faire très spécialisé (ingénieur, médecin, professionnel, etc.).
- Travailleurs qualifiés : Catégorie de travailleurs ayant une formation technique particulière leur permettant d'occuper certains emplois spécialisés (plombier, infirmière, mécanicien, etc.).
- Travailleurs non-qualifiés : Catégories de travailleurs sans qualification particulière oeuvrant par exemple dans les secteurs agricole, des services domestiques, des commerces, des services en général, du transport, etc.). Il s'agit d'emplois généralement mal payés, ce qui explique en partie que les migrants y soient souvent confinés.
- Travailleurs exploitables : Catégorie de travailleurs souvent issus de l'immigration irrégulière ou des migrants n'ayant pas eu d'autres choix que de quitter précipitamment leur pays d'origine (construction, restauration, nettoyage, etc.).

Au plan statistique, on constate que la main-d'œuvre migrante représente environ 3 % de la main-d'œuvre totale à l'échelle de la planète.

- Un tiers des travailleurs migrants internationaux vivent en Europe, légèrement moins que ceux vivant en Asie et en Amérique du Nord.
- La majorité des femmes migrantes effectuent une migration de travail temporaire, principalement au Moyen-Orient, en Asie de l'Est et du Sud-Est.
- Les travailleurs migrants dans les pays industrialisés travaillent principalement dans les secteurs industriel et du bâtiment (40 pour cent) et tertiaire (50 pour cent).
- Dans certains pays, comme ceux de la région du Golfe, plus de 40 pour cent de la main-d'œuvre est composée d'étrangers.
- D'ici 2030, l'Inde et la Chine devraient représenter 40 pour cent de la main-d'œuvre totale.
- Le nombre de permis de travail temporaire octroyés à des travailleurs étrangers entrant dans des pays de l'OCDE a progressivement augmenté depuis 2000, avec une hausse de 7 % en 2003-2004 pour se stabiliser en 2005, à près de 1,8 millions de travailleurs temporaires admis dans des pays de l'OCDE cette année-là.

Section 2

Cadre théorique

- Les causes des mouvements migratoires dans les pays d'origine et d'accueil**

Fiche 2 – Les causes de l'émigration de main-d'œuvre dans les pays d'origine

2.1 Facteurs sociaux et économiques

«Les forces qui déclenchent les migrations sont multiples et complexes». Tel est le constat d'un rapport du Bureau international du Travail (BIT) quant aux nombreux facteurs qui expliquent les migrations de travailleurs à l'échelle mondiale, spécialement les flux de main-d'œuvre du Sud vers le Nord.

Une des principales causes des migrations de main-d'œuvre, et aussi la plus couramment citée par les immigrants eux-mêmes, est sans contredit le désir des individus d'accéder à de meilleures conditions de vie. Dans une étude du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants (CTI), qui s'intéresse aux expériences d'immigrants dans différents milieux de travail au Canada, la principale raison citée par les personnes interviewées lorsque questionnées à ce sujet, était le fait qu'ils n'avaient pas d'autre choix : «certaines personnes sont à la recherche d'une vie meilleure, mais la plupart quittent parce que la situation dans leur pays n'est plus viable». Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'espoir d'obtenir de meilleures possibilités d'accès à l'emploi, les perspectives de salaires plus élevés et les aspirations à un avenir meilleur pour leur famille constituent d'importants facteurs qui motivent les individus à émigrer, soit de façon temporaire ou permanente. Les constats du BIT confirment une telle analyse de la situation : le désir d'échapper à la famine et à la pauvreté, «la pénurie d'emplois rémunérateurs, l'absence de travail décent, de sécurité et de liberté individuelle ne sont pas sans rapport avec l'évolution actuelle des migrations».

Les émigrants citent une multitude d'autres raisons de leur départ, qui vont des guerres et de la persécution, jusqu'à l'urbanisation accélérée et aux réseaux d'émigration personnels existants (voir Tableau 1).

TABEAU 1 Raisons d'émigration évoquées par les migrants

- Forte pression démographique sur des ressources naturelles insuffisantes
- Inégalités de salaire et de revenu entre les pays pauvres et les pays riches
- Urbanisation croissante
- Réduction du coût des transports et des communications
- Multiplication des interactions entre les sociétés
- Guerre civile et non-respect des droits de l'homme
- Réseaux d'émigration constitués par des immigrants

Source : BIT, *Rapport VI - Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée : sixième question à l'ordre du jour*, 2004, p. 8.

D'autres mouvements sont d'ordre humanitaire (ex. : migrations suite à des catastrophes naturelles) ou bien environnemental. Les «réfugiés climatiques» (ou écoréfugiés), par exemple, sont contraints de quitter leur pays pour une multitude de raisons liées aux changements climatiques : fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, dégradation permanente du milieu de vie dû au réchauffement planétaire (ex. : désertification, hausse des niveaux de l'océan, salinisation), etc.

En ce qui a trait particulièrement à l'émigration des femmes, elle s'explique entre autres par le regroupement familial dans les pays du Nord et par l'évolution du contexte socio-économique qui fait en sorte qu'un plus grand nombre de femmes, en bonne partie

en provenance de l'Asie, émigrent seules pour travailler en tant qu'aides familiales². Les femmes philippines qui immigrent chaque année au Canada pour travailler en tant que soutien de famille sont un exemple typique de ce flux migratoire féminin.

Enfin, le BIT estime que les développements technologiques, l'accès accru à l'information nécessaire à l'accès au marché du travail au niveau planétaire et la baisse des coûts des transports et des communications ont contribué à diminuer les obstacles aux mouvements migratoires³.

L'ensemble de ces facteurs explique incontestablement les migrations de main-d'œuvre. Les éléments énumérés, dont ceux évoqués par les migrants, constituent sans aucun doute d'importants éléments déclencheurs des mouvements migratoires. Il importe cependant d'analyser cette question de manière plus globale, afin d'en déterminer les causes de fond. À partir d'une telle vue d'ensemble, on constatera que les raisons citées, bien qu'authentiques, sont plutôt le résultat de facteurs économiques et politiques plus profonds, de causes structurelles davantage révélatrices.

2.2 Facteurs économiques et politiques : perspective mondiale

La pauvreté, les hauts taux de chômage, la pénurie d'emplois décents, le non-respect des droits de l'Homme, la crise écologique et l'accès accru à l'information à l'échelle planétaire ont tous un point en commun : ils sont tous associés, à un niveau ou à un autre, au phénomène de la mondialisation. L'intégration économique mondiale basée sur un modèle néolibéral, dont un des piliers est la libéralisation des échanges commerciaux, en plus d'exacerber le phénomène des changements climatiques, a contribué en grande partie à détériorer les conditions socio-économiques déjà précaires et difficiles des populations des pays du Sud, au profit des élites économiques des pays du Nord.

Le Bureau international souligne que l'intégration croissante de l'économie mondiale n'a pas eu les effets escomptés, du fait que l'écart des revenus par habitant entre les pays riches et les pays pauvres s'accroît, et que ces disparités économiques entre le Nord et le Sud jouent un rôle important dans la décision d'émigrer⁴. Selon le Bureau : « Du fait de l'accroissement des disparités économiques et démographiques entre les États, les mouvements transnationaux de populations apparaissent comme une »conséquence naturelle« de la mondialisation »⁵. Le PIB par habitant des pays à revenu élevé était, en 1975, de 60 fois supérieur à celui des pays à bas revenu, et de 76 fois supérieur en 2008⁶. Le PIB par habitant du Canada était supérieur d'un facteur de 10 à celui du Guatemala en 1980 et d'un facteur de 14 en 2008⁷. Le PIB per capita au Canada était 37 fois plus élevé que celui d'Haïti en 1991, et 68 fois supérieur à celui-ci en 2008⁸.

Ces disparités de revenus sont d'ailleurs en bonne partie tributaires des politiques d'austérité imposées dans les pays du Sud par diverses institutions financières internationales. Ces politiques, connues sous le nom de « programmes d'ajustement structurel » –maintenant appelées « documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté»– consistent en des restructurations économiques de nature néolibérale qu'imposent le Fonds monétaire international (FMI) ainsi que la Banque mondiale (BM) aux États endettés comme conditions pour l'obtention de prêts qui permettront

² *Ibid.*, p. 11.

³ *Ibid.*, p. 8, 17.

⁴ *Ibid.*, p. 9.

⁵ *Ibid.*, p. 3. – Le rôle des « disparités démographiques » dans les migrations demeure cependant discutable (voir la fiche 3 pour une discussion sur le sujet).

⁶ THE WORLD BANK GROUP, World databank – World Development Indicators & Global Development Finance, 2010. <http://databank.worldbank.org>

⁷ *Idem.*

⁸ *Idem.*

de payer des dettes externes contractées antérieurement ou bien pour l'obtention de meilleurs taux d'intérêt sur des prêts existants. Le BIT souligne que « dans certains pays où s'appliquent des ajustements structurels, la création d'emplois ne suffit pas à absorber le nombre croissant de chômeurs, et les mutations commerciales et structurelles qu'ils induisent font que d'innombrables travailleurs n'ont plus aucune chance d'accéder à un emploi décent dans leur pays »⁹. En effet, ces programmes, souvent renforcés par des accords d'aide au développement, favorisent la réduction des dépenses gouvernementales et la diminution des obstacles au commerce international. Cela se traduit par la réduction des effectifs au sein de la fonction publique, des privatisations massives, la diminution des subventions pour stabiliser les prix des aliments de base, des coupures dans les services et programmes publics et la tarification de ces derniers. Par ailleurs, la libéralisation des échanges commerciaux ouvre la voie à l'implantation de *maquiladoras* (ateliers de misère)¹⁰ où plusieurs de ceux qui sont affectés par les mesures d'austérité se voient contraints de travailler. Le chômage et la pénurie d'emplois décents se voient exacerbés par la pression démographique de ces pays, laquelle fait en sorte qu'un nombre considérable de femmes et d'hommes entrent annuellement dans un marché du travail déjà restreint¹¹. Les taux de chômage montent ainsi en flèche et l'appauvrissement et la précarisation des conditions de vie des populations s'accroissent, faisant en sorte que les individus ne voient d'autre option que de quitter leur pays pour travailler à l'étranger. Juan Somavia, le directeur général du BIT, résume bien cette situation : « ... Du point de vue des gens, le plus grand échec structurel de l'économie mondiale est son incapacité à créer assez d'emplois à l'endroit même où les gens vivent »¹².

Les accords de libre-échange représentent un autre des piliers de la mondialisation néolibérale. Ceux-ci sont d'ailleurs, tel que mentionné, une des conséquences habituelles des pressions exercées dans le cadre des programmes d'ajustement structurel, lesquels encouragent les États à réduire les tarifs douaniers sur les produits étrangers, à minimiser les barrières à l'investissement international et à effectuer un virage vers un développement axé sur l'exportation. Des accords tels l'ALÉNA, de pair avec l'adoption de politiques d'austérité, mènent à la privatisation de terres communales, souvent dans le but de faciliter l'adoption d'un modèle de production corporatif basé sur les cultures d'exportation, situation qui conduit à la dépossession territoriale

ENCADRÉ 1 : Rôle des institutions financières internationales et de la libéralisation des échanges commerciaux dans la privatisation des terres agricoles au Mexique

Au Mexique, les programmes d'ajustement structurel imposés à partir des années 1980 par le FMI et la Banque Mondiale exigeaient une réforme des politiques agraires afin de rendre l'économie mexicaine suffisamment performante pour lui permettre de rembourser sa dette externe. Ces programmes ont ainsi eu un important rôle à jouer dans l'amendement de l'article 27 de la constitution mexicaine en 1992, lequel a rendu légale la privatisation de l'*ejido* (propriété agricole collective), ce qui s'est traduit par la dissolution du système agricole communal.

L'ALÉNA a également concouru à la privatisation des terres agricoles du pays. L'Accord a eu pour effet d'intégrer l'*ejido* au marché foncier mondial (et plus spécialement aux économies canadienne et américaine), ce qui a renforcé le processus de marchandisation de ces terres et facilité leur acquisition par les acteurs du capital mondial, à l'affût de nouvelles opportunités d'investissement.

Ces deux restructurations économiques ont été synonymes de déplacements et ont provoqué l'apparition d'une nouvelle vague de communautés paysannes et autochtones sans-terre.

Source : VÁZQUEZ CASTILLOS, María Teresa, *Land privatization in Mexico : Urbanization, Formation of Regions, and Globalization in Ejidos*, 2004, 236 p.

⁹ BIT, op. cit., p. 13.

¹⁰ FREY, R. Scott, « The Transfer of Core-Based Hazardous Production Processes to the Export Processing Zones of the Periphery : The Maquiladora Centers of Northern Mexico », *Journal of World-Systems Research - Special Issue : Globalization and the Environment*, vol. IX, no 2, été 2003, p. 324.

¹¹ CHOUDRY *et al.*, op. cit., p. 20 ; BIT, op. cit., p. 17.

¹² BIT, op. cit., p. 9.

et au déplacement des agriculteurs¹³ (voir Encadré 1). Ceux qui réussissent à garder leur terre ne sont pas pour autant épargnés des effets de la libéralisation des échanges : les travailleurs agricoles sont parmi les plus pauvres dans les pays du Sud en raison des coûts élevés des intrants agricoles, des prix trop bas offerts pour leurs produits relativement à ces coûts, et surtout de leur impuissance face à « l'intensification de la concurrence causée par les subventions qu'appliquent les pays développés à des produits qu'ils exportent aussi »¹⁴. Plusieurs, dépouillés de leurs moyens de subsistance et appauvris, sont contraints de migrer vers des métropoles ou des « zones franches » et d'y occuper des emplois précaires et peu rémunérés dans les *maquilas*¹⁵. Puisque ces travailleurs et travailleuses doivent de toutes façons s'adapter à un milieu urbain très distinct des régions rurales d'où ils sont originaires, nombreux sont ceux qui optent pour s'installer dans autre pays à la recherche d'un emploi¹⁶. Notons que les travailleurs agricoles représentent 42 % de la population active mondiale¹⁷.

Comme les accords commerciaux internationaux ouvrent la voie à l'investissement multinational et à une multitude d'initiatives de « développement », ceux-ci, en plus de fragiliser les populations agricoles, se traduisent également par une prolifération des mégaprojets d'infrastructure et d'exploitation des ressources naturelles, lesquels ont des effets dévastateurs pour les communautés concernées. Les projets miniers canadiens à l'étranger par exemple (qui représentent 40 % des activités minières à l'échelle mondiale) sont synonymes de déplacements, appauvrissement, pollution, intimidation et répression dans plusieurs des pays où ces entreprises opèrent (Philippines, Mali, Colombie, Mexique, Guatemala et Équateur, pour ne nommer que ceux-là), lesquels forcent, dans certains cas, l'émigration des personnes affectées à la recherche de nouveaux moyens de gagner leur vie¹⁸.

Selon le CTI, même l'existence de réfugiés climatiques est attribuable à la mondialisation du modèle de libre marché : « L'intensification de la globalisation néolibérale s'accompagne d'une plus forte probabilité que le nombre de réfugiés » environnementaux « s'accroisse du fait que les changements climatiques affectent de manière disproportionnée les populations du Tiers Monde »¹⁹.

CONCLUSION

Les raisons qui poussent les individus à émigrer sont diverses : le désir d'échapper à la misère, à la famine, aux guerres, au chômage, aux pénuries d'emplois rémunérateurs, aux catastrophes naturelles et climatiques, et plus généralement la quête d'une vie meilleure pour soi et sa famille, sont parmi les plus évoquées. Le regroupement familial ainsi que la baisse des coûts des communications et des transports sont également au nombre des causes identifiées.

Ces éléments, bien que justes, s'avèrent également être des répercussions de facteurs macro-politiques et économiques plus vastes, dont le point de convergence est le modèle de globalisation basé sur les principes du néolibéralisme. En effet, les disparités économiques

¹³ CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 20.

¹⁴ BIT, *op. cit.*, p. 9, 14.

¹⁵ CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 20.

¹⁶ BIT, *op. cit.*, p. 14.

¹⁷ MAZOYER, Marcel, et Laurence ROUDART, « La fracture alimentaire et agricole mondiale : état des lieux, causes, perspectives, propositions d'action », *Revue politique et parlementaire*, no 1051, 2009, p. 24-34.

¹⁸ HANDAL, Laura, *Le soutien à l'industrie minière : Quels bénéfices pour les contribuables ?*, Institut de recherche et d'informations socio-économiques, avril 2010, p. 36; CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 20.

¹⁹ CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 21, traduction libre.

entre les sociétés du Sud et du Nord, la paupérisation des populations au Sud et l'insuffisance d'emplois décents sont tributaires, en grande partie, des politiques d'ajustement structurel dictées par les institutions financières internationales aux pays endettés, mesures qui visent à minimiser l'intervention étatique, à rationner les dépenses publiques et à favoriser le développement de la sphère privée. Ces programmes d'ajustement promulguent également la réduction des barrières au commerce international, la diminution des tarifs sur les produits importés et la transformation de l'économie en fonction d'un développement basé sur l'exportation. La conclusion d'accords de libre-échange qui résultent de la mise en application de ces politiques se traduit entre autres par des privatisations massives de terres agricoles et par la dépossession de communautés paysannes et autochtones, dont les piètres conditions de vie les incitent à migrer. Les mégaprojets de développement économique et d'exploitation des ressources naturelles, qui prolifèrent sous ces accords, sont par ailleurs à l'origine de nombreux cas de délocalisations forcées, de dégradation environnementale et d'atteintes aux droits humains qui aggravent les conditions de vie des personnes qui décident ultimement d'émigrer.

Fiche 3 – Les causes de l'immigration de main-d'œuvre dans les pays d'accueil

Tout comme dans les pays d'origine, les causes des migrations de main-d'œuvre qui se rapportent aux pays d'accueil, ainsi que les différents niveaux d'analyse des diverses forces à l'œuvre, sont multiples.

3.1 Le rôle du vieillissement démographique, des cycles économiques et autres

Les causes de l'intensification de la « pression migratoire » dans les pays de destination les plus couramment évoquées sont le vieillissement démographique et la croissance économique.

Selon l'OCDE, l'immigration représente un des moyens de pallier à la pénurie de main-d'œuvre envisagée dans les années à venir et résultant du vieillissement des populations des pays du Nord. Le départ à la retraite massif des *baby-boomers* simultanément à la « diminution des cohortes de jeunes » se traduisent, d'après l'Organisation, par un risque important de réduction du nombre des personnes en âge de travailler, une situation qui laisse présager des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs²⁰. D'après l'OCDE, ces pénuries affectent déjà certains secteurs aux emplois qualifiés (par exemple en médecine et en services infirmiers), aux emplois moyennement qualifiés et aux métiers qualifiés (ex. : plomberie et menuiserie), ainsi qu'aux emplois peu qualifiés (dont les secteurs de l'agriculture, des travaux ménagers, de la construction, du nettoyage et de l'agroalimentaire)²¹.

Outre le vieillissement de la population, d'autres facteurs peuvent influencer dans les décisions d'accueillir des travailleurs migrants :

Tous les PMT [programmes de migration temporaire] n'ont pas exclusivement pour objectif de répondre aux pénuries de main-d'œuvre dans le pays d'accueil. Les autres objectifs politiques visés peuvent être : la diminution de l'immigration irrégulière (un objectif majeur de nombreux accords de recrutement bilatéraux conclus par l'Italie et l'Espagne); la promotion de relations spéciales postcoloniales ou politiques et de liens et d'échanges culturels (par exemple le système de « vacanciers travailleurs » mis en place au Royaume-Uni, en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Irlande) et la formation de migrants (par exemple les programmes pour « stagiaires » en Suisse)²².

La croissance économique constitue, selon l'Organisation, un autre des « moteur[s] des mouvements migratoires » vers les pays du Nord²³. D'après leur rapport, le développement économique entraîne une hausse de la demande de travailleurs et de travailleuses hautement qualifié-es comme peu qualifié-es : « La croissance économique [...] peut nécessiter le recours à des travailleurs plus nombreux, ou différents, par rapport à ceux fournis par le marché du travail national ».

C'est pour cette raison, d'après la même étude, que les ralentissements économiques provoquent généralement une diminution des bilans migratoires²⁴. L'OCDE prévoit d'ailleurs que ses États membres, suite à la récession économique de 2008-2009, opteront pour des politiques migratoires qui visent la diminution du nombre d'entrées de travailleurs et de

²⁰ OCDE, *op. cit.*, p. 86, 91 et 92.

²¹ *Ibid.*, p. 96-97.

²² RUHS, Martin, « Potentiel des programmes de migration temporaire dans l'organisation des migrations internationales », *Revue internationale du Travail*, vol. 145, no 1-2, 2006, p. 14.

²³ *Ibid.*, p. 95.

²⁴ *Ibid.*, p. 86.

travailleuses dans ces pays, tels l'abaissement des plafonds numériques à l'immigration ou l'élimination de certaines professions des listes de métiers en pénurie²⁵.

En ce qui a trait particulièrement aux facteurs qui expliquent le recrutement des femmes migrantes, le BIT cite là aussi le vieillissement de la population ainsi que la prospérité de certains pays « en développement »²⁶. D'après leur rapport, le vieillissement chez les pays les plus riches mène à la hausse de la demande de travailleuses pour combler les pénuries dans le secteur des services de santé. De plus, la forte croissance de certains pays du Sud, tels le Chili et la Malaisie, fait en sorte que davantage de familles aisées recrutent des employées de maison de l'étranger.

L'argument démographique, la thèse de la croissance économique et les autres facteurs énumérés, bien que valides, constituent des analyses superficielles des flux d'immigration. Plusieurs experts convergent maintenant vers l'idée selon laquelle ce n'est pas la « pénurie de main-d'œuvre » comme telle (si elle existe telle que dépeinte dans la sphère publique), ni la forte demande de travail résultant de l'expansion économique qui expliquent à elles seules l'immigration de travailleurs, mais surtout des stratégies économiques basées sur l'accès à une main-d'œuvre à bas prix qui visent la compétitivité sur le marché mondial.

3.2 La nature de la pénurie de main-d'œuvre

La nature même de la pénurie de travailleurs et travailleuses devrait donc être réexaminée. Au Canada, par exemple, le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) vise officiellement à « aider [les employeurs canadiens] à faire face aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre »²⁷. Le gouvernement fédéral décrit le PTÉT comme étant « l'outil principal [...] pour aider les employeurs à combler leurs besoins immédiats en matière de main-d'œuvre lorsqu'ils n'arrivent pas à trouver de travailleurs canadiens qualifiés »²⁸. Le Groupe de recherche du CTI, par contre, précise que « ces programmes sont conçus dans le but de combler des demandes en main-d'œuvre à court terme dans les domaines d'embauche où d'autres travailleurs au Canada refusent de travailler »²⁹. Les observations du BIT quant aux flux migratoires mondiaux confirment d'ailleurs ce constat : « les flux migratoires contemporains restent majoritairement composés de travailleurs qui émigrent pour prendre des emplois non qualifiés dans les segments délaissés par les ressortissants nationaux »³⁰. Le Bureau observe également une « féminisation générale de la main-d'œuvre, en particulier dans les industries de transformation à forte intensité de travail », telles les fabriques de vêtements, et explique que ces ateliers « recrutent directement des migrantes pour remplacer les travailleurs locaux qui se tournent vers de meilleurs emplois »³¹. Le ministre de l'Immigration du Canada, pour illustrer le fait que certains commerces n'auraient pas survécu sans les travailleurs temporaires, a affirmé que, sans le PTÉT, les propriétaires de certains restaurants *fast food* de Calgary risquaient de cesser leurs activités en raison des attentes salariales élevées des

²⁵ *Idem*.

²⁶ BIT, *op. cit.*, p. 11.

²⁷ RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC), Programme des travailleurs étrangers temporaires, 2010. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/index.shtml.

²⁸ MINISTÈRE DES FINANCES CANADA, Le plan budgétaire de 2007 : viser un Canada plus fort, plus sécuritaire et meilleur, 2007, p. 234, cité par FUDGE, Judy et Fiona MACPHAIL, « The Temporary Foreign Worker Program in Canada : Low-Skilled Workers as an Extreme Form of Flexible Labour », *Comparative Labor Law and Policy Journal*, vol. 31, no 5, 2009, p. 5-45.

²⁹ CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 35, traduction libre, nos italiques.

³⁰ BIT, *op. cit.*, p. 8.

³¹ BIT, *op. cit.*, p. 11.

adolescents de cette ville³². C'est donc dire que la véritable pénurie de main-d'œuvre ne réside pas dans le nombre de personnes aptes à travailler, mais plutôt dans la quantité de gens qui acceptent de travailler sous de mauvaises conditions d'emploi.

Ainsi, selon le BIT, «la plupart [des migrants de pays en développement] se trouvent au bas de l'échelle, souvent employés à des travaux salissants, dangereux et difficiles qui, une fois devenus des »emplois d'immigrés«, tendent à le rester»³³. Au Canada, les secteurs touchés par la «pénurie» et donc dans lesquels des travailleurs saisonniers ou temporaires sont embauchés par l'entremise du PTÉT, sont en bonne partie des domaines requérant très peu de qualifications et qui sont dangereux, physiquement exigeants et peu rémunérés, tels l'agriculture, les travaux ménagers domestiques et la construction. En effet, en 2007, les travailleurs temporaires peu qualifiés admis au Canada représentaient approximativement 41 % du total des travailleurs temporaires embauchés, comparativement à une proportion de 35 % pour les travailleurs temporaires hautement qualifiés³⁴. Comme quoi l'embauche de travailleurs migrants comble surtout une carence en main-d'œuvre pour les emplois dédaignés par les nationaux.

3.3 Les considérations économiques et de compétitivité

3.3.1 Pénurie vs. rentabilité

D'après l'OCDE, «les migrations internationales ne sont pas le seul moyen de remédier [aux] pénuries (les avancées technologiques, les délocalisations et une plus forte mobilisation de la main-d'œuvre résidente disponible en sont d'autres), *mais elles jouent un rôle important en permettant de satisfaire les besoins de certaines professions et de certains pays*»³⁵. Ils ajoutent qu'«une main-d'œuvre qui se raréfie peut également compliquer la tâche des employeurs : ceux-ci risquent de ne pas trouver les recrues dont ils ont besoin pour maintenir ou élargir leur production, *ou pour rester compétitifs sur les marchés internationaux*»³⁶.

Il va donc de soi que de nombreux chercheurs se questionnent sur le véritable rôle des pénuries de main-d'œuvre dans les décisions des gouvernements d'admettre plus ou moins de travailleurs et de travailleuses migrant-es, spécialement dans les domaines peu spécialisés. D'après l'étude de deux chercheuses universitaires de la Colombie Britannique, les politiques en matière de migration temporaire du Canada relèvent davantage de l'importance pour le gouvernement de satisfaire les besoins des employeurs et du marché du travail, que des considérations liées à la rareté de main-d'œuvre comme telle³⁷.

Comme nous l'avons mentionné, l'objectif du PTÉT, tel qu'exposé par le gouvernement fédéral, est de permettre le recrutement de ressortissants étrangers dans les domaines où le nombre de citoyens canadiens ou de résidents permanents ne suffit pas pour combler les besoins en main-d'œuvre³⁸. Afin de pouvoir embaucher un travailleur migrant, l'employeur doit d'abord obtenir une autorisation d'emploi, appelée Avis relatif au marché du travail (AMT)³⁹. Lorsque Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) et Service Canada évaluent une demande d'AMT, ils

³² FUDGE, Judy et Fiona MACPHAIL, «The Temporary Foreign Worker Program in Canada : Low-Skilled Workers as an Extreme Form of Flexible Labour», *Comparative Labor Law and Policy Journal*, vol. 31, no 5, 2009, p. 45.

³³ BIT, *op. cit.*, p.10.

³⁴ Calculé à partir des données du Tableau 3 de FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 20.

³⁵ OCDE, *op. cit.*, p. 86, nos italiques.

³⁶ *Ibid.*, p. 94, nos italiques.

³⁷ FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*

³⁸ *Ibid.*, p 9.

³⁹ *Idem.*

considèrent « les efforts faits par l'employeur pour l'annonce [des offres d'emploi] et le recrutement » de Canadiens et de résidents permanents, et ils encouragent les efforts « notamment auprès de groupes traditionnellement défavorisés sur le plan de l'emploi (p. ex., les Autochtones, les travailleurs âgés, les immigrants/nouveaux arrivants au Canada, les personnes handicapées et les jeunes). »⁴⁰ Ces critères visent en théorie à s'assurer que les travailleurs temporaires soient embauchés seulement en cas de carence de main-d'œuvre⁴¹. En pratique toutefois, cette exigence n'a pas toujours été respectée.

Les obligations relatives aux efforts de recrutement de travailleurs nationaux ont en effet été assouplies par le passé pour certaines catégories d'emplois. En 2006, les industries de la construction et des services d'hôtellerie et de restauration ont fait pression auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir un meilleur accès à une main-d'œuvre temporaire migrante peu qualifiée⁴². Les lobbyistes de ces secteurs « soutenaient qu'il était important de capitaliser sur le *boom* économique pendant qu'il était en cours, et que l'option de former des Canadiens pour occuper ces emplois aurait simplement pris trop de temps »⁴³. Ces lobbys ont eu pour effet de faciliter la participation des employeurs au PTÉT. En effet, le gouvernement fédéral, conjointement avec les gouvernements provinciaux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ont créé des « listes régionales de professions soumises à des pressions », lesquelles ont considérablement réduit les obligations des employeurs relativement à l'annonce des offres d'emploi, et donc aux efforts déployés pour embaucher des travailleurs canadiens. La liste de la Colombie-Britannique comprenait plus de 230 professions, incluant le gardiennage, la conciergerie et la conduite de taxis.

Une autre des initiatives ayant pour but de faciliter le processus d'embauche du PTÉT pour les employeurs de ces deux provinces a été la création, en 2007, du « Projet pilote d'avis relatif au marché du travail en mode accéléré »⁴⁴. Celui-ci permettait aux employeurs d'obtenir un AMT dans un délai de trois à cinq jours⁴⁵. En 2008, cette exception s'appliquait à 33 métiers, dont les secteurs des travaux domestiques ménagers, des services alimentaires, de la construction, de la restauration, de l'hôtellerie et du tourisme. Ces professions représentaient alors 50 % du total des demandes d'AMT pour les deux provinces.

Pour le deux chercheuses, ces deux mesures « suggèrent que l'exigence que les travailleurs étrangers soient recrutés seulement dans les cas de carence de main-d'œuvre est formelle plus que factuelle »⁴⁶. Bien que ces deux initiatives aient maintenant pris fin, elles démontrent à quel point la demande de travailleurs migrants et les décisions gouvernementales en la matière répondent, plus qu'à une véritable insuffisance de travailleurs, aux impératifs économiques et à la logique de profit d'industriels et d'employeurs canadiens.

⁴⁰ RHDCC, Programme des travailleurs étrangers temporaires : Évaluation d'une offre d'emploi conduisant à un avis relatif au marché du travail - Normes minimales en matière de recrutement, 2010. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/evaloffretemp.shtml#aar

⁴¹ FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 24.

⁴² *Ibid.*, p. 25.

⁴³ *Idem.*, traduction libre.

⁴⁴ FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 27 ; RHDCC, Programme des travailleurs étrangers temporaires - Avis aux employeurs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta : le Projet pilote d'avis relatif au marché du travail en mode accéléré prendra fin en avril 2010, 2010. http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/communications/finelmo.shtml

⁴⁵ FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 27.

⁴⁶ *Idem.*, traduction libre.

3.3.2 Questions de compétitivité face aux marchés mondiaux

Il n'est donc pas étonnant de constater que les politiques de migration du gouvernement fédéral sont également formulées en termes d'objectifs économiques, dont la création de richesse et la compétitivité. Dans le rapport annuel de 2007 au Parlement sur l'immigration de Citoyenneté et immigration Canada (CIC), on peut lire : « L'immigration tiendra un rôle de plus en plus important à l'appui de la prospérité économique et de la compétitivité du Canada »⁴⁷. Le rapport de 2009 exposait des objectifs similaires : « Le Plan des niveaux d'immigration du Canada pour 2010 traduit une vision à long terme en matière d'immigration et reconnaît [son importance] en matière de croissance économique et de prospérité du Canada »⁴⁸. Ce rapport laisse également entrevoir que cette logique vaut également pour les programmes de travailleurs temporaires : « CIC effectue non seulement la sélection de résidents permanents, mais également l'admission de résidents temporaires, notamment : des travailleurs étrangers dont l'apport est important pour la croissance de notre économie »⁴⁹.

Pour le Groupe de recherche du CTI, les valeurs néolibérales, dont l'importance d'une plus grande compétitivité face à la globalisation économique, façonnent de manière importante la politique d'immigration canadienne, et c'est cette logique économique qui, à leur avis, mène à la création des divers programmes de travailleurs invités⁵⁰.

Ces chercheurs considèrent qu'un des principaux objectifs de ces programmes est la création d'un réservoir important de main-d'œuvre bon marché qui puisse aider le Canada à demeurer « concurrentiel » à l'échelle internationale :

L'économie canadienne tire profit de [...] l'exploitation de grands bassins de travailleurs peu chers et vulnérables du Tiers-Monde, ainsi que du maintien et de l'expansion de politiques et programmes d'immigration qui renferment plusieurs nouveaux arrivants et plusieurs personnes provenant d'autres communautés racialisées dans des conditions de travail et de vie vulnérables et précaires. À différents moments de l'histoire, les politiques gouvernementales ont cherché à créer, maintenir et reconstituer des réservoirs de main-d'œuvre vulnérable à travers les politiques d'immigration. La création de programmes de travailleurs étrangers temporaires est une des façons d'y parvenir [...]»⁵¹.

Pour ces auteurs, le lien entre immigration et accès à des ouvriers à coût réduit est évident : « On pourrait soutenir que, sans la demande pour une main-d'œuvre bon marché, il y aurait bien moins d'immigrants acceptés au Canada »⁵².

Selon ces chercheurs, la logique de libre-marché qui sous-tend la politique migratoire canadienne se reflète aussi dans le fait que la valeur des immigrants pour la société se mesure selon leur potentiel de contribution à l'économie canadienne⁵³. De plus en plus, selon les auteurs, les candidats sont sélectionnés en fonction de leur rôle anticipé dans le marché du travail et de leur contribution à la performance économique du pays⁵⁴. Ils considèrent ainsi que les programmes de travailleurs temporaires sont dans les faits des

⁴⁷ CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (CIC), Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2007, 2007. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2007/section1.asp>.

⁴⁸ CIC, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2009, 2009. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2009/section1.asp>

⁴⁹ CIC, Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2009 - Section 2 : Résidents temporaires, 2009. <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2009/section2.asp#temporaires>

⁵⁰ CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 19 et 31.

⁵¹ *Ibid.*, p. 31, traduction libre.

⁵² *Ibid.*, p. 39, traduction libre.

⁵³ *Ibid.*, p. 32.

⁵⁴ *Ibid.*, p. 19.

mécanismes qui ont pour but de livrer des travailleurs et des forces de production à l'économie canadienne, « juste à temps », selon les besoins et la conjoncture⁵⁵.

D'après leur analyse, cette situation donne lieu à la marchandisation des immigrants et des minorités, un processus où multiculturalisme égale opportunité d'affaires : « Dans les programmes de travailleurs invités et de travailleurs migrants temporaires, les travailleurs migrants sont des commodités, des unités de main-d'œuvre temporaires qui sont là pour être recrutées, utilisées et renvoyées en fonction des besoins des employeurs »⁵⁶.

CONCLUSION

Les causes de l'immigration de main-d'œuvre les plus communément évoquées par les pays hôtes sont le vieillissement démographique, les pénuries de main-d'œuvre qui en découlent et les périodes d'expansion économique. Il est vrai que les nombreux départs à la retraite et le déclin du nombre de jeunes dans la population des pays d'accueil mènent à la diminution du nombre de personnes en âge de travailler et entraînent des pénuries dans certains secteurs (comme celui des soins de santé). Les carences de main-d'œuvre de nature démographique n'affectent toutefois pas aussi gravement qu'on le prétend les secteurs peu qualifiés et peu rémunérés. Dans ces domaines, l'embauche de travailleurs migrants temporaires sert surtout à combler des insuffisances de travailleurs qui refusent des postes mal payés, ardues et dangereux. La véritable pénurie dans ces secteurs n'est donc pas tributaire de facteurs démographiques mais plutôt liée à l'état des droits du travail : ce sont les mauvaises conditions d'emploi qui causent (le délaissement par les nationaux de certains secteurs et donc) la pénurie, et non une insuffisance comme telle d'individus aptes au travail.

Les décisions associées à l'immigration de main-d'œuvre relèvent donc surtout de valeurs néo-libérales liées principalement à la satisfaction des impératifs de l'économie de marché. Ainsi, ce sont essentiellement la satisfaction des besoins des employeurs quant à l'accès à une main-d'œuvre bon marché et à leur logique de profit, ainsi que les impératifs gouvernementaux de création de richesse, de prospérité et de compétitivité face aux marchés internationaux qui dictent la nature des politiques migratoires. La venue de travailleurs migrants n'est donc pas seulement le résultat des périodes de croissance économique, mais surtout un moyen pour y parvenir. Un tel système mène à la marchandisation des travailleurs, devenus des unités mises au service du libre-marché.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 24.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 23.

Section 2 Cadre théorique (suite)

– Effets des migrations de main-d'œuvre

Tant dans les pays d'origine que dans les pays de destination, la mobilité de main-d'œuvre entraîne de nombreuses répercussions, tantôt positives, tantôt négatives. La migration affecte la famille ou la communauté laissée derrière, les migrants eux-mêmes, les individus et les communautés des pays d'accueil, ainsi que les deux pays concernés à l'échelle nationale. Nous donnerons ici un bref aperçu de ces impacts sur les plans économique, social, culturel et politique, ainsi qu'en matière de droits du travail.

Fiche 4 – Impacts économiques de la migration de main-d'œuvre sur les pays d'origine

Selon le BIT, sur le plan économique, « la plupart des pays en développement estiment [...] qu'à court terme du moins la migration a pour eux un effet net favorable » et que « les grands pays d'émigration tirent un bilan positif de ce qu'ils considèrent comme une réelle contribution au développement »⁵⁷. Nous évaluerons ce constat à partir d'une analyse des impacts socio-économiques de l'émigration associés aux transferts de fonds des émigrants, au phénomène de l'« exode des cerveaux », ainsi qu'aux flux migratoires de retour.

4.1 Transferts de fonds

Il y a consensus à l'échelle internationale concernant le fait que les envois de fonds des migrants représentent le bénéfice le plus tangible de l'émigration pour les pays d'origine⁵⁸. Ces transferts vers les pays à bas revenus ont augmenté considérablement au cours des dernières années, passant de 60 G\$ en 1990 à 328 G\$ en 2008⁵⁹. On estime que, dans certains pays, les transferts envoyés par voie officielle ne représentent que la moitié du total des envois faits par des circuits tant formels qu'informels⁶⁰. Les transferts de fonds des migrants représentent le deuxième flux financier en importance destiné aux pays du Sud, devant l'aide au développement et après l'investissement étranger direct⁶¹. Ce classement des flux financiers est demeuré sensiblement le même depuis les quinze dernières années⁶². Les envois de fonds représentaient en 2007 un montant de deux à quatre fois supérieur à celui enregistré en aide officielle au développement et équivalaient aux deux tiers des flux d'investissement étranger direct⁶³.

Le PNUD rapporte qu'« en Amérique latine et dans les Caraïbes, les transferts ont représenté en 2007 environ 60 % du volume combiné de l'investissement direct étranger et de l'aide »⁶⁴. En 2008, le Mexique était classé troisième parmi les principaux pays bénéficiaires de fonds d'émigrés, ayant enregistré des entrées de 26 G\$.

Ces envois permettent aux travailleurs migrants de subvenir aux besoins de leur famille restée au pays et donc d'améliorer, dans une certaine mesure, leur niveau de vie. Ces sommes peuvent couvrir les besoins de consommation immédiats et dépenses courantes des ménages et financer des frais de scolarisation et de santé. Les transferts peuvent également constituer un filet de sécurité face aux événements imprévisibles tels des aléas économiques ou les catastrophes naturelles, être une source de crédit pour la mise sur pied de petits commerces, ainsi qu'un moyen de financer l'émigration d'un parent resté au pays.

ENCADRÉ 2 : Incidence des transferts de fonds sur les dépenses de scolarité au Guatemala et au Pakistan

« Au Guatemala, la migration interne et la migration internationale se traduisent par des dépenses d'éducation accrues (respectivement 45 % et 48 %), notamment aux niveaux scolaires supérieurs. Dans le Pakistan rural, la migration temporaire peut être liée à des taux de scolarisation plus élevés et à une baisse de plus de 40 % du taux d'abandon scolaire, les filles étant plus concernées que les garçons. »

Sources : ILO, *International labour migration : a rights-based approach*, 2010, p. 83.

57 BIT, *op. cit.*, p. 21.

58 INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO), *International labour migration : a rights-based approach*, 2010, p. 41.

59 *Ibid.*, p. 42.

60 BIT, *op. cit.*, p. 27.

61 ILO, *op. cit.*, p. 43.

62 *Idem.*

63 ILO, *op. cit.*, p. 42 ; PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), *Rapport mondial sur le développement 2009 - Lever les barrières : mobilité et développement humains*, 2009, p. 87.

64 PNUD, *op. cit.*, p. 88.

Selon le BIT, les envois en provenance des travailleurs peu qualifiés sont considérables : les transferts d'un travailleur mexicain en situation irrégulière en sol américain ont été estimés à 500 \$ par mois en 2004⁶⁵.

Le sexe influe d'ailleurs sur la part du salaire réservé aux envois de fonds. Selon le PNUD, « les données suggèrent que les femmes ont tendance à renvoyer chez elles une plus grande part de leurs revenus et de manière plus régulière, bien que leurs salaires inférieurs impliquent souvent des montants absolus moins élevés »⁶⁶.

Les avis sont partagés cependant quant à la réelle incidence des transferts de fonds sur le plan du développement local et de l'allègement de la pauvreté. D'un côté, les bénéfices des transferts dans certains domaines rattachés à la qualité de vie sont reconnus. Selon le PNUD, « de nombreuses études empiriques ont confirmé la contribution positive des transferts de fonds internationaux sur le bien-être, la nutrition, l'alimentation, la santé et les conditions de vie des ménages dans les pays d'origine. Cette contribution est désormais bien admise dans la littérature relative à la migration [...] »⁶⁷. Les impacts sur la scolarisation sont également substantiels. Grâce aux envois de fond, les enfants des familles dont l'un des membres a émigré auraient de plus grandes chances de fréquenter l'école (voir Encadré 2)⁶⁸. Les dépenses en scolarité semblent être une priorité pour les ménages récipiendaires puisqu'elles améliorent les perspectives socio-économiques des générations futures⁶⁹.

Outre les envois individuels, les transferts de fonds collectifs en provenance des communautés d'expatriés représentent également une contribution importante au développement local dans les pays d'origine. Les fonds envoyés par des associations de soutien envers la ville ou le village d'origine se sont accrus au cours des dernières décennies⁷⁰. Ces envois servent pour la plupart à financer une multitude de projets d'infrastructures communales dans les villes natales, allant de la construction de routes et de ponts à la mise en place de lignes électriques et de systèmes d'eau potables, en passant par la réfection de l'église locale⁷¹. Au Mexique, le programme *Tres Por Uno* est un exemple de ces initiatives⁷². Par l'entremise de ce programme, les gouvernements fédéral, étatique et municipal mexicains proposent de tripler les transferts collectifs des émigrés destinés à des projets de développement local.

Les transferts de fonds auraient également un impact important sur la réduction de la pauvreté en termes quantitatifs. Selon certaines estimations, « une hausse de 10 % dans le montant des transferts par habitant entraîne une diminution de 3,5 % dans la proportion d'individus pauvres dans la population »⁷³.

Il semblerait par ailleurs que les transferts soient dans l'ensemble bénéfiques pour l'économie des pays destinataires. Selon les données du PNUD, « dans les vingt pays qui reçoivent le plus de transferts, [la proportion des transferts dans le PIB] était supérieure à 9 % en 2007 et, dans plus de vingt pays en développement, les transferts ont dépassé les recettes générées par les principales exportations de matières premières »⁷⁴. Le BIT souligne par ailleurs que les gouvernements d'une bonne partie des pays de départ considèrent les effets

⁶⁵ BIT, *op. cit.*, p. 26.

⁶⁶ PNUD, *op. cit.*, p. 82..

⁶⁷ *Ibid.*, p. 80.

⁶⁸ *Ibid.*, p. 83.

⁶⁹ *Idem.*

⁷⁰ PNUD, *op. cit.*, p. 90.

⁷¹ *Idem*; BIT, *op. cit.*, p. 29.

⁷² PNUD, *op. cit.*, p. 90 et 91.

⁷³ ILO, *op. cit.*, p. 45.

⁷⁴ PNUD, *op. cit.*, p. 87.

des transferts de fonds comme étant positifs dans l'ensemble, puisque ces devises peuvent contribuer à combler leur déficit commercial (soit le faible niveau des exportations relativement aux importations), ainsi qu'à rembourser leur dette externe⁷⁵. Le Bureau mentionne également que les impacts des envois de fonds sur la consommation des familles ont des effets multiplicateurs sur l'ensemble de l'économie, ce qui contribue à la croissance du revenu national⁷⁶. Selon l'organisme, la hausse des dépenses en biens et services des ménages récipiendaires stimule la création d'emplois et de revenus pour d'autres individus, dont les dépenses bénéficieront aussi à d'autres, etc.⁷⁷

Plusieurs observateurs demeurent néanmoins critiques face à l'ampleur des impacts communément évoqués des envois de fonds, tant en matière de développement social qu'économique. Ceux-ci soutiennent que la nature et l'étendue des effets des transferts sur la réduction de la pauvreté et le développement social dépendent d'une variété de facteurs. Parmi ces derniers, l'on évoque le pourcentage d'expatriés dans la population du pays d'origine, le niveau de développement initial de celui-ci, les segments des classes sociales qui reçoivent les transferts, les structures institutionnelles locales et le type de migration⁷⁸.

L'OCDE considère par exemple que les transferts de fonds concernent un nombre très restreint de personnes dans les pays d'origine⁷⁹. En effet, les flux migratoires vers les pays membres de l'OCDE ne représentent que 0,05 % de la population des pays hors zone OCDE⁸⁰. De plus, selon l'Organisation, « seule une petite minorité de pays dispose de la masse critique nécessaire pour faire en sorte que l'économie et la collectivité profitent plus largement des gains réalisés »⁸¹. Par exemple, seulement 36 pays d'origine en dehors de la zone OCDE (soit environ 23 % de ces pays) ont des taux d'expatriation supérieurs à 5 %⁸².

En outre, selon le PNUD, les envois de fonds ne profiteront pas nécessairement aux pays les plus pauvres. En 2007, les pays les « moins développés » ont reçu moins de 1 % des transferts de fonds estimés et ces envois ne représentent que 15 % de l'aide au développement qu'ils reçoivent⁸³. Le PNUD estime par ailleurs que ces transferts ne visent pas nécessairement les segments les plus pauvres des pays récipiendaires. Par exemple, au Mexique et au Paraguay, les ménages bénéficiaires des envois de fonds se retrouvent en bonne

ENCADRÉ 3 : Impacts des transferts de fonds en Amérique latine sur l'économie et la pauvreté

Impacts des transferts de fonds en Amérique latine sur l'économie et la pauvreté

Un récent rapport du BIT révèle que les impacts économiques des transferts de fonds dans les pays d'Amérique latine sont substantiels. D'après les études citées par le Bureau, l'achat de biens et services avec l'argent des envois de fonds contribuerait à stimuler l'économie. Les transferts favoriseraient ainsi le développement économique de la région.

Ces études soutiennent également que les envois de fonds contribuent de façon considérable à l'amélioration des conditions de vie de familles et communautés démunies dans la plupart des pays récipiendaires. Dans une majorité de pays, une grande part des fonds est destinée aux régions rurales à bas revenu et dans la plupart des cas, les transferts visent les familles les plus pauvres. En effet, plus de la moitié des ménages qui reçoivent des transferts de fonds ont un revenu inférieur à 200 \$ par mois. De plus, au Guatemala, 60 % du revenu familial des 10 % les plus pauvres au sein de la population provient des transferts. Ces envois contribueraient ainsi à atténuer les inégalités socio-économiques dans la plupart des pays, spécialement dans les États où le revenu par habitant est faible et où l'écart entre les riches et les pauvres est substantiel.

Sources : ILO, *International labour migration : a rights-based approach*, 2010, p. 45.

75 BIT, *op. cit.*, p. 28.

76 *Idem.*

77 *Idem.*

78 OCDE, *op. cit.*, p. 207 ; PNUD, *op. cit.*, p. 88 ; BIT, *op. cit.*, p. 33.

79 OCDE, *op. cit.*, p. 212.

80 *Ibid.*, p. 210.

81 *Ibid.*, p. 212.

82 *Ibid.*, p. 211.

83 PNUD, *op. cit.*, p. 88.

partie au bas de l'échelle des revenus et de la scolarité, alors que l'inverse vaut pour le Pérou et le Nicaragua⁸⁴.

Les bénéficiaires liés aux envois de fonds de la main-d'œuvre temporaire sont également questionnables. L'OCDE estime que les transferts de fonds sont plus élevés dans les cas de séjour temporaire⁸⁵. De plus, l'Organisation soutient que, « compte tenu des écarts de revenus considérables par rapport aux pays de destination, un séjour, même court, dans un pays de l'OCDE peut s'avérer financièrement intéressant pour un immigré et sa famille »⁸⁶. Par contre, les impacts sur le plan du développement local et de la réduction de la pauvreté, bien que substantiels, demeurent temporaires. Les travailleurs agricoles saisonniers qui émigrent au Canada, par exemple, ne reçoivent aucune compensation salariale durant les mois de l'année où ils retournent dans leur pays (contrairement aux travailleurs nationaux)⁸⁷. Il n'y a d'ailleurs aucune garantie qu'ils seront embauchés à nouveau au cours des années suivantes. Leurs envois sont donc intermittents ou limités à une courte période lorsque leur participation au programme de travail saisonnier est interrompue. Par ailleurs, la capacité des ouvriers migrants de réaliser des économies ou de faire fructifier leurs revenus à long terme à leur retour varie selon les années de participation au programme⁸⁸. En effet, selon des chercheurs mexicains ayant étudié l'impact du PTAS (Programme de travailleurs agricoles saisonniers) du Canada sur le développement social et économique des régions rurales de l'État de Tlaxcala, durant les toutes premières années de participation au programme, les migrants utilisent une partie importante de leurs gains à l'étranger pour rembourser leurs dettes, régler des problèmes urgents chez eux et payer les frais de scolarité de leurs enfants⁸⁹. La plupart des transferts, soit plus de 80 % de ceux-ci, seraient accaparés par les dépenses liées à « l'amélioration et [au] maintien des niveaux de vie des foyers », dont l'alimentation, les vêtements, l'éducation et l'habitation⁹⁰. Ce sont surtout les migrants plus « expérimentés » (soit ceux ayant émigré pour six saisons de travail temporaire ou plus) qui épargnent et qui dépensent leurs actifs dans des biens qui les bénéficieront à long terme (tels des terres, des animaux d'élevage et des petits commerces)⁹¹. Ce ne sont par contre que 10 % de ces migrants plus expérimentés qui réalisent de tels investissements. En outre, les revenus ou autres bénéfices générés par ces petits commerces, ou par l'achat de terres et d'animaux, ne permettent pas de remplacer l'argent des transferts de fonds, mais plutôt de le compléter⁹². Généralement donc, ces dépenses « productives » ne sont pas suffisamment rémunératrices pour que les travailleurs migrants se permettent de renoncer au programme canadien⁹³. Les participants sont donc dépendants des transferts pour maintenir le standard de vie de leurs familles ; sans ces fonds, les conditions socio-économiques de ces ménages demeurent précaires⁹⁴. Cela implique donc que les impacts socio-économiques des envois de fonds ne sont pas durables dans la plupart des cas. L'étude mexicaine remet ainsi en doute « la possibilité que les revenus provenant du Canada puissent servir de moteur de

⁸⁴ *Ibid.*, p. 81.

⁸⁵ OCDE, *op. cit.*, p. 213.

⁸⁶ OCDE, *op. cit.*, p. 97.

⁸⁷ CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 67.

⁸⁸ BINFORD, Leigh, CARRASCO RIVAS, Guillermo, ARANA HERNÁNDEZ, Socorro et Soledad SANTILLANA de ROJAS, *La Migración canadiense de trabajadoras Agrícolas Tlaxcaltecas*, 2004, p. 82 et 83.

⁸⁹ *Ibid.*, p. 79.

⁹⁰ *Ibid.*, p. 103, traduction libre.

⁹¹ *Ibid.*, p. 82 et 83.

⁹² *Ibid.*, p. 83 et 86.

⁹³ *Ibid.*, p. 86.

⁹⁴ *Idem.*

développement économique dans les communautés rurales du nord-ouest de Tlaxcala »⁹⁵. La non-durabilité des fonds envoyés par les migrants temporaires tempère donc l'ampleur des impacts socio-économiques sur les familles et les communautés des pays d'émigration qui y sont souvent associés.

L'OCDE conclut à ce sujet : « on peut donc tabler sur le fait que la migration internationale va conforter jusqu'à un certain point l'action de développement ; mais son incidence sera sans doute extrêmement ciblée »⁹⁶. Ce dernier constat semble s'appliquer à l'Amérique latine, où les transferts ont une incidence considérable, tant au niveau économique à l'échelle nationale qu'en termes d'allègement de la pauvreté et de la réduction des inégalités (voir Encadré 3).

En définitive, le PNUD en arrive au constat suivant : « En général, le »développement par transferts de fonds« ne constitue pas une stratégie de croissance solide. À l'instar des flux d'aide étrangère, les transferts ne peuvent, à eux seuls, éliminer les contraintes structurelles qui pèsent sur la croissance économique, [sur] les changements sociaux et la meilleure gouvernance qui caractérisent de nombreux pays ayant un faible niveau de développement humain »⁹⁷.

4.2 L'exode des cerveaux

Le phénomène de « l'exode » ou de la « fuite des cerveaux » constitue un des impacts négatifs les plus couramment associés aux migrations de main-d'œuvre. Le terme désigne l'émigration à grande échelle de travailleurs et travailleuses hautement qualifié(e)s, généralement vers des pays plus industrialisés, laquelle engendre des effets négatifs sur l'économie du pays d'origine. C'est un phénomène qui touche principalement les petits États et les îles. En 2000, le taux d'émigration de la main-d'œuvre hautement qualifiée du Pérou était de 2,9 % et celui d'Haïti s'élevait à 68 %⁹⁸. Cette même année, quatre universitaires d'El Salvador sur dix résidaient aux États-Unis⁹⁹.

L'émigration de la main-d'œuvre hautement qualifiée des pays du Sud est en hausse depuis plusieurs années. Cette situation s'explique entre autres par l'accroissement de la demande de qualifications à l'échelle mondiale, l'expansion de la mobilité et le recrutement par Internet¹⁰⁰. Comme pour plusieurs émigrants, la décision de partir est généralement attribuable à l'absence de perspectives de carrière dans leur domaine de spécialité et à la quête de meilleurs salaires et de meilleures conditions de vie et de travail à l'étranger¹⁰¹. Les travailleurs hautement qualifiés sont fortement touchés par le chômage dans le pays d'origine, notamment en raison de la faible demande du secteur privé et des restrictions budgétaires qui font en sorte de limiter les possibilités d'embauche des professionnels dans le secteur public¹⁰².

Les effets de l'exode des compétences sont constamment formulés en termes économiques. Selon le BIT, « l'effet le plus direct de l'exode des compétences est la diminution du capital humain national, qui est décisif pour la productivité et la croissance économique d'un pays »¹⁰³. Le phénomène constituerait un frein au développement puisqu'il prévient l'atteinte de la « masse critique de connaissances » pour l'innovation technologique

⁹⁵ BINFORD *et al.*, *op. cit.*, p. 103, traduction libre.

⁹⁶ OCDE, *op. cit.*, p. 212.

⁹⁷ PNUD, *op. cit.*, p. 88.

⁹⁸ OCDE, *op. cit.*, p. 208.

⁹⁹ BIT, *op. cit.*, p. 22

¹⁰⁰ OCDE, *op. cit.*, p. 207 ; BIT, *op. cit.*, p. 22.

¹⁰¹ OCDE, *op. cit.*, p. 207 et 209 ; BIT, *op. cit.*, p. 22 ; PNUD, *op. cit.*, p. 85.

¹⁰² OCDE, *op. cit.*, p. 207.

¹⁰³ BIT, *op. cit.*, p. 22.

locale¹⁰⁴. On estime que 25 % des ingénieurs et scientifiques des pays du Sud œuvrent dans le domaine de la recherche-développement des pays du Nord¹⁰⁵. Une telle situation a également pour effet de réduire les « retours sur investissement », par exemple dans les cas où les travailleurs qui émigrent sont formés dans le système éducatif public du pays d'origine.

Cet exode entraîne également des impacts sociaux importants. Les pays plus industrialisés comblent partiellement leur pénurie de personnel médical par l'embauche de ressortissants de pays du Sud¹⁰⁶. Les médecins formés en Jamaïque, par exemple, sont plus nombreux à l'étranger que dans leur propre pays¹⁰⁷. En Afrique, l'émigration massive de personnel infirmier et de médecins entraîne des effets néfastes sur la santé publique¹⁰⁸. Dans un contexte de pandémie du SIDA à travers le continent, cet exode entraîne la réduction du personnel médical en milieu rural, à une plus grande charge de travail exercée sur le personnel resté au pays et en général à la stagnation du système de santé publique.

La fuite des cerveaux s'avère par ailleurs être un phénomène à caractère particulièrement féminin. D'après l'OCDE, « le taux d'émigration des femmes hautement qualifiées est généralement supérieur à celui des hommes à qualifications égales. Cette constatation a valeur universelle – le taux d'émigration moyen des femmes ayant bénéficié d'une formation supérieure est de 1 %, contre 1 % pour les hommes – et elle vaut également pour la presque totalité des pays d'origine »¹⁰⁹. Au Guatemala, les travailleuses possédant un diplôme post-secondaire ont 40 % plus de chances de migrer vers un des pays de l'OCDE que leurs homologues masculins¹¹⁰. Selon le PNUD, cette situation pourrait s'expliquer par l'existence de facteurs culturels et structurels dans le pays d'origine qui font obstacle à la réussite des femmes dans la sphère professionnelle¹¹¹.

Le phénomène de l'exode des cerveaux ne s'applique pas, naturellement, aux secteurs peu qualifiés. Ceux-ci sont par contre concernés par la question de « l'exode de la main-d'œuvre agricole »¹¹². Plusieurs pays d'origine craignent que le départ de jeunes valides conduise à une pénurie de travailleurs et à une diminution de la production dans le secteur agricole¹¹³. Ce phénomène a par exemple affecté de nombreuses fermes coopératives indonésiennes et leurs communautés¹¹⁴.

4.3 Effets liés aux migrations de retour

Un autre des effets économiques des migrations résulte du retour des travailleurs et travailleuses dans leur pays d'origine. Les migrants qui rentrent au pays apportent avec eux les fonds et épargnes acquis durant leur séjour dans le pays de destination¹¹⁵. Ils reviennent également avec de nouvelles connaissances, compétences et manières de faire acquises à travers leur formation et expériences professionnelles à l'étranger¹¹⁶.

104 *Ibid.*, p. 24.

105 *Ibid.*, p. 24.

106 OCDE, *op. cit.*, p. 99.

107 *Idem.*

108 *Ibid.*, p. 22.

109 OCDE, *op. cit.*, p. 208.

110 PNUD, *op. cit.*, p. 85 et 86.

111 *Ibid.*, p. 86.

112 *Ibid.*, p. 85.

113 *Idem.*

114 *Idem.*

115 BIT, *op. cit.*, p. 30; OCDE, *op. cit.*, p. 209.

116 OCDE, *op. cit.*, p. 209 et 213.

Leur retour peut également être synonyme de diffusion de nouvelles technologies et d'investissements accrus¹¹⁷.

Les retours au pays d'origine s'expliquent le plus souvent par l'amélioration des conditions de vie dans le pays d'origine, mais peuvent également être tributaires de difficultés d'insertion dans le marché du travail du pays d'accueil ou tout simplement de préférences personnelles¹¹⁸. Selon l'OCDE, entre 20 % et 50 % des immigrants retournent dans leur pays d'origine ou ailleurs dans les cinq années qui suivent leur arrivée à un des pays membres de l'Organisation¹¹⁹.

Le retour peut également être tout simplement lié à la fin d'un contrat de travail temporaire, ce qui est le cas par exemple des travailleurs agricoles saisonniers. Selon l'OCDE, les qualités, les connaissances et les pratiques acquises à l'étranger, ainsi que les transferts technologiques qui accompagnent le retour des migrants temporaires sont bénéfiques pour le pays d'émigration. Il apparaît cependant que les transferts technologiques ne soient pas un résultat automatique des migrations de retour. Par exemple, dans le cas des ouvriers saisonniers de Tlaxcala, plusieurs ont indiqué avoir acquis de nouvelles connaissances technologiques ou autres concernant le travail agricole¹²⁰. Toutefois, très peu d'entre eux ont dit avoir pu appliquer ces connaissances chez eux, étant donné que les conditions de Tlaxcala (des terres érodées et un climat sec) étaient sensiblement différentes du contexte agricole canadien (terres bien irriguées et fertilisées et des fermes mécanisées)¹²¹. Par ailleurs, l'OCDE précise que « pour le pays d'origine, le retour ne comporte d'avantage économique que si les possibilités d'emploi existantes permettent d'absorber les flux de retour. Il n'est pas certain que ce soit toujours le cas, notamment pour les pays les moins développés. Car c'est précisément l'absence de perspectives d'emploi qui motive fréquemment la décision d'émigrer »¹²².

IMPACTS ÉCONOMIQUES GLOBAUX

L'incidence économique des migrations de main-d'œuvre pour le pays d'émigration est généralement considérée, tout compte fait, comme positive. Les transferts de fonds contribuent effectivement à améliorer les conditions de vie des communautés et familles dans le pays d'origine. Ces envois favorisent, à l'avis de plusieurs, l'allègement de la pauvreté, le développement local et contribuent de façon importante à l'économie nationale de ces pays. L'exode des cerveaux est par contre source d'inquiétudes pour les pays qui perdent leurs ressortissants les mieux formés et les plus qualifiés et qui craignent, en conséquence, la stagnation économique. Plusieurs considèrent cependant que les transferts de fonds des expatriés qualifiés, les économies des migrants qualifiés qui rentrent au pays, ainsi que leurs contributions en matière de connaissances, de technologies et de savoir-faire, peuvent compenser les désavantages liés à l'exode des compétences.

Il importe toutefois de reconnaître les limites des bénéfices tels qu'exposés et perçus. En effet, les envois de fonds ne touchent qu'une proportion restreinte de la population des pays d'origine et ils ne sont pas nécessairement destinés aux pays ni aux classes les plus pauvres. De plus, les bénéfices des envois sont discontinus et non durables à long terme dans le cas des migrations temporaires, lesquelles ne sont d'ailleurs pas toujours propices aux transferts technologiques. Ainsi, les impacts de la migration semblent être

117 *Ibid.*, p. 89.

118 *Ibid.*, p. 209.

119 *Idem.*

120 CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 98.

121 *Idem.*

122 OCDE, *op. cit.*, p. 213.

plutôt ciblés, et l'Amérique latine est certainement une région du monde où les conditions sont favorables pour tirer bénéfice, dans une certaine mesure, de l'émigration de main-d'œuvre. Néanmoins, il est nécessaire de garder en perspective que la mobilité de main-d'œuvre, bien qu'elle contribue jusqu'à un certain point à l'amélioration des niveaux de vies, ne peut à elle seule renverser les obstacles structurels plus substantiels qui pèsent sur les conditions socio-économiques des pays du Sud.

Fiche 5 – Impacts sociaux, culturels et politiques de la migration de main-d'œuvre dans les pays d'origine

Outre ses effets économiques, l'émigration engendre également des coûts moins quantifiables sur le plan humain, tant sociaux, comme culturels et politiques. Le coût émotionnel lié au départ, l'affaiblissement des liens avec les proches restés au pays, les effets sur la hiérarchie sociale, la transformation des rapports entre les sexes et une participation accrue aux affaires politiques sont certaines des incidences humaines de la migration pour le pays d'origine.

Le départ vers un pays éloigné et le fait de devoir quitter sa famille, ses amis et son village ou ville natale ont un impact sentimental non-négligeable pour le migrant tout comme pour les proches restés au pays. Selon le PNUD, malgré les avantages financiers des transferts, « la séparation est en règle générale une décision douloureuse, qui induit un fort coût émotionnel pour le migrant comme pour ceux qu'il laisse derrière lui. [...] Le fait que tant de parents, d'époux et de partenaires soient prêts à assumer ces coûts donne une idée de l'ampleur des avantages qu'ils imaginent en tirer »¹²³.

Ainsi, selon le BIT, le coût social associé à « la rupture des liens familiaux et communautaires » est tout aussi important que le coût économique de l'émigration, ce dernier étant plus facilement mesurable¹²⁴. Nous considérons que l'émigration et « l'affaiblissement des liens familiaux et du contact avec les réseaux sociaux dans le pays d'origine »¹²⁵ qui l'accompagnent, peut engendrer, entre autres répercussions, des impacts psychologiques liés tant au déracinement qu'à l'adaptation et la transfiguration identitaire et culturelle du migrant. Par ailleurs, malgré que les migrations puissent être avantageuses pour les ménages sur le plan de la nutrition, de la santé et de la scolarisation, le départ des chefs de famille peut entraîner des répercussions émotionnelles importantes pour les enfants restés au pays. Le PNUD, par exemple, rapporte qu' « une mère paraguayenne sur cinq vivant en Argentine a un enfant en bas âge vivant au Paraguay »¹²⁶. Les impacts potentiels d'une telle séparation varieraient selon l'aspect permanent ou temporaire du séjour des parents et selon l'âge de l'enfant, les chocs étant plus substantiels à de très jeunes âges¹²⁷.

L'atténuation des inégalités socio-économiques et la transformation des hiérarchies sociales des pays d'émigration sont deux autres conséquences sociopolitiques potentielles de la migration de main-d'œuvre. L'impact de la migration sur les inégalités varie d'après l'ampleur des inégalités initiales et selon les segments de la population qui comptent le plus de bénéficiaires¹²⁸. En Amérique latine par exemple, tel que mentionné, l'émigration a une incidence plus importante sur les inégalités que dans d'autres régions du monde, du fait que les transferts de fonds sont destinés principalement aux familles les plus pauvres, les régions rurales à bas revenu recevant une large part de ces fonds¹²⁹ (voir Encadré 3). Au Salvador, la migration participe à la mobilité sociale des personnes à faible revenu grâce particulièrement au succès d'une multitude de « petits commerces spécialisés dans la fourniture de biens et de services aux migrants et à leurs familles, notamment des produits dits »nostalgiques« et des services de communication »¹³⁰. Selon le PNUD, la migration peut également avoir pour effet de transformer la structure

123 PNUD, *op. cit.*, p. 80.

124 BIT, *op. cit.*, p. 25.

125 OCDE, *op. cit.*, p. 205.

126 PNUD, *op. cit.*, p. 84.

127 *Idem*.

128 OCDE, *op. cit.*, p. 207.

129 ILO, *op. cit.*, p. 45.

130 PNUD, *op. cit.*, p. 92.

des classes sociales¹³¹. L'accès à des sources importantes de revenus des classes, castes ou groupes ethniques à revenus inférieurs au sein du pays d'origine peut contribuer à éradiquer certaines formes d'inégalités basées sur l'hérédité, l'identité culturelle, l'appartenance religieuse ou la couleur de la peau qui limitent l'accès à la terre et autres ressources¹³². Notons cependant que l'émigration n'est pas nécessairement toujours synonyme de réduction des disparités à l'échelle des communautés, dans les cas où une minorité de familles seulement ont des membres travaillant à l'étranger et dans la mesure où seulement ces ménages jouissent des bénéfices économiques que confèrent les envois de fonds. Dans ces cas, les envois de fond contribuent à créer des inégalités plutôt qu'à les atténuer. D'ailleurs, l'éradication des inégalités et de l'exclusion sociale ne repose pas uniquement sur des transformations socio-économiques; elle nécessite bien souvent des transformations sociales et culturelles plus profondes.

Les migrations peuvent également avoir des effets politiques sur les pays de départ. Selon certaines études réalisées en Amérique latine, les émigrants peuvent être vecteurs de certaines valeurs politiques auprès des membres de leur famille, valeurs acquises dans le pays d'accueil et transmises entre autres par des appels ou visites de retour¹³³. Ainsi, les individus entretenant davantage de liens avec les réseaux internationaux de migrants semblent avoir une plus grande propension à participer aux affaires publiques à l'échelle communautaire et être plus favorables aux principes démocratiques¹³⁴. Ces « transferts sociaux » se traduisent, chez les « bénéficiaires », également par une vision davantage critique de la conjoncture démocratique de leur propre pays¹³⁵.

La mobilité peut également avoir une incidence au sens large sur le plan social et politique dans le pays d'origine, lorsque les migrants retournent chez eux et décident de s'engager aux affaires civiques ou à la vie politique de leur pays¹³⁶. Le PNUD rapporte que « les connaissances et les ambitions ramenées de France par un groupe de Marocains ont permis au gouvernement local de leur région natale de mettre en place des investissements d'infrastructure de base »¹³⁷. Les migrants rentrés au pays peuvent ainsi « jouer un rôle d'acteur du changement politique et social s'ils retournent chez eux avec de nouvelles valeurs, ambitions et idées forgées par leurs expériences à l'étranger », à l'échelle locale comme nationale¹³⁸.

Les migrations peuvent également avoir une incidence importante sur la condition de la femme dans le pays d'émigration. Des « transferts sociaux » peuvent en effet s'opérer également sur le plan des normes sociales. Une fécondité moins élevée, de plus grandes ambitions académiques et professionnelles chez les filles, ainsi que le mariage à un âge plus tardif sont certaines des normes transmises et adoptées par familles et amis du pays d'origine¹³⁹.

La transformation de la répartition des rôles et les effets sur l'autonomie de la femme constituent d'autres conséquences de l'émigration. La distribution traditionnelle des rôles peut en effet évoluer lorsque les femmes quittent, particulièrement en ce qui

131 PNUD, *op. cit.*, p. 88.

132 *Idem.*

133 YANG, Dean, « International Migration and Human Development », Human Development Research Paper Series, no 2009/29, juillet 2009, p. 12.

134 *Idem.*

135 *Idem.*

136 PNUD, *op. cit.*, p. 91.

137 *Idem.*

138 *Idem.*

139 PNUD, *op. cit.*, p. 84.

concerne la prise en charge des enfants et des aînés¹⁴⁰. Le départ des hommes peut également favoriser l'autonomie des femmes dans les régions rurales. Certaines études de terrain menées dans divers pays à travers le monde démontrent que, lorsque les hommes quittent, les femmes des zones rurales sont davantage impliquées dans les processus décisionnels de leur communauté¹⁴¹. Le PNUD décrit ainsi les impacts des transferts de normes sociales sur la répartition des rôles en République dominicaine :

Les impacts sur la dynamique des sexes sont visibles dans le village dominicain de Miraflores, où deux tiers des familles ont envoyé l'un des leurs à Boston dans les années 1990; le rôle des femmes a alors évolué, non seulement à Boston, où elles travaillaient à l'extérieur, mais en République dominicaine, où elles ont bénéficié d'une répartition plus égale des tâches ménagères et d'une plus grande autonomie, de manière générale.¹⁴²

Les impacts sur l'équilibre entre les sexes ne sont pas toujours positifs toutefois. Dans certains cas, l'émigration des hommes, plutôt que de favoriser une participation accrue des femmes à la sphère publique, peut être synonyme d'une charge de travail accrue dans la sphère domestique, principalement lorsque leur vie se limite essentiellement aux tâches ménagères et agricoles, ainsi qu'à l'éducation des plus jeunes¹⁴³. Dans l'État indien du Kerala par exemple, le nombre de femmes seules devenues chefs de famille monoparentale, dont les maris travaillent dans les pays du Golfe Persique, atteint un million¹⁴⁴. D'ailleurs, selon le PNUD, « l'autorité acquise peut être provisoire si les hommes ayant migré reprennent leur rôle de chef de famille à leur retour »¹⁴⁵. En outre, selon le BIT, l'émigration des femmes peut entraîner dans certains cas des conséquences néfastes pour leur famille et pour elles-mêmes :

Plus d'un demi-million de femmes sri lankaises travaillent à l'étranger, notamment dans les pays du Golfe. Leur éloignement a de nombreuses répercussions sur la famille et la communauté – en particulier sur les enfants, qui cessent de fréquenter l'école, deviennent vulnérables et sont victimes de négligence et de mauvais traitements, y compris l'inceste. À leur retour, certaines femmes subissent également des traumatismes liés à des sévices sexuels, des actes de violence ou la dislocation de la famille¹⁴⁶.

BILAN DES IMPACTS SOCIAUX, CULTURELS ET POLITIQUES

Les impacts sociaux, politiques et culturels de l'émigration de main-d'œuvre peuvent être, selon les circonstances, avantageux ou défavorables pour les pays d'origine. Les coûts émotionnels et le stress psychologique vécu par les migrants comme par leur famille suite au départ, à la scission de liens familiaux et amicaux et au déracinement du pays natal peuvent être substantiels, une telle situation affectant de manière plus importante les enfants en bas âge restés au pays.

En revanche, une des retombées positives liées à l'émigration est la réduction des inégalités socio-économiques à laquelle elle peut contribuer. L'Amérique latine, par exemple, est

140 *Idem*.

141 *Idem*.

142 PNUD, *op. cit.*, p. 88.

143 PNUD, *op. cit.*, p. 84.

144 BIT, *op. cit.*, p. 25.

145 PNUD, *op. cit.*, p. 84 et 85.

146 BIT, *op. cit.*, p. 25.

une des régions du monde où l'émigration a un impact considérable sur l'atténuation des disparités étant donné que les envois de fonds sont destinés principalement vers les foyers les plus pauvres. Les transferts de fonds peuvent également aider à contrer la discrimination et l'exclusion sociale vécue par certains groupes de la société. Il est à noter toutefois que, à l'échelle de la communauté, les revenus issus de l'émigration peuvent créer de nouvelles formes de disparités plutôt que de les réduire/amoinrir. De plus, l'éradication de certaines formes d'exclusion requiert des changements culturels importants qui vont au-delà de l'accès à des revenus plus élevés.

Les migrations de main-d'œuvre peuvent également avoir des impacts politiques dans les pays de départ. Les valeurs transmises par les émigrés peuvent se traduire par une plus grande inclination pour les principes démocratiques, un point de vue davantage critique quant au contexte politique de son propre pays et un plus grand engagement dans les affaires communautaires. L'expérience à l'étranger peut aussi inciter les migrants rentrés au pays à être des vecteurs de changement social par la participation aux affaires civiques ou politiques de leur pays.

Enfin, l'émigration engendre une transformation considérable de la condition de la femme dans les sociétés d'origine. Les transferts de valeurs qui s'opèrent vers ces pays peuvent en effet transformer les normes sociales et mener à une plus grande liberté décisionnelle des femmes quant à leur fécondité, leurs études, leur carrière et leur âge au mariage. Une distribution plus équitable des rôles, une plus grande autonomie et une participation accrue aux prises de décision à l'échelle communautaire sont certains des bénéfices liés à l'émigration. Dans certains cas toutefois, l'émigration des pères de famille peut se traduire, plutôt que par une participation accrue aux affaires communautaires et par une répartition plus juste des tâches ménagères, par une plus grande charge de travail dans la sphère domestique. Lorsque ce sont les femmes qui émigrent, le manque de supervision parentale des enfants et les sévices sexuels que ces derniers et leurs mères peuvent subir à leur retour, constituent une autre des incidences négatives des séjours de travail à l'étranger.

Fiche 6 – Impacts économiques de la migration de main-d'œuvre dans les pays d'accueil

Tant certains segments de la population comme des partis politiques d'appartenance conservatrice véhiculent des idées préconçues au sujet des impacts qu'entraînerait l'arrivée des travailleurs étrangers pour les économies des pays du Nord. Certains s'inquiètent de la charge budgétaire que représentent les immigrants pour les services publics. D'autres voient dans les flux migratoires une menace pour les emplois des travailleurs nationaux. D'autres encore craignent que l'afflux des travailleurs migrants n'exerce une pression à la baisse des salaires des natifs. Dans les pages qui suivent, nous exposons plus en détail chacun de ces mythes et les analysons à la lumière de faits et d'études sur le sujet. Il s'avère dans la grande majorité des cas que les craintes exprimées sont injustifiées et excessives.

Nous terminons cette fiche par une analyse des impacts de l'immigration sur le développement économique du pays d'accueil et sur le niveau de vie des travailleurs étrangers.

6.1 Impacts fiscaux de la migration

Un des mythes sur les effets économiques de la migration est l'idée selon laquelle les travailleurs étrangers représentent un fardeau pour la société d'accueil sur le plan fiscal. Une telle préoccupation émane de la supposition selon laquelle les immigrants reçoivent davantage de prestations sociales et génèrent davantage de coûts en services publics qu'ils ne rapporteraient en « cotisations à la sécurité sociale »¹⁴⁷ et en impôts.

Selon l'OCDE, les impacts directs quantifiables de l'immigration sur l'économie nationale sont plutôt limités, puisque les immigrés « augmentent la population et font grimper les coûts sociétaux s'ils résident dans le pays d'accueil avec leurs familles »¹⁴⁸. L'Organisation affirme également que « dans la plupart des pays, les personnes peu instruites – immigrées ou nées dans le pays – obtiennent sur le marché du travail des résultats moins satisfaisants que leurs homologues plus éduqués. Elles sont davantage touchées par le chômage et représentent, de ce fait, une charge plus lourde pour les budgets nationaux »¹⁴⁹.

Les migrants engendrent-ils plus de dépenses que de revenus pour l'État, ou l'inverse ? Pour le PNUD, la question est controversée et elle « [accapare] d'une manière injustifiée l'attention des opinions publiques [sic] »¹⁵⁰. Selon l'organisme, le seul fait d'estimer les coûts qu'engendre le recours des immigrants aux services publics est déjà ardu et l'estimation de leurs contributions fiscales rend l'exercice davantage complexe¹⁵¹. De plus, chose que même l'OCDE reconnaît, ce type de calcul coût-bénéfice simpliste ne tient pas toujours compte des retombées économiques positives indirectes et difficilement quantifiables de l'immigration (soit des externalités positives)¹⁵². D'après le PNUD par exemple « un migrant dont l'enfant fréquente une école publique peut fournir des services de garde qui faciliteront l'accès à l'emploi d'une famille qualifiée – et tous deux paient des impôts »¹⁵³.

D'ailleurs, même les efforts de comptabilisation rudimentaire des coûts et bénéfices économiques de l'immigration font généralement état de retombées fiscales positives. Selon le PNUD, la première génération d'immigrants engendre généralement des coûts fiscaux nets,

147 BIT, *op cit.*, p. 38.

148 OCDE, *op cit.*, p. 94.

149 *Ibid.*, p. 119.

150 PNUD, *op. cit.*, p. 98.

151 *Idem.*

152 OCDE, *op. cit.*, p. 94.

153 PNUD, *op. cit.*, p. 98.

tandis que les générations subséquentes « produisent de larges excédents budgétaires »¹⁵⁴. Le BIT, lui, considère que la contribution des migrants est fonction de l'âge de l'immigrant-e à son arrivée au pays plutôt que de la génération où il ou elle se situe¹⁵⁵. Il a par exemple été estimé qu'en Allemagne, un immigrant arrivé à l'âge de 30 ans aura contribué pour 110 000 euros aux coffres de l'État au cours de sa vie, alors qu'un enfant arrivé avant l'âge d'un an aura engendré des coûts nets de 60 000 euros. Puisque 78 % des immigrants dans le pays font partie du groupe d'âge actif, la contribution nette d'un immigrant « type » appartenant à ce groupe s'élèvera à environ 50 000 euros au cours de sa vie. Selon le BIT, « l'immigration aide par conséquent l'Allemagne à combler l'écart entre les recettes fiscales d'une part et la consommation et le service de la dette des administrations publiques de l'autre »¹⁵⁶. En 2006, au Canada, 73 % de la population totale d'immigrants faisait partie du groupe d'âge actif à son arrivée au pays, c'est-à-dire que près des trois quarts d'entre eux étaient âgés de plus de quatorze ans au moment d'immigrer¹⁵⁷. Une étude américaine démontre par ailleurs que les immigrants, malgré qu'ils génèrent des dépenses publiques supplémentaires au cours des premières années de leur résidence (spécialement en éducation), apporteront une contribution nette de 80 000 \$US aux finances publiques américaines, en supposant que leurs descendants acquitteront des impôts¹⁵⁸. En outre, selon une recherche menée au Royaume-Uni, les immigrants paient 10 % de plus en contributions au revenu national qu'ils ne perçoivent en prestations sociales¹⁵⁹. D'après l'étude, « en l'absence de population immigrée, il serait nécessaire soit de restreindre les services publics, soit d'augmenter l'impôt sur le revenu » dans le pays¹⁶⁰.

Enfin, il ne semble pas y avoir de différence majeure entre migrants et nationaux quant à l'utilisation des services publics. Dans de nombreux pays d'Europe (tels l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Espagne) les immigrants ne sont pas plus prestataires de services sociaux que les citoyens européens, et ils le seraient moins que ces derniers dans certains cas¹⁶¹. Aux États-Unis, certaines études révèlent que les migrants sont davantage tributaires que les nationaux des services de protection sociale (tels l'aide publique et les services médicaux gratuits) principalement parce qu'ils ont des revenus et des niveaux académiques inférieurs à ceux des citoyens nationaux¹⁶². D'autres études américaines indiquent, en revanche, que les immigrants à faible revenu ont moins tendance à recourir aux services sociaux que les nationaux du même niveau socio-économique¹⁶³.

Enfin, rappelons que les travailleurs migrants saisonniers sont généralement exclus de certains programmes de protection sociale tels l'assurance emploi, et qu'ils font face à de nombreux obstacles dans l'accès aux services publics auxquels ils sont officiellement admissibles tels l'assurance maladie et les régimes de pension. Ces travailleurs, malgré le fait qu'ils paient des impôts et qu'ils contribuent au financement de divers régimes publics, ne jouissent donc pas des mêmes avantages sociaux que le reste des ouvriers. C'est donc dire que les travailleurs saisonniers ou temporaires contribuent davantage aux finances publiques qu'ils n'engendrent de dépenses, et cela malheureusement au détriment de leurs conditions de vie et de travail dans le pays hôte.

154 *Idem.*

155 BIT, *op. cit.*, p. 39.

156 *Idem.*

157 STATISTIQUE CANADA, Recensement de la population de 2006, Produit no. 97-564-XCB2006009, 2008.

158 BIT, *op. cit.*, p. 39-40.

159 BIT, *op. cit.*, p. 40.

160 *Idem.*

161 *Idem.*

162 BIT, *op. cit.*, p. 39.

163 *Idem.*

6.2 Effets sur l'emploi des nationaux

Une autre des préoccupations exprimées par de nombreux citoyens des pays à haut revenu est le fait que les travailleurs étrangers constitueraient une menace pour leurs emplois. D'après cette analyse des choses, l'immigration augmenterait le chômage chez les travailleurs nationaux, préoccupation qui subsisterait surtout chez les ouvriers peu qualifiés craignant que l'afflux de nouveaux arrivés ne crée une plus grande compétition sur le marché du travail et que ceux-ci n'occupent des emplois à leur place.

Il n'en est pourtant rien. Tant le BIT que le PNUD affirment que rien ne laisse croire qu'une telle crainte soit fondée. Pour le BIT, « il n'existe guère d'éléments probants pour corroborer l'idée que la migration contribuerait peu ou prou à l'éviction de travailleurs nationaux »¹⁶⁴. D'après l'organisme, on ne peut nier qu'à l'échelle de l'entreprise (soit au niveau microéconomique), certains employés sont licenciés en période de restructuration (spécialement les moins qualifiés ou les plus âgés) et que des travailleurs migrants sont engagés à leur place¹⁶⁵. Toutefois, même en tenant compte de l'ensemble des facteurs économiques, il demeure difficile, selon le BIT, d'établir une corrélation solide entre immigration et chômage. Une étude de l'OCDE ayant examiné sur dix ans la situation dans divers pays « conclut qu'il n'existe aucun élément probant susceptible de signaler un effet négatif » sur l'emploi¹⁶⁶. Une autre ne parvient pas à établir de lien entre l'augmentation des flux migratoires et le taux de chômage, et constate que ces taux demeurent stables ou diminuent dans les pays avec les taux d'immigration les plus élevés. Cela peut s'expliquer par le fait que l'immigration, parce qu'elle engendre une hausse de la production et des niveaux d'exportation, et qu'elle peut ainsi contribuer à l'expansion économique, entraîne une hausse « du niveau général de l'emploi »¹⁶⁷.

Le PNUD, quant à lui, affirme que, d'après ses études, « l'immigration accroît l'emploi [et] qu'il n'existe aucune preuve d'un effet d'éviction sur les autochtones »¹⁶⁸. Par exemple, l'expansion de l'Union européenne et la hausse considérable de l'afflux migratoire qu'elle a engendrée en Irlande et au Royaume-Uni n'ont pas mené au déplacement des ouvriers nationaux ni à la hausse du taux de chômage dans ces deux pays. D'après le Programme, le contexte européen actuel indique que l'impact des travailleurs migrants sur l'emploi des locaux est peu significatif.

Pour l'organisme, cela s'explique par le phénomène de la « segmentation du marché du travail » dans lequel les immigrants occupent des emplois peu attractifs pour les nationaux, ce qui permet à ces derniers d'œuvrer dans des secteurs offrant de meilleures conditions d'emploi. Ainsi, puisque les travailleurs migrants temporaires, par exemple, occupent des emplois dédaignés et délaissés par les locaux, tel que mentionné dans la fiche 3, l'idée selon laquelle ces ouvriers étrangers concurrencent et déplacent la main-d'œuvre nationale ne tient pas la route. Puisque la fonction des programmes de main-d'œuvre étrangère est généralement de combler une apparente pénurie de main-d'œuvre – laquelle est en réalité une carence de travailleurs acceptant d'œuvrer dans les domaines peu qualifiés – ou d'assouvir de véritables insuffisances de main-d'œuvre (ex. : dans les services infirmiers), l'immigration saisonnière ne saurait « déplacer » les locaux d'emplois qu'ils n'occupent pas. Une telle division de l'emploi indique que, loin d'être en concurrence avec les locaux, les travailleurs migrants offrent des aptitudes et des dispositions complémentaires à celles de la main-d'œuvre nationale. Selon le BIT, « il existe,

¹⁶⁴ BIT, *op. cit.*, p. 45.

¹⁶⁵ *Ibid.*, p. 32.

¹⁶⁶ BIT, *op. cit.*, p. 38.

¹⁶⁷ *Idem.*

¹⁶⁸ PNUD, *op. cit.*, p. 96..

sur le plan documentaire, un consensus selon lequel les migrants peu qualifiés complètent généralement la force de travail locale en Europe »¹⁶⁹.

Par ailleurs, plutôt que d'entraîner une hausse du chômage, les migrants contribuent dans certains cas à la création d'emplois. Tel que mentionné, en participant à la production de biens et services, ils contribuent indirectement à la croissance économique et donc à la hausse du niveau de l'emploi. Les migrants participent également à la création d'emplois à l'échelle locale de par leurs activités et leur consommation quotidienne de biens et services à proximité de leur lieu de résidence et de travail. Le PNUD a par exemple examiné cette question en Californie :

L'étude que nous avons commanditée sur ce type d'impacts en Californie a mis à jour des faits suggérant qu'un afflux d'immigrants durant la décennie 1990 dans certaines régions précises (choisies pour capter le vivier potentiel de clients pour différentes entreprises) était positivement lié à une croissance de l'emploi plus élevée dans certains secteurs, en particulier dans les services éducatifs.¹⁷⁰

6.3 Incidence sur les salaires des nationaux

Une autre des inquiétudes communément répandues sur l'immigration est le fait que les afflux de travailleurs migrants auraient pour effet de diminuer les salaires des travailleurs locaux. Ces préoccupations semblent toutefois exagérées.

Bien que la migration puisse avoir un impact négatif sur les salaires, spécialement dans les secteurs peu qualifiés, le BIT conclut à ce sujet que « le plus souvent, la présence des migrants n'a qu'un effet négatif très marginal sur les salaires des ressortissants nationaux »¹⁷¹. Le Bureau précise que les répercussions de l'immigration sur les salaires sont tributaires de facteurs tels le nombre de travailleurs migrants, leur niveau de compétence et l'état initial du marché de l'emploi¹⁷². Les mouvements migratoires ont par exemple tendance à exercer une pression à la baisse des salaires des nationaux lorsque les travailleurs migrants et locaux possèdent des qualifications similaires. Les résultats d'études empiriques indiquent toutefois que cet impact négatif est plutôt limité et que, d'ailleurs, c'est une règle qui ne vaut pas dans tous les cas¹⁷³. Par exemple, certaines études démontrent que l'effet négatif de l'immigration sur le salaire varie entre -0,3 % et -0,8 % et d'autres révèlent que celle-ci a pour effet d'hausser légèrement le salaire des travailleurs hautement qualifiés¹⁷⁴. De nombreux travaux menés aux États-Unis indiquent que les répercussions de la migration sur le salaire sont peu significatives et que, « dans l'ensemble, une hausse de 10 pour cent de la proportion d'immigrants dans une région donnée fait baisser les salaires des nationaux de moins de 1 pour cent et souvent dans des proportions proches de zéro »¹⁷⁵. Des travaux plus récents démontrent que l'effet de l'immigration sur la rémunération des employés non qualifiés se situe entre +0,6 % et -9 %¹⁷⁶. Il faut toutefois préciser à ce sujet que les travailleurs locaux peu scolarisés ont plusieurs avantages sur les migrants (dont la connaissance des réseaux, de la

¹⁶⁹ PNUD, *op cit.*, p. 96.

¹⁷⁰ PNUD, *op cit.*, p. 95.

¹⁷¹ BIT, *op. cit.*, p. 45.

¹⁷² *Ibid.*, p. 36.

¹⁷³ *Idem.*

¹⁷⁴ *Idem.*

¹⁷⁵ *Idem.*

¹⁷⁶ PNUD, *op. cit.*, p. 96.

langue et des institutions du pays) lesquels leur permettent « de se spécialiser dans des tâches complémentaires et mieux rémunérées »¹⁷⁷.

Le PNUD parvient également à des conclusions similaires. Le Programme rapporte en effet que, selon des études de l'OCDE, « l'impact agrégé de l'immigration sur le salaire des travailleurs locaux peut être positif ou négatif, mais relativement faible à court et long termes »¹⁷⁸. Le PNUD cite également des études menées dans divers pays européens qui démontrent que l'incidence de l'immigration sur le salaire moyen est faible ou même nul.

De plus, comme dans le cas du chômage, l'organisme souligne que la portée de l'impact sur le salaire est fonction de la complémentarité des compétences entre nationaux et migrants¹⁷⁹. Lorsque les deux groupes possèdent des compétences semblables, ils se concurrencent l'un l'autre et cela implique généralement une pression à la baisse du salaire des nationaux¹⁸⁰. Par contre, lorsque les aptitudes se complètent l'impact sur le salaire est beaucoup moindre. Sachant que les travailleurs migrants, et spécialement les ouvriers temporaires, se retrouvent généralement dans les secteurs boudés par les locaux (agriculture, services de gardiennage, soins aux aînés, hôtellerie, etc.), la préoccupation à l'effet d'une répercussion négative sur la rémunération semble insensée.

Soulignons que si les salaires des travailleurs nationaux réagissent peu à l'immigration, en revanche ceux des anciens immigrés s'en voient affectés. En effet, les nouveaux arrivants sont habituellement en compétition avec les cohortes précédentes de travailleurs migrants¹⁸¹. Par exemple, au Royaume-Uni, l'écart entre les salaires des nationaux et des immigrants a augmenté de 6 % dû à la compétition accrue entre migrants sur le marché de l'emploi au début de la décennie 2000¹⁸².

Enfin, notons qu'il existe une réelle possibilité que l'immigration exerce une pression à la baisse sur les salaires lorsque certains facteurs légaux et institutionnels entrent en jeu¹⁸³. Par exemple, lorsque les politiques ou législations excluent les travailleurs migrants des mécanismes de protection sociale relatifs aux salaires et aux conditions d'emploi, une compétition injuste avec les locaux s'en suit. Une situation similaire se produit lorsque les travailleurs étrangers sont exclus du droit à la syndicalisation ou lorsque la réglementation en place relative aux droits du travail n'est pas adéquatement mise en application. Selon une étude britannique, le recours aux contrats de travail temporaire est un des facteurs structurels ayant un effet substantiel sur les salaires et les conditions de travail des immigrants, ces contrats étant bien souvent « synonymes de droits réduits pour les travailleurs »¹⁸⁴. Plusieurs calculs indiquent que ce genre de contrat donne lieu à de nombreux cas de rémunérations inférieures au minimum légal, spécialement pour les jeunes migrants¹⁸⁵. Ainsi, plus que l'immigration comme telle, c'est la non inclusion des travailleurs étrangers aux mécanismes de protection des conditions de travail - situation qui résulte par exemple de l'utilisation de contrats temporaires ou saisonniers - qui peut

177 *Idem.*

178 *Ibid.*, p. 95.

179 *Ibid.*, p. 95 et 96.

180 Le PNUD précise cependant à ce sujet qu'« il ne s'agit pas d'une conclusion absolue : souvent, les résultats sont mitigés, avec des gagnants et des perdants dans les deux groupes. L'évaluation de ces impacts est problématique, car il est difficile de mesurer le degré auquel les compétences de différents groupes sont complémentaires ou se substituent les unes aux autres, notamment entre différents pays » (PNUD, *op. cit.*, p. 95 et 96).

181 *Ibid.*, p. 96.

182 *Idem.*

183 *Idem.*

184 *Idem.*

185 *Idem.*

mener à une compétition injuste entre travailleurs natifs et migrants, et donc à un effet à la baisse sur les salaires.

6.4 Impacts sur le développement économique

Les impacts économiques associés à l'immigration, au niveau national ou macroéconomique, sont souvent difficiles à établir en raison des inconvénients méthodologiques que pose un tel calcul¹⁸⁶. Plusieurs concluent toutefois que, dans l'ensemble, l'immigration procure des bénéfices indéniables aux économies des pays d'accueil.

L'OCDE, bien que son opinion soit mitigée à ce sujet, ne nie pas l'incidence de l'immigration sur la croissance économique. Selon l'organisme, la migration contribue à la croissance des pays membres de l'OCDE, mais « n'apporte pas systématiquement les bénéfices escomptés »¹⁸⁷. L'organisme souligne que plusieurs migrants, et même leurs descendants, souffrent d'un « handicap éducatif ». De faibles niveaux de formation se traduisent, selon l'OCDE, par des difficultés d'accès à l'emploi, situation qui s'aggrave avec la discrimination exercée à l'encontre des immigrants. L'organisme considère ainsi le fait d'accueillir des migrants peu qualifiés pour des raisons familiales ou humanitaires comme un « problème persistant » pour les pays de destination sur le plan économique¹⁸⁸. L'OCDE admet toutefois que les migrants occupent de nombreux emplois peu qualifiés, qu'ils et elles possèdent des taux d'emploi plus élevés que ceux des nationaux dans certains pays (voir Tableau 2) et qu'ils et elles contribuent ainsi au développement économique. Enfin, l'organisme reconnaît que les immigrants, lorsqu'ils parviennent à faire venir leur famille, envoient moins de transferts de fonds vers le pays d'origine, épargnent et dépensent une plus grande part de leurs revenus dans le pays hôte¹⁸⁹.

Le PNUD et le BIT, quant à eux, partagent le même avis : l'immigration est généralement économiquement avantageuse pour les pays hôtes.

Selon une étude commandée par le PNUD, la part des bénéfices de l'immigration captée par les pays de destination est d'environ 20 % lorsque le nombre de migrants s'accroît de 5 % dans ces États – la portion restante de ces bénéfices étant partagée entre les migrants eux-mêmes et les habitants des pays d'origine¹⁹⁰. Les retombées pour les pays de destination représenteraient un montant s'élevant à 190 milliards de dollars. Le PNUD affirme également que la croissance démographique attribuable à l'immigration produit une hausse du « PIB réel par habitant dans une proportion d'un pour un » – c'est-à-dire qu'une augmentation de la population du pays hôte imputable à l'immigration de l'ordre de 1 % entraîne une hausse du PIB de 1 %¹⁹¹. Au Canada, entre 1992 et 2000, 11 % de la main-d'œuvre était composée de groupes « racialisés » et ceux-ci contribuaient pour 0,3 % à la croissance du PIB national¹⁹². Le 89 % restant, en revanche, contribuait pour seulement 0,6 % à cette hausse.

Par ailleurs, en plus de contribuer à augmenter la production dans certains pays de destination, les mouvements migratoires peuvent entraîner des taux plus élevés d'innovation. On constate dans certains cas que les hausses dans la productivité sont attribuables à la contribution des étudiants et scientifiques migrants. Les données révèlent qu'aux États-Unis, entre 1950 et 2000, une hausse de 1,3 % de la part des étrangers dans la population de diplômés universitaires a conduit à une hausse considérable de 15 % de

¹⁸⁶ PNUD, *op. cit.*, p. 94.

¹⁸⁷ OCDE, *op. cit.*, p. 97.

¹⁸⁸ *Ibid.*, p. 98.

¹⁸⁹ *Ibid.*, p. 205.

¹⁹⁰ PNUD, *op. cit.*, p. 94.

¹⁹¹ *Idem.*

¹⁹² CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 25.

la quantité de brevets par habitant, attribuable particulièrement aux diplômés en ingénierie et en science¹⁹³.

TABEAU 2 : Ratios emploi/population des immigrants récents et des personnes nées dans le pays de résidence, 15-64 ans, 2007, en pourcentage

	Immigrés récents			Personnes nées dans le pays de résidence		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Espagne	74	85	63	70	82	57
Grèce	71	92	52	68	83	53
Italie	69	89	52	64	77	51
Portugal	79	91	69	75	82	68
États-Unis	74	82	66	70	73	66
Moyenne	73	88	60	69	79	59

NOTE : Les immigrants récents sont arrivés durant les dix dernières années précédant 2007. Le tableau couvre les pays ayant connu des flux substantiels de migrants de travail dans les professions peu qualifiées ces quinze dernières années.

Source : Enquête de l'Union européenne sur les forces de travail (2007) (données fournies par Eurostat) et Current Population Survey (2007) pour les États-Unis.

Tiré de : OCDE, Perspectives des migrations internationales - SOPEMI 2009 - Thème spécial : Gérer les migrations au-delà de la crise, 2009, p. 98.

Selon le BIT, l'immigration permet de « rajeunir la population et de stimuler la croissance sans causer d'inflation »¹⁹⁴. Le Bureau cite à ce sujet l'exemple de la main-d'œuvre migrante ayant contribué à l'expansion économique qu'a connue l'Europe durant les Trente Glorieuses (la trentaine d'année de forte croissance chez les pays développés ayant suivi la Seconde Guerre mondiale). L'organisme évoque également le cas de l'Amérique du Nord : « les migrants à destination du Canada ou des États-Unis ont renouvelé et redynamisé la population et l'économie, génération après génération »¹⁹⁵.

D'après les estimations du Bureau, les pays les plus riches dans le monde (dont le Canada, les États-Unis, l'Afrique du Sud et l'Australie) sont également ceux qui affichent les taux d'immigration les plus élevés¹⁹⁶. De plus, les proportions de travailleurs immigrés en Europe sont les plus élevées en Allemagne, en Suisse et au Luxembourg et ces pays sont aussi parmi les plus prospères.

Pour terminer, et tel que mentionné dans la fiche 3, les véritables objectifs des programmes des travailleurs étrangers temporaires sont généralement économiques, à savoir la création de richesse et la compétitivité face aux marchés mondialisés. Ces programmes permettent de remédier aux pénuries de travailleurs qui acceptent d'œuvrer sous de mauvaises conditions d'emploi, de combler les besoins en main-d'œuvre bon marché des employeurs et par le fait même de prévenir l'inflation. Au Québec, par exemple, certains considèrent que la réduction des coûts de production que rend possible l'embauche d'ouvriers-ères étrangers-ères, laquelle permet de conserver les prix des fruits et les légumes locaux à des coûts raisonnables, constitue un des avantages du PTAS. Il serait

193 *Idem.*

194 BIT, *op. cit.*, p. 34.

195 BIT, *op. cit.*, p. 35.

196 *Idem.*

donc difficile de nier les bénéfices économiques liés à la migration temporaire, bénéfices obtenus malheureusement au détriment des conditions de travail des ouvriers migrants.

6.5 Impacts économiques de la migration pour les travailleurs et travailleuses

Le PNUD affirme que « la plupart des avantages [de la migration] reviennent aux individus qui migrent, mais certains bénéficient aux résidents des pays de destination, ainsi qu'aux habitants des pays d'origine, grâce aux flux financiers ou autres »¹⁹⁷. Il est en effet généralement admis que la migration contribue à améliorer le niveau de vie de l'immigrant comme celui de sa famille ou de sa communauté. Selon un rapport préparé pour le Parlement canadien, la rémunération est un des avantages économiques les plus importants pour les participant-es au Programme des travailleurs étrangers temporaires du Canada. Selon l'auteure, « de nombreux travailleurs gagnent beaucoup plus au Canada qu'ils ne pourraient le faire dans leur pays d'origine »¹⁹⁸. Elle ajoute que « leurs gains représentent souvent une importante source de revenus pour la famille restée au pays »¹⁹⁹.

Notre analyse, à la fiche 4, des impacts socio-économiques des transferts de fonds vers les pays d'origine nous a pourtant permis de conclure que les effets de ces flux sur le développement local sont limités et peu durables, notamment dans le cas des travailleurs saisonniers. Ceci est attribuable en partie à la nature cyclique et temporaire du travail, aux obstacles à l'épargne chez les ménages (dont la nécessité de consacrer des fonds aux besoins immédiats) et aux effets peu rémunérateurs des investissements de leurs revenus.

En plus de cela, nous constatons que les retombées économiques pour le ou la migrant-e en tant que tel-le sont également moins importantes que prévu, entre autres dû aux montants qu'il ou elle doit consacrer aux transferts de fonds, aux dépenses relatives à son séjour de travail ainsi qu'aux dettes contractées avant son départ. En effet, plusieurs travailleurs migrants dépensent bien souvent peu dans le pays hôtes afin de pouvoir envoyer une partie importante de leurs revenus à leur famille²⁰⁰. De plus, dans certains cas, les travailleurs saisonniers signent des contrats qui imposent des charges importantes en transport, logement et autres qui font que leur rémunération s'avère moins importante qu'espéré²⁰¹.

Qui plus est, les agences privées de recrutement remplacent de plus en plus les services d'emploi gouvernementaux dans la gestion des mouvements de la main-d'œuvre migrante, ce qui contribue au phénomène de l'endettement pré-départ des travailleurs²⁰². Ces agences prennent désormais en charge des responsabilités autrefois de ressort public, telles le recrutement des travailleurs ainsi que le contrôle des contrats établissant les conditions de travail et les salaires. Ces firmes exigent bien souvent des frais exorbitants aux travailleurs en échange de tels services²⁰³. Une étude portant sur les pratiques de recrutement en Asie révèle que l'imposition de frais de services élevés par ces agences constitue un des plus grands désavantages d'un tel système pour la main-d'œuvre migrante²⁰⁴. Les montants exigés sont si élevés comparativement à leurs épargnes que de nombreux travailleurs sont contraints de réaliser des emprunts afin de pouvoir s'en acquitter. Ce sont 73 % des Philippins ayant participé à l'étude citée qui indiquaient avoir dû recourir à des prêts à cette fin. Les emprunts moyens pour tous les participants

197 PNUD, *op cit*, p. 94.

198 ELGERSMA, Sandra, *Les travailleurs étrangers temporaires*, Bibliothèque du Parlement, 2007, p. 5.

199 *Idem*.

200 OCDE, *op. cit.*, p. 205 ; BIT, *op. cit.*, p. 21.

201 ILO, *op cit.*, p. 86.

202 ILO, *op. cit.*, p. 78.

203 *Ibid.*, p. 78.

204 *Idem*.

variaient entre 376 et 2 367 \$US. L'amortissement de ces dettes exacerbait la vulnérabilité des travailleurs ayant recours aux services de recrutement privé – la grande majorité des travailleurs philippins, thaïlandais et vietnamiens ont indiqué avoir dû effectuer du temps supplémentaire pour rembourser leurs prêts. Selon une étude du BIT, un travailleur philippin voulant émigrer en République de Corée doit travailler 159 jours au salaire minimum dans son pays afin d'être en mesure de déboursier les frais exigés par les agences²⁰⁵.

Une partie importante du revenu des travailleurs migrants est donc consacrée aux envois de fonds ainsi qu'aux dépenses en services de base dans le pays hôte. Les bénéfices associés à la rémunération des travailleurs s'amenuisent également face aux frais imposés par les firmes de recrutement ainsi qu'à l'endettement qu'entraîne le recours à leurs services. Les affirmations selon lesquelles l'immigrant sort grand gagnant des mouvements migratoires et que l'immigration contribue à l'amélioration substantielle de son niveau de vie s'avèrent, d'après nos constats, un peu trop optimistes.

En outre, notons que, même sans tenir compte des envois de fonds, des frais payés aux agences et des autres dépenses, les bénéfices financiers pour les travailleurs migrants demeurent relatifs puisque leurs salaires sont généralement inférieurs à ceux des nationaux. Dans le cas des travailleurs qualifiés, par exemple, des études démontrent qu'au Canada, « l'expérience professionnelle acquise à l'étranger n'améliore en rien » le salaire des immigrés récents²⁰⁶. Ainsi, les rémunérations des migrants ayant obtenu des qualifications à l'étranger sont plus faibles que celles des travailleurs ayant acquis leurs compétences dans le pays d'accueil. Un écart similaire s'observe dans le cas des travailleurs saisonniers peu qualifiés. En Colombie-Britannique, un syndicat de travailleurs de la construction (le Construction and Specialized Workers Union) a été certifié en juin 2006 pour représenter les ouvriers -migrants et temporaires en grande majorité- embauchés par SELI Canada pour travailler dans un projet de construction d'une voie de transport en commun rapide vers Vancouver²⁰⁷. En juillet, le syndicat a porté plainte devant la commission des relations de travail de la province concernant le fait que la rémunération des travailleurs latino-américains était inférieure à celle des ouvriers canadiens œuvrant dans le même projet. Bien que la commission ait rejeté toutes les allégations contre SELI Canada, le Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique a statué, lui, que « l'employeur avait violé la prohibition prévue au Code des droits humains de traiter des travailleurs différemment sur la base de leur lieu d'origine, en payant les travailleurs de l'Europe considérablement plus (environ 30 %) que leurs homologues de l'Amérique latine et en assurant aux premiers des conditions considérablement meilleures en matière de logement, d'alimentation et de remboursement des dépenses »²⁰⁸. Ainsi, en dépit du fait que les travailleurs latino-américains étaient syndiqués, leurs conditions salariales étaient moins avantageuses que celles des ouvriers nationaux ou européens. Cela nous mène à conclure que les affirmations sur les bienfaits inouïs de la rémunération des travailleurs migrants -entre autres attribuables au fait que les salaires de ces ouvriers sont beaucoup plus élevés dans le pays d'accueil que dans celui d'origine- devraient être tempérées à la lumière de la discrimination pratiquée à leur encontre en matière de rémunération.

205 *Idem*.

206 OCDE, *op. cit.*, p. 120.

207 FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 39.

208 *Idem*.

CONCLUSION

Nous avons examiné dans cette fiche certains des mythes concernant les impacts économiques de la migration de main-d'œuvre pour les pays d'accueil. Notre analyse nous mène à conclure que ces craintes s'avèrent bien souvent infondées.

Plusieurs travaux contredisent, par exemple, l'idée selon laquelle les migrants représenteraient une charge budgétaire importante pour l'État. En effet, bien que les migrants engendrent des coûts sociétaux nets dans certains cas, des études démontrent que les retombées fiscales associées à l'immigration sont positives à partir de la deuxième génération et qu'elles augmentent avec l'âge d'arrivée de l'immigrant-e – ce qui se traduit par une contribution considérable dans les pays affichant des proportions élevées d'adultes chez les nouveaux arrivants. D'autres études font état de contributions fiscales positives nettes, indépendamment de l'âge ou de la génération des migrants. Par ailleurs, certaines analyses indiquent que les immigrants ne sont pas plus prestataires de services publics que les nationaux. Enfin, nous avons rappelé que les travailleurs et travailleuses saisonniers-ères, malgré leurs contributions en cotisations aux divers mécanismes de protection sociale et en impôts sur le revenu, sont généralement exclus de plusieurs de ces régimes et services publics. Tout cela nous permet donc de déduire que, loin d'être un fardeau budgétaire, les migrants contribuent généralement, en termes nets, aux coffres de l'État et au financement des services publics.

Nous avons également constaté que la crainte selon laquelle l'immigration augmenterait la compétition sur le marché de l'emploi et qu'elle entraînerait le déplacement des travailleurs nationaux est sans fondement. Il semble en effet y avoir consensus dans la littérature quant à la difficulté d'établir un lien solide entre immigration et chômage. Cela s'explique par le phénomène de la segmentation du marché de l'emploi où les travailleurs migrants occupent en grande partie des emplois dans les domaines non ou peu qualifiés, permettant ainsi aux nationaux de se concentrer dans les secteurs qualifiés. Par ailleurs, loin de « voler » des emplois aux travailleurs locaux, les immigrants contribuent, dans plusieurs cas, à la création d'emplois. Ils participent en effet à la redynamisation de l'économie du pays d'accueil et consomment des biens et des services à l'échelle locale, deux éléments qui contribuent à la hausse générale du niveau de l'emploi.

L'affirmation selon laquelle l'afflux de la main-d'œuvre migrante exerce une pression à la baisse du salaire des nationaux s'avère également déraisonnable. S'il existe bel et bien un effet de diminution de la rémunération, celui-ci est peu significatif dans la plupart des cas, et s'avère même nul dans certaines circonstances. De plus, l'effet à la baisse est plus important lorsque les compétences des immigrants et des nationaux sont similaires, ce qui n'est généralement pas le cas puisque les travailleurs migrants peu qualifiés occupent majoritairement des postes délaissés par les locaux. C'est d'ailleurs pour cette raison que les plus affectés par l'entrée des travailleurs étrangers sur le marché de l'emploi sont, plus que les nationaux, les anciens immigrés eux-mêmes, qui se retrouvent également dans les secteurs d'activité boudés par les nationaux. Cette pression à la baisse a aussi de plus grandes chances de se produire lorsque les travailleurs migrants sont exclus des lois protégeant leurs droits au travail, ou lorsque la mise en application de cette réglementation laisse à désirer.

Quant aux effets sur la croissance économique, certains observateurs estiment que l'immigration pour motifs familiaux, économiques ou humanitaires est problématique pour le pays hôte, dû à l'handicap éducatif qui serait caractéristique de ces catégories de migrants et aux difficultés d'accès à l'emploi qui en découlent. Il s'avère cependant que les migrants affichent des taux d'emploi plus élevés que les nationaux dans plusieurs pays. Ils contribuent donc de manière importante à la croissance du PIB des pays hôtes, dans certains cas bien plus que les travailleurs locaux, par l'entremise de leurs emplois, de leurs revenus et de leurs activités entrepreneuriales. L'ensemble des

retombées économiques de l'immigration pour les pays d'accueil se chiffre ainsi dans les centaines de milliards de dollars. Des taux d'innovation plus élevés et le rajeunissement de la population constituent d'autres avantages de l'immigration. Enfin, l'afflux de travailleurs temporaires permet aux employeurs de combler les pénuries de main-d'œuvre peu rémunérée et flexible, de créer un bassin d'ouvriers peu qualifiés bon marché et de prévenir l'inflation. D'ailleurs, le gouvernement lui-même soutient que les migrants participent à la survie de diverses industries à travers le pays ainsi qu'à la compétitivité de l'économie canadienne à l'échelle mondiale.

Quant aux impacts économiques de la migration sur les travailleurs eux-mêmes, ils s'avèrent en réalité moins importants que ce qu'on prétend généralement. En théorie, les travailleurs seraient les principaux bénéficiaires de leur labeur à l'étranger étant donné que leur rémunération, beaucoup plus élevée que dans leur pays d'origine, leur permet d'améliorer leur qualité de vie comme celui de leur famille restée au pays. Ces retombées sont cependant surestimées. D'abord, les bénéfices économiques des transferts de fonds pour les familles restées au pays ne sont pas aussi substantiels qu'espéré, entre autres dû aux obstacles à l'épargne auxquels elles font face. En outre, les effets pour l'immigrant comme tel s'amenuisent face aux montants devant être consacrés aux envois de fonds, aux dépenses liées au séjour de travail, aux frais payés aux agences privées de recrutement et dû à l'endettement pré-départ qui en découle. Par ailleurs, les affirmations quant aux retombées financières considérables pour les travailleurs migrants devraient être réévaluées, considérant que la rémunération de ces derniers est souvent inférieure à celle des nationaux, spécialement dans le cas des ouvriers temporaires.

Pour conclure, rappelons que les pays à revenus élevés optent généralement, dans le cadre de leurs politiques migratoires, pour des critères de sélection qui valorisent l'apport potentiel du migrant au PIB et à la compétitivité du pays, et évaluent par conséquent les candidats selon les possibilités qu'ils ou elles exercent leurs rôles de « consommateurs », « producteurs » et « entrepreneurs » au sein de l'économie de marché. Nous tenons à souligner qu'indépendamment des bénéfices ou coûts économiques associés à la main-d'œuvre migrante, les États « développés » ont une responsabilité historique face aux ressortissants des pays du Sud qui désirent émigrer, qu'ils soient de potentiels contributeurs à l'économie ou qu'ils cherchent à fuir les conditions de vie précaires de leur terre natale. Les politiques migratoires devraient, au mieux, être conçues pour reconnaître le rôle des pays riches dans les conditions de « sous-développement » des pays du Sud, et au minimum, admettre que la richesse associée à l'immigration n'est pas uniquement quantifiable en termes monétaires, mais également qualifiable en termes politiques, sociaux et culturels.

Fiche 7 – Impacts sociaux, culturels et politiques dans les pays d'accueil

7.1 Impacts sociaux

7.1.1 Discrimination sur le marché de l'emploi

Sur le marché du travail des pays hôtes, les travailleurs immigrés sont victimes de discrimination. Selon l'OIT, parmi les travailleurs qualifiés issus de l'immigration et s'étant portés candidats à un poste vacant, un sur trois a vu sa candidature écartée de façon arbitraire²⁰⁹. Les stéréotypes ethniques et la discrimination pure et simple s'ajoutent ainsi aux obstacles que doivent franchir les travailleurs migrants²¹⁰.

Les difficultés économiques en Occident rendent plus difficile encore l'obtention d'un emploi ainsi que celle d'une sécurité d'emploi²¹¹. Dans la plupart des pays de l'Union européenne, par exemple, les travailleurs migrants font l'objet d'une ségrégation qui les repousse vers les emplois non-qualifiés et ils sont aussi plus susceptibles d'être surqualifiés lorsqu'ils occupent un poste. Ils connaissent en outre une plus grande incertitude quant à la pérennité de leur emploi et œuvrent davantage dans des domaines où les conditions de travail sont moins avantageuses. Dans ce portrait, les femmes et les jeunes migrants sont les plus vulnérables²¹².

Le niveau des salaires peut aussi être discriminatoire. Dans plusieurs pays, les travailleurs migrants reçoivent des salaires inférieurs aux autres travailleurs même en tenant compte de la profession, du secteur, de l'instruction, de l'expérience et de la maîtrise de la langue²¹³. Aux États-Unis, à la fin des années 90, le salaire horaire des hommes immigrés était de 23 % inférieur à celui des travailleurs nés dans le pays²¹⁴. L'épisode du consortium international SELI en Colombie-Britannique, présenté dans la fiche 6, révèle la prédominance des pratiques salariales discriminatoires qu'adoptent certains employeurs au regard des différents travailleurs migrants.

Le gouvernement de Hong Kong annonçait quant à lui en 2003 qu'il réduisait le salaire minimum pour les travailleurs domestiques d'origine étrangère, ce qui constitue cette fois-ci une forme de discrimination institutionnalisée²¹⁵. De telles mesures vont par conséquent au-delà des exceptions législatives qui caractérisent déjà le travail temporaire ; elles régularisent la discrimination plutôt que le statut des migrants.

En produisant chômage et pauvreté chez les migrants, en favorisant le développement de ghettos ethniques, en restreignant les expériences de travail et en les maintenant dans des conditions sociales défavorables, la discrimination dans le marché de l'emploi a pour effet de maintenir la stratification et la segmentation du marché du travail en plus de renforcer les comportements qui relèguent certains groupes à des rôles subalternes²¹⁶.

Selon diverses études, la discrimination peut se manifester à trois moments particuliers d'un processus de recrutement²¹⁷. Au premier contact d'abord, lorsqu'il est possible

209 ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (OIT), *Le Point sur la Migration de la main-d'œuvre*, juin 2006.

210 OCDE, *op. cit.* p. 97.

211 OCDE, *op. cit.*, p. 118 ; ILO, *op. cit.*, p. 72.

212 ILO, *op. cit.*, p. 72.

213 BIT, *op. cit.*, p. 37.

214 *Idem.*

215 ILO, *op. cit.*, p. 76.

216 ILO, *op. cit.*, p. 81.

217 ILO, *op. cit.*, p. 82.

d'identifier le candidat comme issu de l'immigration. En deuxième lieu, le moment de l'entrevue peut se caractériser par la formulation de demandes additionnelles aux travailleurs migrants. Enfin, des choix discriminatoires peuvent interférer dans le choix final du processus de sélection. Selon l'OIT, un biais défavorable aux candidats d'origine étrangère oscille entre 68 % et 90 %, ce qui signifie que, toutes proportions gardées et à compétences égales, l'employeur sélectionnera le travailleur d'origine locale jusqu'à neuf fois sur dix. Les jeunes travailleurs sont confrontés à des barrières supplémentaires en raison de leur âge ; ils doivent compléter 4 à 5 fois plus d'applications pour recevoir le même nombre de réponses positives²¹⁸.

7.1.2 Impacts en matière de cohésion sociale : difficultés d'intégration ou exclusion sociale ?

En termes de cohésion sociale, l'incidence des migrations est diversifiée. Les problèmes d'emploi en amont peuvent affecter plusieurs domaines de la société d'accueil²¹⁹. En outre, les « ajustements sociaux » requis pour que différentes cultures puissent se côtoyer peuvent susciter des tensions, voire même des manifestations de racisme et de xénophobie²²⁰.

Mais la ghettoïsation de minorités culturelles dans les pays d'accueil reflète davantage l'échec de politiques d'inclusion plutôt qu'une réticence à l'intégration des migrants²²¹. En effet, lorsque la discrimination observée sur le marché du travail mène à l'exclusion sociale, les répercussions sur la cohésion sociale peuvent avoir de graves répercussions, dont la marginalisation et la criminalité qui peuvent en résulter, ainsi que la ségrégation géographique, éducative et socio-économique²²².

La non-reconnaissance des compétences est l'un des thèmes qui peut se traduire par une augmentation de l'exclusion sociale puisqu'à l'arrivée dans un nouveau pays, la promesse d'embauche que peut détenir un travailleur n'est pas une garantie d'employabilité à long terme²²³. En effet, les diplômés et les qualifications non-reconnues sont un enjeu central dans les questions d'intégration.

Une étude canadienne qui a porté sur une quarantaine de professions réglementées est révélatrice à cet égard : un tiers seulement des travailleurs étrangers y ont vu leurs compétences pleinement reconnues. La moitié ont dû réaliser un stage pour obtenir cette reconnaissance et les autres ont été jugés inaptes à exercer la profession dans le marché canadien²²⁴. À cet effet, il faut souligner que les organismes professionnels peuvent avoir un intérêt à limiter le nombre d'accréditations de manière à entretenir un effet de rareté pouvant ensuite se moyennner.

L'OCDE avance que 50 % travailleurs migrants sont soit inactifs, sans emploi ou confinés à des tâches où ils sont surqualifiés²²⁵. La proportion est encore plus élevée chez les femmes. En Grèce, par exemple, 53,4 % des femmes migrantes sont surqualifiées dans l'emploi qu'elles occupent. Selon un rapport canadien, le taux de chômage est quatre fois plus élevé parmi les immigrants détenant un diplôme universitaire que chez les travailleurs diplômés nés au Canada. Il indique qu'en 2009, le taux de chômage

218 *Ibid.*, p. 81

219 OCDE, *op. cit.*, p. 128

220 BIT, *op. cit.*, p. 34

221 *Ibid.*, p. 35

222 PNUD, *op. cit.*, p. 102

223 OCDE, *op. cit.*, p. 89

224 *Ibid.*, p. 123

225 ILO, *op. cit.*, p. 75

des immigrants au pays depuis cinq ans et titulaires d'un diplôme universitaire s'élevait à 13,9 %, contre 3,4 % des diplômés universitaires nés au Canada²²⁶.

Les immigrants hautement qualifiés peuvent avoir du mal à trouver un emploi qui leur convient. Il y a alors inconséquence entre la sélection des immigrants, choisis pour leurs aptitudes, et les emplois qui leur seront offerts²²⁷. En outre, l'expérience professionnelle acquise dans le pays d'origine n'a pas d'effet sur la rémunération obtenue par la suite dans le pays d'accueil, ce qui équivaut à une forme de non-reconnaissance des compétences²²⁸.

L'OCDE estime par ailleurs que si les responsables éducatifs et les employeurs reconnaissent officiellement les qualifications des immigrants, les performances de ces travailleurs s'en trouveraient améliorées²²⁹. Si l'Occident veut contrer certains effets du vieillissement par l'immigration, il faut néanmoins commencer par intégrer ceux qui sont déjà sur place²³⁰. Autrement, il s'agit d'une triple perte, c'est-à-dire une perte pour le pays d'origine, une autre pour le pays d'accueil et une perte *évidemment* pour le travailleur lui-même²³¹.

7.1.3 Droits citoyens

Les travailleurs migrants peuvent être privés de droits citoyens dans la société au sein de laquelle ils occupent un emploi. Ceci est particulièrement observable dans le cas des travailleurs temporaires non-qualifiés, qui sont généralement contraints de quitter le pays hôte après la fin de leur contrat sans possibilité d'appel et dont le séjour est soumis à de nombreuses restrictions juridiques.

Au Canada, par exemple, on met beaucoup plus de barrières à l'obtention de la résidence permanente dans le cas des travailleurs migrants non-qualifiés que dans celui des travailleurs hautement qualifiés à qui on simplifie régulièrement la tâche²³². Certains programmes qui facilitent la transition du statut temporaire vers la résidence permanente, tels que le Canadian Experience Class, excluent d'emblée les travailleurs moins qualifiés. À ceci s'ajoute généralement l'interdiction, pour les migrants temporaires peu qualifiés, de changer d'emploi ou d'employeur une fois au pays et la quasi-impossibilité de faire venir des membres de leur famille²³³.

Le peu de protection légale offerte aux travailleurs migrants sans statut juridique équivaut à celui dont bénéficient les citoyens peut déboucher sur de l'exploitation²³⁴. Les travailleurs sont ainsi placés dans une position de vulnérabilité, comme lorsqu'un employeur retient leur passeport ou qu'il possède un droit incontestable de renvoi dans le pays d'origine à n'importe quel moment.

Par ailleurs, les dispositions légales encadrant le travail temporaire peuvent contrevenir à la liberté de mouvement des ouvriers migrants. Dans le cadre du PTAS, les employeurs sont tenus de fournir un logement gratuit aux travailleurs migrants, et

226 RADIO-CANADA.CA et PRESSE CANADIENNE, Économie – Emploi – Le chômage nettement plus élevé chez les immigrants diplômés, 5 octobre 2010, <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/Economie/2010/10/05/002-chomage-immigration.shtml>.

227 OCDE, *op. cit.*, p. 99

228 *Ibid.*, p. 120

229 *Ibid.*, p. 121

230 *Ibid.*, p. 118

231 ILO, *op. cit.*, p. 75

232 FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 23

233 *Ibid.*, p. 22 et 23; CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 23.

234 ILO, *op. cit.*, p. 30

celui-ci est généralement situé sur le lieu de travail²³⁵. Dans une étude menée auprès de travailleurs mexicains participant à ce programme, Binford et al. notent que, lorsque le lieu de résidence se situe dans une région qui n'est pas desservie par le transport public, les travailleurs deviennent généralement dépendants de leur employeur pour les transporter à l'extérieur de la ferme afin qu'ils puissent réaliser leurs achats de nourriture ou effectuer des transferts de fonds²³⁶. À cet isolement géographique s'ajoutent l'isolement culturel et linguistique²³⁷. Les longues semaines et journées de travail rendent difficile l'apprentissage d'une nouvelle langue et restreint les opportunités de récréation et d'interaction sociale et culturelle²³⁸. L'isolement et la solitude qu'affrontent les migrants temporaires dans un tel contexte se traduit par un stress psychologique considérable²³⁹. Binford et al. rapportent que plusieurs des travailleurs qui quittent le PTAS « citent l'ennui, le confinement et l'absence de liberté de mouvement comme les principaux facteurs de leur décision »²⁴⁰. Dans le cas des aides familiales, les employeurs ont parfois recours à des mesures illégales afin de contrôler délibérément les mouvements de leurs employées, telles la retenue des documents d'identification.

Selon Choudry *et al.*, les programmes canadiens de travail temporaire pour les aides familiales résidentes (Programme des aides familiaux résidents), pour les travailleurs agricoles saisonniers (PTAS) et les travailleurs étrangers temporaires (PTÉT) régulent et perpétuent des distinctions bien définies entre les droits civils et civiques des ouvriers étrangers temporaires, d'une part, et ceux des résidents permanents et citoyens d'autre part²⁴¹. Selon les auteurs, les politiques migratoires qui sous-tendent ces programmes ont pour fonction « d'exploiter les travailleurs migrants et de constituer un sous-proléariat de non-citoyens »²⁴².

7.1.4 Effets démographiques

Le vieillissement de la population préoccupe bon nombre de pays de l'OCDE en raison des changements qu'il pourrait provoquer dans l'équilibre entre les cotisants et les bénéficiaires des programmes sociaux. Les autorités de nombreux pays considèrent par conséquent que le recours à la main d'œuvre étrangère est un bon moyen de limiter les effets des changements démographiques. Même si pour certains, les familles qui accompagnent dans certains cas les immigrants limitent l'augmentation du gain national, il s'agit d'un calcul qui ne prend pas en compte les externalités et retombées positives²⁴³. Certains estiment en outre qu'en plus de rajeunir la population, la venue de travailleurs immigrants permet aussi de stimuler la croissance démographique et économique.

235 RHDCC, Programme des travailleurs étrangers temporaires – Lignes directrices pour l'embauche de travailleurs agricoles saisonniers, 2010, http://www.hrsdc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/ptas.shtml; FERGUSON, Nelson, « Le Programme de travailleurs agricoles saisonniers : considérations pour l'avenir de l'agriculture et incidences de la gestion des migrations », Nos diverses cités – Collectivités rurales, no 3, été 2007, p. 209.

236 BINFORD *et al.*, *op. cit.*, p. 91.

237 *Ibid.*, p. 87.

238 *Ibid.*, p. 87 et 89; GUILLEMETTE, Mélissa, « Quand Saint-Rémi devient San Remi », Le Devoir, 31 juillet 2010, <http://www.ledevoir.com/economie/emploi/293580/quand-saint-remi-devient-san-remi>.

239 BINFORD *et al.*, *op. cit.*, p. 88.

240 *Ibid.*, p. 89, traduction libre.

241 CHOUDRY, *et al.*, *op. cit.*, p. 23 et 31.

242 *Ibid.*, p. 24, traduction libre.

243 OCDE, *op. cit.*, p. 94.

7.1.5 Temporalisation de la migration

Au Canada, on assiste depuis plusieurs années à un virage d'une immigration visant un établissement permanent vers une migration temporaire. On observe cette tendance à travers l'évolution des programmes gouvernementaux : le nombre des travailleurs temporaires a grimpé de 182 700 à 302 300 de 2002 à 2007²⁴⁴. Durant la même période, la proportion de femmes parmi les travailleurs est passée de 33 % à 40,5 %. Depuis le début des années 2000, le pourcentage de migrants temporaires a augmenté de 10 %. L'une des explications de ces tendances est la préférence grandissante des employeurs à choisir des travailleurs « non-libres » pour exécuter des tâches que ne veulent pas faire les travailleurs qui jouissent d'un minimum de liberté sur le marché du travail²⁴⁵. Ainsi, les travailleurs moins qualifiés sont plus nombreux qu'auparavant ; ceux du « niveau D » par exemple, qui correspond au niveau le plus bas de qualification, est passé au Canada de 750 à 8 473 entre 1998 et 2007²⁴⁶. Puisque les droits des travailleurs migrants sont beaucoup plus limités que ceux accordés aux résidents permanents, cette situation se traduit non seulement par la temporalisation de la migration, mais surtout en sa précarisation.

Le droit au regroupement familial, tel que reconnu par l'Union européenne, signifie que les travailleurs migrants peuvent faire venir leur famille de l'étranger après un certain nombre d'années. Le retour subséquent d'une famille dans son pays d'origine devient alors moins probable, ce qui fait conclure à certains que la migration temporaire doit voir sa durée strictement limitée et que le droit à la prolongation et au rapprochement familial doit être systématiquement banni²⁴⁷. Pourtant, la rotation d'employés que suscitent ces procédures n'est pas efficace pour les employeurs qui ne peuvent compter sur les avantages d'une main-d'œuvre stable. Alors que le Forum global sur la Migration et le Développement présentait les migrations temporaires comme un bénéfice pour le pays d'accueil (main d'œuvre bon marché), le pays d'origine (en termes d'expérience) et pour le travailleur lui-même (en matière de rémunération)²⁴⁸, l'augmentation des besoins constants de main-d'œuvre rend néanmoins difficilement envisageable la mise sur pied de régimes de migration temporaire à grande échelle²⁴⁹.

7.2 Impacts culturels et politiques

L'arrivée d'immigrants dans une société, et donc celle de nouveaux comportements et de nouvelles idées, transforme les pays qui les accueillent. Les grandes métropoles cosmopolites sont les lieux les plus marqués par ces changements. La coexistence sociale et professionnelle de personnes venues d'une variété de cultures dont les valeurs diffèrent et dont les normes sociales se distinguent, favorise un grand dynamisme culturel.

La réaction des populations locales face aux perceptions mouvantes de l'identité nationale n'est pas que positive et les sociétés d'accueil sont régulièrement le théâtre de manifestations de xénophobie. Les critiques formulées contre les immigrants relèvent habituellement de trois types : la délinquance, l'emploi et la culture²⁵⁰.

D'abord, en matière de criminalité, les statistiques montrent généralement l'inverse de ce que soutiennent les préjugés, à savoir que les migrants seraient plus associés à criminalité. Aux États-Unis par exemple, les locaux sont en proportion cinq fois plus nombreux

244 FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 17.

245 *Ibid.*, p. 9.

246 *Ibid.*, p. 19 et p. 26.

247 OCDE, *op. cit.*, p. 174.

248 ILO, *op. cit.*, p. 30.

249 OCDE, *op. cit.*, p. 174.

250 PNUD, *op. cit.*, p. 100.

dans les prisons que les étrangers. Mais le thème de la criminalité est en fait directement relié au suivant, celui des conditions économiques auxquelles sont confrontés les migrants.

Ainsi, au chapitre socio-économique, tel que souligné dans la fiche 6, l'incidence des migrants sur le taux de chômage est bel et bien négligeable. Les crises économiques toutefois, et l'incertitude angoissante qui les accompagne, font habituellement ressurgir les sentiments anti-immigrés. La discrimination dont sont victimes de nombreux travailleurs étrangers en matière d'emploi peut mener à la délinquance. La société d'accueil est alors placée devant le risque d'engendrer un cercle vicieux d'exclusion économique et de criminalité.

En matière culturelle, les migrants peuvent contribuer à enrichir une culture, ce qui sera différemment reçu en fonction des caractéristiques de la société d'accueil, à savoir s'il s'agit d'une terre d'immigration ou s'il s'agit d'une culture plus homogène. Des sondages internationaux indiquent que la plupart des gens voient plutôt d'un bon œil la diversité ethnique, ce que ne laisse pas toujours anticiper la résonance des mouvements xénophobes.²⁵¹ Ces mouvements se développent en oubliant que lors de la prospérité d'après-guerre, pour ne citer que cet exemple, les travailleurs migrants ont formé une vaste part des contingents de travailleurs venus contribuer à la construction de « métropoles étincelantes²⁵² ».

De même, en politique, les migrants sont trop peu nombreux pour avoir une incidence réelle sur les processus électoraux. Plusieurs d'entre eux n'ont d'ailleurs pas le droit de vote et l'on observe finalement une diversification des allégeances politiques au fur et à mesure que l'intégration progresse. En revanche, si les démocraties sont faibles ou affaiblies sous l'effet de courants politiques xénophobes, les malaises sociaux peuvent dégénérer en politiques d'expulsions ou en destructions de taudis²⁵³.

CONCLUSION

Les répercussions sociales, culturelles et politiques de la migration pour les pays hôtes comme pour les migrants eux-mêmes sont multiples et révèlent un portrait plutôt sombre en matière de droits sociaux pour les ouvriers temporaires.

D'abord, la discrimination sur le marché du travail, subie au moment de la recherche d'emploi et lors de l'embauche, et qui se manifeste par des iniquités salariales et la ségrégation des migrants dans des emplois précaires et pour lesquels ils et elles sont généralement surqualifiés, peut mener à la ghettoïsation, à la paupérisation des communautés migrantes ainsi qu'à la stratification du marché de l'emploi ; bref, à l'exclusion sociale de ces minorités.

Le non-respect des droits civils et civiques de plusieurs ouvriers temporaires est également au nombre des incidences négatives de leur travail à l'étranger. L'accès restreint au statut de résident permanent, au droit de réunion familiale, à la protection légale dont jouissent les citoyens du pays d'accueil, ainsi que la mobilité restreinte sur le marché du travail comme dans le milieu d'accueil illustrent certaines des atteintes à leurs droits citoyens.

Par ailleurs, le virage d'une immigration permanente vers la migration temporaire rattachée à un emploi spécifique est préoccupant puisqu'il laisse entrevoir une généralisation des conditions de non-citoyenneté et de précarité qui touchent les actuels travailleurs étrangers, vers les futures populations migrantes.

En ce qui concerne les impacts sur les sociétés d'accueil, une des répercussions sociales de la migration consiste en l'affaiblissement de la cohésion sociale qu'entraînent les tensions entre migrants et locaux ainsi que les sentiments de xénophobie.

251 *Ibid.*, p. 103.

252 BIT, *op. cit.*, p. 35.

253 PNUD, *op. cit.*, p. 98.

Mais la marginalisation, la criminalité et la ségrégation spatiale comme sociale qui touchent certains migrants sont généralement tributaires, plutôt que d'une réticence à l'intégration, d'une discrimination systématique sur le marché de l'emploi ainsi que des faiblesses des politiques d'intégration.

Enfin, les populations migrantes peuvent avoir une incidence positive en termes fiscaux et économiques, puisque celles-ci contribuent au rajeunissement de la population locale, et donc au renflouement des coffres de l'État et à la redynamisation des économies d'accueil. Bien que les effets en termes politiques soient peu clairs, les bienfaits liés à l'enrichissement et au dynamisme culturels sont généralement reconnus par les sociétés hôtes.

Fiche 8 – Conditions de travail de la main-d'œuvre migrante

La majorité des travailleurs migrants en provenance des pays du Sud se retrouvent majoritairement dans les secteurs peu qualifiés et peu rémunérés des pays du Nord, soit au bas de l'échelle du marché de l'emploi²⁵⁴. La main-d'œuvre migrante est particulièrement présente dans les secteurs de l'agriculture, de la construction, du travail domestique, de l'exploitation minière et de la restauration, soit des secteurs « caractérisés par la saisonnalité de la production », par la forte intensité de la main-d'œuvre, la faible intensité technologique, ainsi que des taux de roulement élevés²⁵⁵. Les travailleurs et travailleuses œuvrant dans ces secteurs sont plus vulnérables à l'exploitation que ceux et celles embauchés dans les domaines qualifiés et font donc généralement face à de piètres conditions de travail²⁵⁶. En 2004, la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail (OIT), en sa 92^e session, a conclu que « malgré les expériences positives vécues par les travailleurs migrants, un nombre important d'entre eux se trouve confronté à des abus et à une grande détresse : bas salaires, mauvaises conditions de travail, absence quasi totale de protection sociale, refus de reconnaître la liberté syndicale et les droits des travailleurs, discrimination et xénophobie, exclusion sociale »²⁵⁷.

Dans cette fiche, nous examinerons brièvement les conditions de travail de la main-d'œuvre migrante sur le plan salarial, en matière de santé et sécurité, de la sécurité d'emploi, du droit à la syndicalisation, et autres, avec une emphase particulière sur la situation des femmes et de la main-d'œuvre temporaire. Nous aborderons également, de manière transversale, la discrimination qui affecte les travailleurs et travailleuses migrant-es sur le marché du travail, ainsi que certains des facteurs qui conduisent à l'exploitation des ouvriers étrangers.

8.1 Conditions salariales

Dans les pays de destination, une grande quantité de travailleurs migrants peu qualifiés pâtissent de conditions de travail déplorables, qui frôlent l'illégalité ou qui violent carrément leurs droits au travail.

Dans plusieurs cas, leurs conditions salariales laissent à désirer. Face à une compétition accrue avec des fournisseurs étrangers, et devant l'impossibilité de délocaliser leur production, une grande quantité de petites et moyennes entreprises cherchent à couper leurs coûts en salaires par l'embauche de travailleurs migrants²⁵⁸.

Si l'on examine la situation pour l'ensemble du marché du travail dans le pays d'accueil et pour toutes les catégories de travailleurs migrants (permanents ou temporaires; qualifiés ou peu qualifiés), on observe d'importantes disparités entre la rémunération des migrants et celle des nationaux. Des différences salariales entre ces deux groupes s'observent dans plusieurs pays d'Europe, ainsi qu'au Canada²⁵⁹. Les disparités sont considérables dans les pays comme le Danemark et l'Irlande, et les migrants sont ségrégués dans les emplois peu qualifiés en Autriche, en Allemagne et en Pologne, entre

254 ILO, *op. cit.*, p. 24-25.

255 *Ibid.*, p. 25 et 83.

256 ILO, *op. cit.*, p. 71 et 83.

257 BIT, Résolution et conclusions concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée, Conférence internationale du Travail, 92^e session, Genève, 2004, par. 5, cité par ILO, *op. cit.*, p. 71.

258 ILO, *op. cit.*, p. 79 et 83.

259 ILO, *op. cit.*, p. 75; STATISTIQUE CANADA, Les immigrants sur le marché du travail canadien en 2008 : analyse de la qualité de l'emploi – Article principal : Revenu et avantages liés à l'emploi, 2009. http://www.statcan.gc.ca/pub/71-606-x/2009001/part-partier-fra.htm#h2_3

autres pays²⁶⁰. En 2008, la rémunération horaire moyenne des employés nés au Canada était de près de 10 % supérieure à celle des employés immigrants, l'écart étant plus élevé dans le cas des immigrants récents²⁶¹.

Par ailleurs, la rémunération des travailleuses migrantes est souvent inférieure à celle de leurs homologues masculins²⁶². En Corée du Sud, par exemple, malgré le fait que la discrimination salariale basée sur le sexe soit illégale, les travailleurs migrants reçoivent habituellement des salaires plus élevés que les femmes migrantes pour le même travail.

En outre, certains employeurs retardent le versement des salaires, ne réussissent pas ou refusent de payer les salaires en entier, de payer les heures supplémentaires ou refusent complètement de payer les salaires²⁶³. La retenue des salaires semble être plus courante dans les petites entreprises de moins de 100 employés et dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels la construction, l'industrie manufacturière et la restauration²⁶⁴. D'après les chercheurs du CTI, le non-paiement des salaires ou le retardement des versements semble également être une pratique courante dans le secteur du travail domestique²⁶⁵. Au Canada, « au cours d'une enquête sur la mort de deux travailleurs temporaires chinois dans un des chantiers de construction du projet des sables bitumineux de l'Alberta, les autorités albertaines ont découvert qu'une agence d'emploi chinoise a omis de payer les salaires de jusqu'à 132 travailleurs chinois entre avril et juillet 2007 »²⁶⁶.

La situation des travailleurs agricoles mérite une attention particulière en ce qui concerne les conditions de travail, sachant, d'une part, qu'environ un tiers de la main-d'œuvre active dans le monde travaille dans le secteur agricole, et d'autre part, que c'est un des secteurs d'emploi les plus dangereux²⁶⁷. Selon le BIT, le virage vers le travail agricole saisonnier dans les années 1990 (qui a remplacé la main-d'œuvre permanente dans les fermes) a contribué à la détérioration des conditions de travail de l'ensemble des ouvriers du secteur²⁶⁸. Le Bureau estime que les rémunérations dans ce secteur équivalent à des salaires de misère et que ceux-ci s'avèrent insuffisants en regard des besoins de base de travailleurs et travailleuses²⁶⁹. Lorsque les contrats de travail prévoient des charges de transport, de loyer et autres services à être assumés par les ouvriers et ouvrières eux-mêmes (des frais généralement substantiels), les bénéfices financiers de leurs salaires diminuent d'autant²⁷⁰, ce qui se traduit par la précarisation de conditions salariales déjà affligeantes.

Dans le cadre du PTÉT canadien, les employeurs sont tenus de payer le salaire « courant » pour le poste offert, soit le « taux horaire moyen offert dans un domaine visé et dans une zone géographique donnée »²⁷¹. Comment ce taux est-il établi? L'employeur doit dans un premier temps proposer un taux horaire dans son application au PTÉT,

260 ILO, *op. cit.*, p. 75.

261 STATISTIQUE CANADA, *op. cit.*

262 ILO, *op. cit.*, p. 76.

263 *Idem.*

264 *Idem.*

265 *Idem.*

266 FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 32.

267 ILO, *op. cit.*, p. 83 et 85.

268 *Ibid.*, p. 86.

269 *Ibid.*, p. 86 et 87.

270 *Ibid.*, p. 86.

271 RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC), Programme des travailleurs étrangers temporaires : Normes minimales en matière de recrutement, 2010. http://www.hrsdc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/communications/annoncerecrut.shtml

lequel est ensuite révisé par le RHDCC, et tous les deux se basent sur des sondages du marché du travail en général ou de certaines industries en particulier²⁷². Malgré ces exigences, des cas ont été répertoriés où l'employeur n'a pas respecté le salaire établi dans le contrat et où il paie le travailleur ou la travailleuse un salaire inférieur à celui convenu²⁷³.

Une plus grande place des agences de recrutement dans le monde de l'emploi agricole est un autre des facteurs qui exerce une pression à la baisse des conditions salariales dans ce secteur. Ces agences sont généralement en forte compétition pour minimiser leurs coûts et pourvoir du personnel à des salaires très bas²⁷⁴. Certaines décident de diminuer leurs coûts à un tel point où elles violent les lois sur le salaire minimum ainsi que les lois fiscales en vigueur. L'exemple des agences de recrutement américaines illustre bien cette situation :

« Aux États-Unis, [...] les agences de recrutement prélèvent une commission générale d'au moins 25 à 35 % en moyenne. Malgré cela, certaines agences offrent aux fermes d'emmener des groupes d'ouvriers à des taux inférieurs. Cela indique qu'elles dépossèdent les travailleurs de leurs salaires ou le gouvernement des impôts prélevés sur les salaires, ou les deux. On estime qu'un tiers des salaires des travailleurs pourrait être perdu comme résultat de telles manoeuvres »²⁷⁵.

En outre, les travailleurs migrants ne sont pas admissibles, ou ont des droits plutôt limités en ce qui a trait au paiement des heures supplémentaires, des jours fériés et des congés annuels. Dans certaines provinces canadiennes, les travailleurs agricoles sont exclus des lois et règlements provinciaux qui régissent les conditions salariales²⁷⁶. En Alberta, par exemple, ces travailleurs sont exclus, entre autres, des normes provinciales qui prescrivent « les heures supplémentaires, les indemnités de congé payé [et] les payes de vacances »²⁷⁷. Les ouvriers agricoles sont également exclus des lois qui fixent le salaire minimum²⁷⁸.

8.2 Santé et sécurité

Selon le BIT, les bénéfices que peut procurer la migration temporaire s'érodent face au manque de protection des droits des ouvriers migrants, situation qui donne lieu à l'exploitation de ces derniers²⁷⁹. Selon eux, la cadence de la mise en place de mécanismes gouvernementaux qui visent à protéger les droits des travailleurs migrants n'a su suivre le pas de la croissance des flux migratoires²⁸⁰.

Une des raisons qui explique la vulnérabilité des migrants temporaires à la violation de leurs droits au travail est le fait qu'ils et elles ne peuvent changer d'employeur ou d'emploi au cours de leur séjour de travail²⁸¹. « Cela les rend considérablement dépendants de leur employeur initial, ce qui les place dans une situation de vulnérabilité », d'autant plus que la perte d'un emploi mène habituellement à la perte du droit de résider dans le pays

272 FUDGE et MACPHAIL, *op. cit.*, p. 9.

273 *Ibid.*, p. 10.

274 ILO, *op. cit.*, p. 87.

275 *Idem.*

276 TUAC CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, La situation des travailleurs agricoles migrants au Canada 2008-2009, 2009, p. 13.

277 *Idem*, traduction libre

278 TUAC CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, *op. cit.*, p. 13.

279 ILO, *op. cit.*, p. 30.

280 ILO, *op. cit.*, p. 71.

281 ILO, *op. cit.*, p. 30.

d'accueil²⁸². Au Canada, c'est la menace d'expatriation arbitraire et immédiate qui semble être une des principales causes des mauvaises conditions d'emploi²⁸³. Plusieurs des travailleurs temporaires craignent le recours à cette mesure et sont donc peu enclins à refuser une tâche dangereuse ou à porter plainte à propos de leurs conditions²⁸⁴.

L'état de la situation est particulièrement déplorable dans le monde agricole. C'est en effet un des secteurs d'emploi les plus dangereux, au même titre que les secteurs de l'exploitation minière et de la construction²⁸⁵. Selon les données du BIT, près de 51 % des accidents de travail mortels dans le monde (soit environ 170 000) impliquent des travailleurs agricoles²⁸⁶. Des millions de ces travailleurs souffrent de lésions causées par la machinerie ou associées à l'empoisonnement par pesticides ou par des produits agrochimiques²⁸⁷.

8.3 Horaires de travail

Les travailleurs agricoles migrants travaillent généralement de longues heures en semaine et parfois même durant les fins de semaine²⁸⁸. Plusieurs d'entre eux ne bénéficient pas de périodes de repos suffisantes durant la semaine ou la journée de travail²⁸⁹. En Alberta, en plus d'être exclus des lois qui régissent les conditions salariales, les ouvriers agricoles ne sont pas non plus protégés par les règlements qui fixent les horaires de travail et les périodes minimales de repos²⁹⁰. D'ailleurs «le travail à la pièce demeure courant dans l'industrie agricole de l'Alberta, les employeurs ayant pu imposer un régime de travail plus ardu et des horaires plus longs avec une supervision minimale»²⁹¹. Une situation similaire s'observe en Ontario, où les travailleurs agricoles ne sont pas soumis aux dispositions de la Loi sur les normes du travail qui régissent le nombre d'heures de travail maximal et les périodes minimales de repos quotidien et hebdomadaire²⁹². En Ontario, malgré que le contrat de travail signé dans le cadre du PTAS prévoit une semaine de 40 heures en moyenne et, pour les ouvriers mexicains, une journée de huit heures, il est possible de prolonger le temps de travail sous consentement mutuel²⁹³. Les horaires de travail sont, par conséquent, généralement excessifs. Dans cette province, la journée de travail moyenne durant la saison est de 9,3 heures pour les travailleurs agricoles mexicains et l'ensemble des ouvriers travaillent jusqu'à 15 heures par jour en période de pointe²⁹⁴. En outre, durant la journée de travail, les contrats n'autorisent que deux périodes de repos de 10 minutes chacune, ainsi qu'une pause de 30 minutes pour le repas après cinq heures consécutives de travail²⁹⁵. Une journée de repos après six jours consécutifs d'ouvrage est également prévue dans le contrat. L'employeur peut toutefois demander

282 ILO, *op. cit.*, p. 30 et 74.

283 TUAC CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, *op. cit.*, p. 12.

284 *Idem*; CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 50 et 51

285 ILO, *op. cit.*, p. 85.

286 *Idem*.

287 *Idem*.

288 *Idem*; TUAC CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, *op. cit.*, p. 10.

289 ILO, *op. cit.*, p. 85.

290 TUAC CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, *op. cit.*, p. 13.

291 *Idem*.

292 INSTITUT NORD-SUD, Les travailleurs migrants au Canada : une revue du Programme des travailleurs saisonniers agricoles du Canada : dossiers de politiques, 2006, p. 9.

293 *Idem*.

294 *Idem*.

295 *Idem*.

ENCADRÉ 4 : Conditions de travail des aides familiales à travers le monde

«Les immigrées employées comme domestiques sont particulièrement vulnérables. Elles viennent pour la plupart des pays pauvres. Elles émigrent pour des raisons économiques, le plus souvent sans leurs enfants, qu'elles confient à des membres de leur famille ou à une nourrice. C'est le point de départ d'une chaîne de soins aux personnes qui s'étend à l'échelle de la planète. En effet, en embauchant ces femmes en tant qu'employées de maison dans les pays d'accueil, d'autres femmes ayant des enfants peuvent prendre un emploi rémunéré, ce qui explique pourquoi tant de femmes de 15 à 64 ans dans le monde sont en mesure d'exercer une activité rémunérée en dehors de leur foyer. [...]

En Asie, les principaux pays d'émigration des femmes sont l'Indonésie, les Philippines et Sri Lanka. Dans ces pays, les femmes constituent la majorité des migrants; beaucoup travaillent à l'étranger dans les services, notamment dans le travail domestique, les soins de santé et le spectacle. [...]

Les conditions de travail des employées de maison sont très variables – des travailleuses traitées comme des membres de la famille jusqu'aux travailleuses exploitées et parfois réduites à un traitement proche de l'esclavage ou du travail forcé. Les domestiques doivent souvent travailler longtemps – beaucoup trop longtemps (en moyenne 15 à 16 heures par jour) sans jours de repos ni compensation des heures supplémentaires; ils [sic] sont généralement sous-rémunérés et n'ont pas de protection adéquate en cas de maladie. Les employées de maison sont également exposées au harcèlement physique et sexuel, à la violence et aux abus, et sont parfois prises au piège dans des situations où elles sont empêchées physiquement ou juridiquement de quitter le foyer de l'employeur, détenues sous la menace ou par la coercition, et par la confiscation de leur salaire ou de leurs papiers d'identité. [...]

Dans certains pays, les femmes domestiques sont tenues de subir régulièrement des tests de grossesse. En cas de test positif, elles sont immédiatement renvoyées. Ces pratiques sont interdites par la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000. [...]

La protection des domestiques soulève des problèmes d'une grande complexité. Dans maints pays, la législation du travail, par exemple en matière de sécurité, ne s'applique pas aux domestiques, de sorte qu'ils échappent au contrôle des inspecteurs du travail. Même lorsqu'ils sont protégés par la législation, les domestiques ont parfois bien du mal à connaître et exercer leurs droits, ce qui ouvre la voie à toutes sortes de violations de la législation du travail».

Source: BIT, *Rapport VI - Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée : sixième question à l'ordre du jour*, 2004, p. 67-69.

que cette journée soit reportée durant la pleine récolte, faisant en sorte qu'il est possible d'exiger des travailleurs jusqu'à douze jours consécutifs de travail sans repos²⁹⁶.

8.3.1 Sécurité d'emploi et protection sociale

Selon le BIT, les travailleurs et travailleuses migrantes font souvent face à une plus grande insécurité d'emploi que les nationaux. Ces derniers bénéficient généralement de certaines protections en cas de perte d'emploi, telles l'assurance chômage, des compensations pour licenciement ou des opportunités de formation en vue d'une réorientation

de carrière²⁹⁷. En l'absence de ces protections, ils peuvent à tout le moins chercher un emploi ailleurs²⁹⁸. Bien que les migrants permanents puissent éventuellement être admissibles à de tels avantages, ils se retrouvent généralement concentrés dans les emplois précaires²⁹⁹. D'ailleurs, ces protections ne sont généralement pas accessibles aux travailleurs temporaires. Par exemple, les travailleurs agricoles migrants ne sont pas couverts, dans bien des cas, par les programmes de protection sociale en cas de maladie, accident de travail ou licenciement³⁰⁰. Au Canada, malgré le fait que les travailleurs temporaires « cotisent au régime d'assurance-emploi et au Régime de pensions du Canada », ils ne peuvent en bénéficier puisqu'ils sont contraints de quitter immédiatement après la fin de leur contrat de travail³⁰¹. Au Québec, bien que les travailleurs agricoles migrants soient officiellement couverts par les programmes publics d'assurance en matière de santé et de sécurité, ils font face à diverses barrières dans l'accès aux services et lors des demandes d'indemnisation, dont la langue, des flous dus à leur statut d'immigration indéfini ou incertain et une connaissance insuffisante de leurs droits³⁰². Et lorsque ces travailleurs réussissent à soumettre leurs demandes, le taux de réponses positives s'avère plutôt faible³⁰³. En outre, le risque d'expatriation immédiate, l'impossibilité de changer d'employeur ou d'emploi en cas d'abus et le fait que le congédiement soit synonyme de la cessation du permis de résider dans le pays d'accueil sont des facteurs qui renforcent la précarité d'emploi des ouvriers temporaires migrants.

Les travailleurs migrants sont d'ailleurs plus vulnérables en période de crise économique. Durant la récession de 2008-2009, certains pays d'accueil ont mis en place des politiques qui encourageaient le licenciement de travailleurs étrangers avant celui des nationaux³⁰⁴. D'autres ont créé des programmes de retour volontaire qui prohibaient de futurs séjours de travail. En Corée du Sud, le gouvernement « offrait des subventions aux entreprises qui remplaçaient des travailleurs migrants par des travailleurs natifs »³⁰⁵. Durant la dernière crise, les ouvriers migrants étaient donc, dans certains pays, plus vulnérables que les travailleurs originaires au licenciement sans préavis³⁰⁶.

8.3.2 Conditions de travail des femmes migrantes

Selon le BIT, les femmes migrantes sont plus vulnérables à l'exploitation que les hommes, tant parmi les travailleurs permanents que temporaires³⁰⁷. Les travailleuses migrantes sont généralement moins bien rémunérées que leurs homologues masculins exerçant les mêmes tâches³⁰⁸. De plus, les femmes migrantes sont généralement ségréguées dans les emplois peu payants et aux conditions de travail médiocres, tels les services domestiques, l'entretien et les soins aux personnes³⁰⁹. Comparativement aux hommes dans une situation similaire, ces travailleuses migrantes ont de plus grandes chances de connaître l'insécurité d'emploi

297 ILO, *op. cit.*, p. 74.

298 *Idem.*

299 *Idem.*

300 ILO, *op. cit.*, p. 87.

301 ELGERSMA, *op. cit.*, p. 5.

302 CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 47, 50, 51, 52 et 54.

303 CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 47.

304 ILO, *op. cit.*, p. 30 et 31.

305 ILO, *op. cit.*, p. 31.

306 ILO, *op. cit.*, p. 74.

307 ILO, *op. cit.*, p. 77.

308 ILO, *op. cit.*, p. 76.

309 PNUD, *op. cit.*, p. 57 ; ILO, *op. cit.*, p. 72.

et des taux de chômage plus élevés que chez les nationaux³¹⁰. En outre, lorsqu'elles réussissent à s'intégrer au marché du travail, elles risquent davantage que les hommes de se retrouver en grande partie dans les secteurs peu qualifiés et d'être surqualifiées pour l'emploi qu'elles exercent. Ainsi, d'après le PNUD, ces travailleuses font face à «des opportunités professionnelles limitées qui renforcent leur condition sociale défavorisée».³¹¹

L'exemple des ouvrières latino-américaines « piégées dans des enclaves » à New York illustre bien la situation vécue par les femmes migrantes :

[...] il est apparu que les femmes dominicaines et colombiennes travaillant pour des sociétés dirigées par des Hispaniques touchaient de faibles salaires, ne bénéficiaient quasiment d'aucune prestation sociale et ne pouvaient espérer que des opportunités de carrière limitées, ce qui renforçait leurs handicaps sociaux.³¹²

Ces travailleuses ne bénéficient pas non plus des mêmes protections sociales que les travailleuses nationales, comme les programmes de protection de la maternité. Par exemple, une femme célibataire migrante résidant dans les États du Conseil de coopération du Golfe est expulsée du pays d'accueil si elle tombe enceinte³¹³.

Les abus sont flagrants chez les travailleuses embauchées en tant qu'aides familiales. Des cas d'exploitation d'employées de maison surviennent partout à travers le monde : en Amérique du Nord, en Europe, en Asie comme dans les États arabes³¹⁴. Dans ces derniers, les conditions abusives du travail ménager ainsi que l'absence de mécanismes contraignants « peuvent enfermer les migrantes dans un cercle vicieux de pauvreté et de vulnérabilité au VIH »³¹⁵. Dans de nombreux États arabes, les migrants doivent se soumettre à des tests de séropositivité et sont expulsés du pays si leurs résultats s'avèrent positifs³¹⁶. Qui plus est, très peu de pays d'origine sont prêts à réintégrer, à leur retour, des ressortissants porteurs du VIH³¹⁷.

Au Canada, malgré l'existence de multiples lois qui imposent des standards minimaux en matière de travail, les conditions vécues par les aides familiales migrantes contreviennent à ces normes dans plusieurs cas³¹⁸. Le témoignage d'une femme travaillant comme employée domestique au Canada révèle les longues heures de travail qu'exige ce genre d'emploi ainsi que le non-respect des standards de travail minimaux auquel font face les travailleuses domestiques :

J'ai seulement travaillé avec eux pendant environ deux mois et une semaine. Bien, l'employeuse se plaignait toujours de mon travail, elle n'était pas satisfaite... Et c'était toujours de longues heures. Le contrat était supposé être de 51 heures, mais je travaillais toujours entre 55 et 60 heures par semaine, sans être payée pour le temps supplémentaire. Mais c'était censé être du temps supplémentaire après 51 heures.³¹⁹

310 ILO, *op. cit.*, p. 72.

311 PNUD, Femmes migrantes : égales en nombre, inégales face aux défis, Communiqué, Bangkok, 5 octobre 2009, p. F-5-1.

312 PNUD, Rapport mondial sur le développement 2009, *op. cit.*, p. 57.

313 PNUD, Femmes migrantes, *op. cit.*, p. F-5-2.

314 PNUD, *op. cit.*, p. 10.

315 *Idem.*

316 *Idem.*

317 *Idem.*

318 CHOUDRY *et al.*, *op. cit.*, p. 41.

319 *Idem*, traduction libre.

Les travailleuses domestiques, en plus d'être exposées à des horaires de travail excessifs et à des conditions salariales désavantageuses, doivent également faire face à une protection sociale insuffisante (en matière de santé, sécurité et maternité), à une liberté de circulation réduite et même au harcèlement physique et sexuel (voir Encadré 4 pour davantage de détails sur la condition des ouvrières migrantes).

8.3.3 Syndicalisation

Dans plusieurs pays, les travailleurs migrants ne sont pas autorisés à créer ni à devenir membres de syndicats locaux. La liberté d'association et la représentation collective par voie syndicale sont pourtant des droits fondamentaux pour travailleurs originaires comme étrangers, ceux-ci pouvant permettre aux ouvriers et ouvrières migrant-es de faire progresser leurs conditions d'emploi³²⁰ ainsi que d'assurer la mise en application des normes et règlements liés au travail.

Selon le BIT, les droits d'association sont limités ou non-existants dans le monde agricole : les syndicats sont souvent soit impuissants, n'existent pas ou sont carrément interdits³²¹. Aux États-Unis par exemple la Loi nationale sur les relations de travail n'accorde pas aux travailleurs agricoles « le droit de créer des syndicats [ni] de se livrer à des activités syndicales »³²². La proportion des travailleurs agricoles non-proprétaires et représentés par un syndicat n'atteint que 10 % à l'échelle mondiale³²³. Les travailleurs migrants font face à une « pression à la baisse sur les conditions des conventions collectives négociées par les syndicats », situation qui contribue au déficit de travail décent dans le secteur agricole³²⁴. Par ailleurs, les syndicats éprouvent certaines difficultés à organiser la quantité grandissante de femmes employées dans les fermes et embauchées par des agences de recrutement³²⁵. Un tel état des lieux implique que les travailleurs agricoles ne jouissent pas de droits de négociation collective et qu'ils n'ont donc pas de « voix collective pour promouvoir leurs intérêts »³²⁶.

Au Canada, les droits syndicaux sont considérablement limités pour les ouvriers migrants agricoles. Ce n'est que récemment que la toute première convention collective couvrant des travailleurs horticoles saisonniers a été ratifiée. Dans plusieurs provinces canadiennes, les travailleurs agricoles nationaux comme étrangers sont privés du droit à la syndicalisation. En Alberta, en Ontario et au Québec, ces travailleurs n'ont pas, à ce jour, le droit de créer un syndicat ni d'y adhérer³²⁷. Selon TUAC Canada (l'Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce), ces interdictions constituent une violation de la liberté d'association et du droit de négociation collective garantis par la Charte canadienne des droits et libertés³²⁸.

Au moment de mettre sous presse, un jugement de la Cour suprême du Canada était attendu quant au droit à la syndicalisation dans le secteur agricole de l'Ontario. Ce jugement déterminera si l'interdiction de former des syndicats agricoles dans la province, laquelle découle de la Loi sur la protection des employés agricoles de l'Ontario, viole effectivement les droits pourvus par la Charte³²⁹. Avant d'être reportée en appel à la Cour

320 ILO, *op. cit.*, p. 80.

321 ILO, *op. cit.*, p. 87.

322 *Idem.*, traduction libre.

323 *Idem.*

324 ILO, *op. cit.*, p. 86, traduction libre.

325 ILO, *op. cit.*, p. 87.

326 *Idem.*, traduction libre.

327 TUAC CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, *op. cit.*, p. 2, 8, 13, 19 et 20.

328 *Ibid.*, p. 2, 13 et 20.

329 *Ibid.*, p. 20.

suprême, une décision favorable à ce sujet avait déjà été rendue en novembre 2008 par la Cour d'appel de l'Ontario³³⁰. Selon TUAC Canada, cette « décision charnière [...] a rapproché les travailleurs agricoles de l'Ontario, y compris les travailleurs migrants, d'un pas de leur but ultime d'exercer leur droit constitutionnel de se joindre à un syndicat »³³¹.

Au Québec, la Commission des relations de travail (CRT), dans une décision marquante rendue en avril dernier, a accordé le droit de syndicalisation à six ouvriers agricoles mexicains de la Ferme L'Écuyer & Locas de Mirabel³³². La Commission a statué que l'article 21 du Code du travail, lequel exclut les travailleurs saisonniers du droit de se syndiquer en raison du fait qu'ils ne sont pas « continuellement » employés dans les fermes, contrevient à la liberté d'association garantie par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés³³³. Bien que cette décision puisse ouvrir la voie au droit d'association pour les milliers de travailleurs agricoles saisonniers de la province, la bataille est loin d'être gagnée. La décision de la CRT quant à l'accréditation syndicale n'est opérante que pour le cas particulier de la ferme de Mirabel³³⁴. En outre, en mai dernier, cette décision a été portée en appel par l'employeur devant la Cour supérieure du Québec³³⁵.

Des travailleurs du PTAS employés dans une ferme de Portage la Prairie au Manitoba ont ratifié en juin 2008 la première convention collective dans l'histoire canadienne à couvrir des ouvriers migrants agricoles employés sur une base saisonnière³³⁶. En août 2008, une autre convention a été ratifiée dans une porcherie manitobaine, et, en 2009, d'autres contrats étaient en négociation en Colombie-Britannique et en Saskatchewan.

Bien que cette conjoncture constitue indéniablement une avancée en matière de droits syndicaux, la lenteur de telles réformes fait en sorte de ternir ces progrès. Rappelons que le PTAS existe depuis 1966, mais que ce n'est qu'en 2008, soit près de 40 ans plus tard, que les travailleurs migrants ont eu droit à leur première convention collective. De plus, tant et aussi longtemps que les employeurs pourront recourir à l'expatriation sans préavis dans le cadre du PTAS, la reconnaissance de la liberté d'association des ouvriers migrants temporaires au Canada sera peu effective. En effet, selon les TUAC, « à certaines occasions au cours de ces dernières années, des employeurs ont eu recours au rapatriement pour punir des travailleurs qui sont en faveur des syndicats et pour donner des mises en garde »³³⁷.

CONCLUSION

Il ressort de notre analyse que les conditions d'emploi des travailleurs et travailleuses migrant-es sont déplorables, spécialement dans les secteurs peu qualifiés comme l'agriculture et le travail domestique.

Les salaires des ouvriers migrants sont bien souvent médiocres et s'avèrent dans certains cas inférieurs au minimum légal ou aux conditions convenues dans les contrats de travail, et dans tous les cas insuffisants relativement aux besoins des ouvriers. La discri-

³³⁰ *Ibid.*, p. 2.

³³¹ *Ibid.*, p. 20.

³³² PRESSE CANADIENNE, « Six ouvriers mexicains ont gain de cause - Les travailleurs saisonniers ont le droit de se syndiquer », *Le Devoir*, 21 avril 2010. <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/287407/six-ouvriers-mexicains-ont-gain-de-cause-les-travailleurs-saisonniers-ont-le-droit-de-se-syndiquer>.

³³³ *Idem*; PRESSE CANADIENNE, « Travailleurs agricoles mexicains : l'employeur résiste », *Le Devoir*, 25 mai 2010. <http://www.ledevoir.com/economie/emploi/289573/travailleurs-agricoles-mexicains-l-employeur-resiste>.

³³⁴ GAGNÉ, Jean-Charles, « Les travailleurs saisonniers peuvent se syndiquer », *La Terre de chez nous*, 3 mai 2010. <http://www.laterre.ca/politique/les-travailleurs-saisonniers-peuvent-se-syndiquer>.

³³⁵ PRESSE CANADIENNE, « Travailleurs agricoles mexicains », *op. cit.*

³³⁶ TUAC CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, *op. cit.*, p. 2.

³³⁷ *Ibid.*, p. 12.

mination salariale à l'endroit des travailleurs et travailleuses migrantes, la retenue des salaires ainsi que le non-paiement des congés ni des heures supplémentaires ont également une incidence négative sur les conditions d'emploi de ces individus. Les causes d'une telle situation sont multiples : la prolifération des agences de recrutement privées, le recours grandissant au travail agricole saisonnier plutôt que permanent et l'exclusion des travailleurs migrants des lois qui imposent des conditions salariales minimales. De plus, les bas salaires s'expliquent également par le fait que les entreprises recourent à la réduction des dépenses salariales par l'embauche d'ouvriers migrants lorsque confrontées à la compétition avec des compagnies étrangères.

Les conditions concernant la santé et la sécurité des ouvriers et ouvrières migrant-es sont particulièrement précaires dans le secteur agricole ; celui-ci compte plus de la moitié des accidents de travail mortels au monde. L'impossibilité de changer d'employeur et la constante menace d'expatriation sont deux des principaux facteurs qui contribuent au maintien de telles conditions.

L'horaire de travail excessif des ouvriers migrants est un autre des éléments qui démontre l'exploitation que subissent ces travailleurs. Les périodes de repos quotidiennes ou hebdomadaires minimales s'avèrent souvent insuffisantes et les ouvriers temporaires sont parfois exclus des normes qui fixent les périodes minimales. En Ontario par exemple, malgré les limites de temps de travail convenues dans le contrat, la journée de travail des ouvriers agricoles saisonniers peut atteindre 15 heures et il peut arriver qu'ils ou elles travaillent jusqu'à 12 journées consécutives sans arrêt.

La précarité d'emploi est un phénomène qui affecte davantage les ouvriers migrants que les nationaux. Les aléas économiques de même que la menace d'expatriation immédiate sont deux des facteurs qui contribuent à l'insécurité d'emploi de ces individus. D'ailleurs, la protection sociale de ces travailleurs en cas de cessation d'emploi ou de licenciement laisse amplement à désirer. En effet, dans bien des cas, ils ne sont pas couverts par des régimes publics en cas de licenciement, maladie, accident ou retraite. Malgré qu'ils soient, dans certains cas, officiellement admissibles à ces programmes, des barrières comme la langue du pays d'accueil entravent l'accès aux services demandés.

Non étonnamment, les conditions de travail des femmes migrantes relatives à l'ensemble des aspects mentionnés sont moins avantageuses que celles des hommes dans la même situation. De plus, elles ont davantage de chances que leurs homologues masculins d'occuper des emplois pour lesquels elles sont surqualifiées. Contrairement aux travailleuses locales, elles sont généralement exclues des normes de protection de la maternité. L'exploitation de ces ouvrières est flagrante dans le domaine du travail ménager, où les cas d'abus physique et sexuel, de travail forcé, de retenue de documents d'identification et de conditions frôlant la détention à domicile sont multiples à travers le monde.

Enfin, les droits syndicaux sont extrêmement limités, voire inexistantes pour les ouvriers migrants temporaires, spécialement dans le monde agricole. Au Canada, plusieurs provinces canadiennes excluent les travailleurs agricoles des droits de représentation syndicale et de négociation collective. La toute première convention collective couvrant les ouvriers agricoles saisonniers n'a été ratifiée qu'en 2008, au Manitoba, soit 40 ans après la création du programme de travailleurs saisonniers.

Section 3 Étude de cas

Fiche 9 – Travailleurs agricoles saisonniers au Québec : enjeux actuels

L'année 2010 a vu plusieurs développements quant à la question des travailleurs agricoles temporaires guatémaltèques et mexicains. Alors qu'un groupe d'ouvriers agricoles mexicains gagnait une cause historique pour le droit de se syndiquer contre leur employeur, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère (FERME), des ex-employés du consulat du Guatemala à Montréal sortaient publiquement pour dénoncer les conditions de travail des travailleurs temporaires agricoles, ainsi que la collusion existant entre FERME et le consul général.

9.1 Des employés consulaires congédiés

Au printemps 2010, le consulat du Guatemala à Montréal, qui doit veiller au bien-être des travailleurs temporaires guatémaltèques travaillant au Québec, licenciait deux de ses employés. Carlos Alonzo fut congédié après qu'il ait dénoncé le traitement réservé à ses compatriotes ouvriers agricoles. Selon lui, il aurait été licencié suite à des plaintes de fermiers québécois qui n'auraient pas aimé les critiques de M. Alonzo. Le consul général refuse toujours de donner le motif de ce congédiement. De son côté, Virgilio Alaya a préféré démissionner suite aux tentatives du consulat de lui interdire par contrat d'entrer en contact avec la Commission des relations de travail, la Commission des droits de la personne ainsi que d'autres organismes québécois afin de relever les abus que subissent les travailleurs temporaires guatémaltèques.³³⁸ Ces derniers, à partir de 2010, formeraient maintenant la majorité des travailleurs temporaires au Québec; ils seraient 4000 contre 3,500 Mexicains.³³⁹

9.2 Loyers illégaux et logements inadéquats

Était au nombre des reproches de ces ex-employés consulaires le fait que le consul général, Federico Urruela Arenales, aurait invité les fermiers à exiger un loyer de 45 \$ par semaine à leurs employés guatémaltèques, au lieu du 20 \$ maximal inscrit dans la loi. Cette initiative, selon ces deux hommes, aurait été prise sous l'influence du directeur de FERME, René Mantha, qui trouve trop bas le loyer fixé par la loi. Selon le consul, le prix de 20 \$ ne refléterait pas la réalité du marché immobilier québécois, et un tel montant encouragerait les fermiers à embaucher des travailleurs mexicains plutôt que des Guatémaltèques. Pourtant, la présence de ces derniers dans les champs du Québec est en forte croissance depuis la mise en place du PTÉT. Au contraire des Guatémaltèques, les travailleurs agricoles mexicains embauchés avec le PTAS doivent être logés gratuitement, mais, alors que le transport aérien des Guatémaltèques est payé par l'employeur, les Mexicains doivent assumer 50 % des coûts de leurs billets d'avion³⁴⁰.

Certaines des entreprises qui auraient exigé des loyers illégaux, comme les Frères Riopelle (Joliette), le Portager Riendeau (Saint-Rémi) ainsi Le Verger Caron et la Maison de la Pomme (Frelighsburg), feraient maintenant l'objet de poursuites³⁴¹. Les employeurs quant à eux estiment leurs démarches légales, car, selon leur interprétation de l'article 6 du règlement sur les normes du travail, un montant maximal de 20 \$ est exigible pour le

³³⁸ NOËL, André, «Des emplois au goût amer pour des Guatémaltèques», La Presse, 3 juillet 2010, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/201007/03/01-4295210-des-emplois-au-gout-amer-pour-des-guatemalteques.php>.

³³⁹ NOËL, André, «Des loyers illégaux», La Presse, 3 juillet 2010, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/national/201007/03/01-4295229-des-loyers-illegaux.php>.

³⁴⁰ LAMONTAGNE, Yvan, «Droit de syndicalisation pour les travailleurs maraîchers étrangers», Radio-Canada, Téléjournal/Le point, 19 août 2010.

³⁴¹ *Idem*.

logement seulement si l'employé est obligé de loger chez l'employeur. Or, ils affirment que rien n'oblige les travailleurs guatémaltèques à être hébergés chez eux. Dans les faits, c'est pourtant souvent le cas.³⁴² De surcroît, selon M. Alaya, les travailleurs dormiraient mal dans des chambres exigües, dans des lits superposés en groupe de 4, 6 ou 8. Ce qu'interdit pourtant le règlement sur les logements temporaires des bûcherons, des mineurs ou constructeurs de barrages.

Dans un reportage sur les travailleurs temporaires agricoles du Québec, le reporter Yvan Lamontagne de Radio-Canada affirme que «les 565 employeurs agricoles du Québec paient leurs employés 9,50 dollars l'heure, mais si on inclut le loyer et le transport, ça équivaut à environ 15 dollars». On peut se demander comment le journaliste arrive à de tels montants et si ces chiffres ne reflèteraient pas une surestimation patronale. Il est estimé que le coût du transport pour chaque ouvrier temporaire est d'environ 1,300 \$³⁴³ et nous pouvons supposer que loger chacun d'eux coûte environ 200 \$ par mois (ce que réclame FERME). Ensuite, supposons que chaque ouvrier travaille 60 heures par semaines (cela semble être la norme selon la Commission des normes du travail) pendant seulement 12 semaines (alors que les contrats sont souvent bien plus longs). Nous obtenons 720 heures travaillées par employé pour un coût de 1900 \$, ce qui est donc équivalent à 2.64 \$ supplémentaire pour chaque heure travaillée et non 5.50 \$. Pour un contrat de 6 mois, c'est 1.60 \$ supplémentaire par heure. Selon le calcul du journaliste, pour un contrat de la durée maximale de 8 mois ou 11 mois permis par les visas de travail³⁴⁴ des ouvriers, à 60 heures semaines, l'employeur devrait payer respectivement 12,210 \$ et 15,510 \$. L'estimation du reporter semble donc exagérée en regard des coûts réels de transport et de logement.³⁴⁵

9.3 Exploitation et discrimination

À l'été 2009, des inspecteurs de la Commission des normes du travail ont visité 82 fermes embauchant des travailleurs temporaires du Mexique et du Guatemala. Dans la majorité des fermes, les ouvriers travaillaient plus de 60 heures par semaine. Dans sept des fermes, ils travaillent plus de 70 heures et dans deux cas plus de 80 heures.³⁴⁶ Alors que certains résidents de Saint-Rémi pensent que les travailleurs mexicains devraient apprendre le français, comme écrit une journaliste du Devoir : «l'horaire de travail n'est pas favorable à l'apprentissage d'une nouvelle langue.»³⁴⁷

Selon M. Alonzo, certains travailleurs guatémaltèques rencontrés pleuraient d'épuisement lorsqu'ils parlaient de leurs conditions de travail. Par exemple, Juan Gabriel Pichilla Ramirez, un travailleur de Vegkiss, une entreprise de brocolis et choux-fleurs de Joliette, avait travaillé plus de 24 heures d'affilée. Il fut par la suite renvoyé au Guatemala après avoir écrit une lettre exprimant son désespoir quant à ses conditions de travail. Selon un autre témoignage recueilli par M. Alaya, un travailleur de cette entreprise affirmait avoir travaillé 15 heures par jour durant 11 jours consécutifs. Ce rythme de travail excessif combiné au manque de sommeil aurait des impacts négatifs sur la santé

342 MAZATAUD, Valérian. «Travailleurs saisonniers - Les employeurs canadiens contreviennent aux normes du travail», *Le Devoir*, 28 juillet 2010.

343 BÉRUBÉ, Albert. «Les Guatémaltèques comblent un besoin croissant au Québec», *La Tribune*, 13 août 2010, p. S5.

344 *Idem*.

345 LAMONTAGNE, *op. cit.*

346 NOËL, André, «Des emplois au goût amer pour des Guatémaltèques», *op. cit.*

347 GUILLEMETTE, Mélissa, «Quand Saint-Rémi devient San Remi», *Le Devoir*, 31 juillet 2010, <http://www.ledevoir.com/economie/emploi/293580/quand-saint-remi-devient-san-remi>.

des ouvriers : nausées, faiblesse, étourdissements, douleurs à la poitrine et détresse psychologique en seraient les manifestations les plus évidentes.³⁴⁸

Parallèlement, certaines entreprises pratiqueraient de la discrimination salariale. Chez Pigeon, une entreprise de Saint-Côme, les travailleurs guatémaltèques seraient payés à des salaires inférieurs à ceux des travailleurs locaux. Ainsi, ils recevraient 6 \$ à la place du 8 \$ payés aux Québécois pour le même travail. L'employeur justifie son traitement discriminatoire par le fait qu'il doit payer pour le transport en avion des ouvriers guatémaltèques.³⁴⁹

9.4 Prestations parentales

Les travailleurs agricoles guatémaltèques qui doivent payer l'impôt sur le revenu ainsi que les primes d'assurance-emploi, malgré le fait qu'ils ne puissent en retirer les bénéfices, peuvent cependant toucher des prestations parentales, à condition de parvenir à surmonter plusieurs obstacles autres que la langue française. Le consulat du Guatemala a conclu une entente avec FERME et l'UPA afin que ces derniers offrent un service aux ouvriers temporaires pour produire leurs déclarations et réclamations. Le service de déclarations de revenus coûte 40 \$ alors que celui de prestations familiales coûte 50 \$. Bien que rien ne les oblige à faire appel aux services coûteux de l'UPA, selon M. Alonzo, les ouvriers auraient de la difficulté à obtenir par eux-mêmes les papiers nécessaires à leurs démarches auprès de l'Union. « J'ai trouvé des agences qui pouvaient remplir les déclarations pour moitié moins cher, mais les fermiers ne leur remettent pas les documents nécessaires » a affirmé M. Alonzo.³⁵⁰ Autre exemple de cet état des choses, alors que plusieurs patrons « conservent » les visas et passeports de leurs ouvriers, une patronne aurait demandé 20 \$ à son employé, qui devait faire une demande de prestations parentales, pour une photocopie de son propre passeport.³⁵¹

9.5 Un premier pas vers la syndicalisation

Après des démarches légales de plus de deux ans, en avril 2010, six travailleurs temporaires mexicains de la ferme L'Écuyer et Locas de Mirabel se sont vus accorder le droit de se syndiquer au TUAC-FTQ par la Commission de relations de travail. La CRT a invalidé le paragraphe 5 de l'article 21 du Code du travail qui posait comme exigence à la syndicalisation que les personnes y soient « ordinairement et continuellement employées au nombre minimal de trois ». Puisque les travailleurs temporaires voient leur séjour au Canada limité par leur visa à un maximum de 11 mois renouvelables, l'article du Code du travail interdisait donc la syndicalisation de ces travailleurs agricoles. Cependant, la CRT a invalidé la loi, estimant que cette dernière contrevenait sans justification valable à la liberté d'association garantie à tous et toutes par la constitution canadienne.³⁵² La décision a immédiatement été portée en appel.³⁵³ Toutefois, l'UPA qui finançait jusque-là la lutte légale contre la syndicalisation dans le secteur agricole, a refusé de poursuivre son soutien financier à la cause de la ferme L'Écuyer et Locas. L'organisation des maraîchers FERME continuera vraisemblablement

348 NOËL, André, « Des emplois au goût amer pour des Guatémaltèques », *op. cit.*

349 *Idem.*

350 NOËL, André, « Embûches pour toucher les prestations parentales », *La Presse*, 3 juillet 2010, p. A3.

351 GUILLEMETTE, *op. cit.*

352 DESJARDINS, François, « Six ouvriers mexicains ont gain de cause – Les travailleurs saisonniers ont le droit de se syndiquer », *Le Devoir*, 21 avril 2010, <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/287407/six-ouvriers-mexicains-ont-gain-de-cause-les-travailleurs-saisonniers-ont-le-droit-de-se-syndiquer>.

353 NOËL, André, « Les ouvriers agricoles mexicains se disent victimes d'exploitation au Canada », *La Presse*, 18 juin 2010, <http://www.cyberpresse.ca/actualites/201006/18/01-4291192-les-ouvriers-agricoles-mexicains-se-disent-victimes-dexploitation-au-canada.php>.

d'assumer la plus grosse partie des frais juridiques afin de cette lutte juridique contre la syndicalisation.³⁵⁴ Ses membres craindraient, de façon alarmiste, une hausse de 25 % de leurs coûts à cause de la syndicalisation, et de devoir payer le temps supplémentaire à temps et demi, ce qui nuirait à leur compétitivité internationale.³⁵⁵

Preuve de l'insatisfaction des ouvriers mexicains, plus de 300 de ceux qui ont été renvoyés dans leur pays ou qui s'apprêtaient à revenir au Canada ont manifesté le 16 juin 2010 devant l'ambassade du Canada à Mexico pour dénoncer l'exploitation dont ils auraient été victime. Selon Andrea Galvez, qui participait à l'organisation de la manifestation, «les travailleurs migrants craignent des représailles s'ils expriment leurs griefs au Canada, alors ils ont décidé de manifester dans leur pays»³⁵⁶. Enfin, en juillet 2010, l'Alliance des travailleurs agricoles et les TUAC ont appelé à l'ouverture d'une enquête publique concernant la façon dont le groupe FERME et l'Organisation internationale des migrations gèrent le programme PTÉT.

354 PRESSE CANADIENNE, «L'UPA se retire du combat contre la syndicalisation des travailleurs saisonniers», 27 mai 2010.

355 LAMONTAGNE, *op. cit.*

356 LAMONTAGNE, *op. cit.*

Principales références

BINFORD, Leigh, CARRASCO RIVAS, Guillermo, ARANA HERNÁNDEZ, Socorro et Soledad SANTILLANA de ROJAS, *La Migración canadiense de trabajadores Agrícolas Tlaxcaltecas*, 2004, 267 p.

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT), *Rapport VI - Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée : sixième question à l'ordre du jour*, 2004, 230 p.

CHOUDRY, Aziz, HANLEY, Jill, JORDAN, Steve, SHRAGGE, Eric, et Martha STIEGMAN, *Fight back: workplace justice for immigrants*, The Immigrant Workers Centre Research Group, 2009, 128 p.

CITOYENNEMENT ET IMMIGRATION CANADA (CIC), *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration*, 2007 et 2009, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2007/section1.asp>, <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/rapport-annuel2009/section1.asp>.

CRÉPEAU, François, *La complexité des phénomènes migratoires et la difficulté de leur contrôle*, Présentation pour le CISO, 2010.

ELGERSMA, Sandra, *Les travailleurs étrangers temporaires*, Bibliothèque du Parlement, 2007, 10 p.

FUDGE, Judy et Fiona MACPHAIL, « The Temporary Foreign Worker Program in Canada : Low-Skilled Workers as an Extreme Form of Flexible Labour », *Comparative Labor Law and Policy Journal*, vol. 31, no 5, 2009, p. 5-45.

INSTITUT NORD-SUD, *Les travailleurs migrants au Canada : une revue du Programme des travailleurs saisonniers agricoles du Canada : dossiers de politiques*, 2006, 18 p.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE (ILO), *International labour migration : a rights-based approach*, 2010, 303 p.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE), *Perspectives Des Migrations Internationales - SOPEMI 2009 - Thème spécial : Gérer les migrations au-delà de la crise*, 2009, 243 p.

ORGANISATION INTERNATIONALE POUR LES MIGRATIONS (OIM), *Organisation internationale pour les migrations - l'agence des migrations*, 2010, <http://www.iom.int/jahia/jsp/index.jsp>.

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), *Rapport mondial sur le développement 2009 - Lever les barrières : mobilité et développement humains*, 2009, 237 p.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC), *Programme des travailleurs étrangers temporaires*, 2010, http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/index.shtml.

TUAC CANADA et ALLIANCE DES TRAVAILLEURS AGRICOLES, *La situation des travailleurs agricoles migrants au Canada 2008-2009*, 2009, 33 p.

AUTRES SOURCES : Divers articles et reportages de *La Presse*, *La Tribune*, *Le Devoir* et *Radio-Canada*, ainsi que des données tirées de Statistique Canada.

IRIS

**Institut de recherche
et d'informations
socio-économiques**

L'IRIS, un institut de recherche sans but lucratif, indépendant et progressiste, a été fondé en 2000. L'Institut produit des recherches sur les grands enjeux de l'heure (partenariats public-privé, fiscalité, éducation, santé, environnement, etc.) et diffuse un contre-discours aux perspectives que défendent les élites économiques.

Institut de recherche et d'informations socio-économiques

1710, rue Beaudry, bureau 2.0, Montréal (Québec) H2L 3E7

514 789-2409 · www.iris-recherche.qc.ca